

HISTOIRE
DE
HENRY TROIS.

Par Monsieur DE VARILLAS.

TOME SECOND.

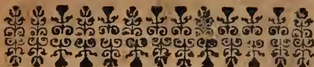


A PARIS.
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la Sainte Chapelle.

M. DC. XCV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.







ARGUMENT
DU
TROISIE'ME LIVRE.

Les premiers Etats de Blois sont convoquez pour le commencement de Decembre mil cinq cens soixante seize, & les Catholiques zelez s'y trouvent les plus forts. Ils font resoudre qu'il n'y aura plus que l'ancienne Religion dans le Royaume; & le Roy contraint d'acquiescer à cét Article, l'adoucit par une Declaration, qui porte que la reünion des deux Religions se fera, pourveu qu'on le puisse sans en venir aux armes. Montpensier & l'Archevêque de Lyon sont envoyez au Roy de Navarre & au Prince de Condé, pour les informer du resultat des Etats; cependant on pourvoit à Blois à la préséance des Princes du Sang sur toutes les autres personnes du Royaume, de quelque qualité qu'elles soient, & de quelque

Charge qu'on les ait honorées, en ordonnant que la Coûtume n'aura plus de lieu, qui permettoit aux Chefs des Branches Cadettes de la Maison Royale, de marcher & de s'asseoir au dessus des Cadets des Branches aînées. Le Roy de Navarre s'excusa avec toute la douceur & la civilité possible, de se soûmettre au desir des Etats. Mais le Prince de Condé s'emporte contre eux, & refuse de les reconnoître pour legitimement convoquez. Le Roy les veut reduire à peu de personnes : ils s'y opposent par l'avis de Bodin ; & Sa Majesté peu satisfaite d'eux, les congedie. Elle leve deux puissantes Armées ; & son frere unique qui en commandoit une, prend la Charité par composition, & Issoire par force. Le Duc de Mayenne, que la Cour aime mieux mettre à la tête de l'autre armée, que le Duc de Guise son frere aîné, prend Tonnay-Charante, Maran, & Broüage, & reduit la Rochelle à de telles extrémitez, qu'elle est contrainte de disposer le Parti Calviniste à une cinquiéme Paix, dans laquelle il perd la plûpart des avantages qu'il avoit obtenus dans les quatre precedentes.



HISTOIRE
DE
HENRY III.

LIVRE TROISIEME.

Où l'on voit les premiers Etats de Blois ; les Intrigues qui donneren lieu à l'Edit de Septembre ; les veritables causes qui firent dégenerer l'étroite amitié de Henry trois pour le Duc de Guise, en une haine irreconciliable ; la negociation de Monluc Evêque de Valence à Beziers, qu'il termine heureusement, & que la Cour paye d'une extrême ingratitude ; & tout ce qui est arrivé de plus remarquable

en France sur la fin de l'année mil cinq cens soixante-dix-sept, & partie de mil cinq cens soixante-dix-huit.

1576. ON étoit persuadé que tous les Calvinistes de France se réjoüiroient de la surprise de Broüage, & qu'ils seroient d'autant plus ravis d'y voir établi le Prince de Condé, qu'il n'y avoit point d'homme dans le Royaume plus zelé que lui pour la nouvelle Religion : mais on se trompa à l'égard de la Bourgeoisie de la Rochelle. On a veu dans l'histoire de Charles neuf, qu'elle s'étoit mise en liberté pour exercer le Calvinisme avec plus de repos ; & il faut maintenant observer que le Calvinisme ne servoit plus aux Rochelois que de pretexte pour un autre dessein, & qu'ils n'y avoient de l'attache, qu'à cause qu'il leur étoit necessaire pour achever d'ériger leur ville en Republique entierement indépendante de la Monarchie Françoise.

Le voisinage du Prince de Condé à Broüage ne leur étoit pas commode dans cette veuë ; car encore qu'il ne cedât en ferveur à aucun Ministre pour la nouvelle Doctrine, il étoit neanmoins Prince du Sang, & par consequent obligé de conserver la Monarchie dans son integrité. Ceux qui le connoissoient particulierement, étoient convaincus que tout ce qu'il pourroit faire pour les Rochelois en faveur du Calvinisme, seroit de conserver leurs privileges; & que pour peu qu'ils s'émancipassent au delà, ils ne trouveroient point de plus grand ennemi que lui. Et de fait, les Rochelois en étoient si convaincus, que non seulement ils n'allumerent pas des feux de joye à l'exemple des autres Calvinistes ; mais de plus, ils refuserent les munitions necessaires pour ravitailler Broüage, & ils reduisirent le Prince de Condé à de telles extrémitez que si les Catholiques eussent promptement bloqué cette Place, ils l'auroient recouvrée avec la même faci- 1576.

1576. lité qu'ils l'avoient perduë. Mais la Cour n'avoit point d'argent, & personne n'osoit lui en prêter, de crainte de le perdre. Les amis du Prince de Condé eurent ainsi le loisir de se cottiser, pour mettre Broüage en état de défense : & cette Place ne fut pas plûtost hors d'insulte, que le Prince de Condé, quelque ressentiment qu'il eût de l'injure des Rochelois, prévit judicieusement que ses amis ne seroient pas toûjours dans la volonté ni dans le pouvoir de l'assister, & que Broüage se perdroit en peu d'années, si la Rochelle ne se chargeoit de le conserver. Il entreprit là-dessus de le persuader à la Bourgeoisie de cette ville ; & comme il étoit plus propre pour haranguer que pour negocier, à cause qu'il étoit presque sourd, il voulut aller lui-même à la Rochelle. Il en fit pressentir les Magistrats, s'il seroit le bien venu ; mais il trouva le Maire & la pluspart des Conseillers de ville, disposez à ne le pas recevoir. Il en fut tout-à-fait surpris:

& parce qu'il lui étoit d'une extrê-
me conſequence de ne pas ſuccom- 1576.
ber dans cette intrigue, à cauſe
qu'il deviendroit l'objet du mépris
des Calviniſtes, & des Catholiques
tout enſemble, il remüa tant de
reſſorts, qu'enfin il lui fut permis
d'entrer dans la Rochelle, & d'y
demeurer durant un temps limité,
à condition que ſon train ne ſeroit
pas beaucoup plus grand que celui
d'un ſimple Gentilhomme. Il acce-
pta ce party ; il mit tout en uſage
pour engager les Rochelois à con-
ſerver Broüage, & il leur offrit mê-
me de ne diſpoſer jamais de cette
Place ſans leur conſentement : mais
les Magiſtrats demeurerent fermes ;
& le Prince de Condé s'en ſeroit
retourné ſans avoir rien obtenu, ſi
deux ou trois Marchands des plus
riches de la ville n'euſſent promis
de lui avancer de l'argent, pourveu
qu'il leur permît de le reprendre ſur
les vaiſſeaux qui entreroient dans le
Port de Broüage. Il s'ingera aprés
avoir manqué de réüſſir dans ſes

1576. propres interefts, de procurer ceux de fon Parti, & de difpofer les Rochelois à fe contenter de la grace qu'on leur faifoit, de recevoir leur ville pour une Province entiere dans les affemblées generales du Calvinifme, & qu'ils n'entrepriffent rien au delà. Mais il n'eft rien de fi dangereux aux Gouvernemens démocratiques, que de fouffrir quelque inégalité.

Les Rochelois avoient eu la hardieffe de traitter & de conclure la Tréve pour toutes les Eglifes Prétenduës-Reformées du Royaume, fans qu'aucunes d'elles s'y fût oppofée. Ils avoient eu enfuite la meilleure part dans la conclufion de la derniere Paix; & ceux qui la negocioient, bien loin de s'en formalifer, avoient crû tirer de la Cour par leur moyen de plus avantageufes conditions. L'orgueil des Rochelois en étoit augmenté de forte, que s'ils ne s'étoient émancipez jufqu'à vouloir que les autres Provinces Calviniftes approuvaffent aveuglément tout ce qu'ils leur propofe-

roient ; ils avoient au moins desiré que la Rochelle seule eût le droit d'exclusion ; c'est-à-dire, que quand elle ne seroit pas d'avis qu'une chose passast dans les Assemblées, elle fût rebutée, nonobstant que toutes les autres Provinces se trouvassent de contraire avis. Ainsi le Prince de Condé obtint encore moins des Rochelois pour son Party, qu'il n'avoit obtenu pour lui-même ; & la Paix qui avoit tant coûté fut sur le point d'être rompuë, par la temerité d'un Gentilhomme qui ne pensoit qu'à faire parler de lui, sans se mettre en peine que ce fût en bien ou en mal. 1576.

Dubourg s'étoit avancé dans la nouvelle Religion dont il étoit, jusqu'à commander cent Cavaliers, lorsque la Tréve & la Paix ensuite avoient arrêté le cours de son ambition. Il se voyoit reduit à retourner dans sa maison ; & comme il ne concevoit rien de pire, il lui sembla qu'il importeroit peu qu'il entreprît de troubler la Paix, pourveu qu'il se distinguast. La ville de la

1576. Garnache étoit des plus importantes pour sa situation, entre la Bretagne & le Poitou. Ses habitans avoient retenu l'ancienne Religion; ils n'avoient pas receu de garnison durant les precedentes guerres, & l'on n'avoit garde de les en presser durant la Paix. Ils avoient si generalement posé les armes, qu'ils ne veilloient pas même la nuit pour la garde de leurs portes; & Dubourg qui l'avoit remarqué, n'eut qu'à faire entrer dans laPlace deux des Soldats qu'il avoit commandez, qui lui ouvrirent celle des portes dont ils étoient convenus; & l'introduisirent par là dans la Garnache avec trois cens Fantassins, qu'il avoit aisément attirez sous ses Enseignes, parce qu'ils supportoient avec beaucoup d'impatience d'avoir été licentiez.

La surprise de la garnison ne fit pas moins de bruit qu'en avoit fait celle de Broüage; mais elle n'eut pas les mêmes suites. La Cour avoit negligé de punir la premiere de ces

ſurpriſes : car outre que le Prince de Condé avoit l'honneur d'être du Sang Royal ; il n'avoit fait que ſe rendre juſtice, en s'accommodant de Broüage au lieu de Peronne : mais la Cour ne devoit pas ſupporter l'audace d'un ſimple Gentilhomme, qui ſans être avoüé de part ni d'autre, avoit ſurpris une Place également ſuſpecte aux deux Partis, & donné par ſon attentat un pernicieux exemple, qui ne pouvoit être ſuivi ſans que la France fût ſoûmiſe à autant de petits Tyrans qu'elle avoit de Places. Les Calviniſtes n'approuverent pas non plus l'action de Dubourg ; & en voici la cauſe. 1576.

Les Miniſtres s'étoient rétablis aprés la ſaint Barthelemy, dans l'autorité que le premier Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon leur avoient ôtée, & ne craignoient rien tant que de la perdre une ſeconde fois. Ils avoient une haine irreconciliable pour la Nobleſſe de leur Parti, parce qu'ils ſe ſouvenoient qu'elle les avoit contraints de ſigner

1576. la premiere Paix de mil cinq cens soixante-trois, en les menaçant de les attacher à la queuë de ses chevaux. Ils venoient d'obtenir par le Traité de Beaulieu, presque toutes les conditions qu'ils avoient demandées, & qu'on leur avoit jusques-là refusées, & leur interest étoit de s'en tenir là. Si Dubourg gardoit la Garnache, le Traité seroit rompu; & si le même Traité ne laissoit pas de subsister, il prendroit envie aux principaux Gentilshommes Calvinistes d'imiter Dubourg, & de se saisir aussi bien que lui des Places de leur parti, qui se trouveroient à leur bien-séance, ou du moins, de celles qu'ils appelloient de Sûreté. Le Gouvernement du Calvinisme auroit alors été changé, de Democratique populaire qu'il étoit auparavant, en Aristocratique. La Noblesse y auroit eu toute l'autorité des Seigneurs, & l'on n'eût plus appellé les Ministres dans les Conseils. Ainsi Dubourg fut si absolument abandonné dans la Garnache, que

n'y pouvant ſubſiſter, & n'oſant tirer des contributions des environs, 1576. de crainte qu'on ne l'inveſtît en qualité de perturbateur du repos public, & qu'on ne le pendiſt avec tous les ſiens; il ſortit de la Place à la ſourdine comme il y étoit entré.

Le reſte du Royaume fut aſſez paiſible, & l'on n'y penſa qu'à nommer les Députez pour les Etats Generaux, que l'on s'étoit obligé de convoquer, & qu'à preparer les Cahiers qui devoient y être repreſentez. La Cour plus groſſe qu'on ne l'avoit veuë de long-temps, ſe rendit à Blois au commencement de Novembre mil cinq cens ſoixante-ſeize; & l'ouverture des Etats s'y fît vers le milieu de ce mois, avec d'autant plus de magnificence, que le Roy poſſedoit cette vertu dans un degré plus éminent que ſes Predeceſſeurs de la Branche des Valois, quoy qu'ils l'euſſent été en effet.

Le Clergé élût pour Preſident l'Archeveſque de Vienne*, la Nobleſſe, le Baron de Seneçay; & le

* Charles de Morvilliers.

1576. Tiers-Etat, le celebre Bodin. La premiere difficulté qui y fut agitée, regardoit un Reglement pour les contestations qui surviendroient entre les trois Corps des Etats. On consentoit bien que le Roy en fût le Juge, toutes les fois que ces contestations arriveroient; mais on pretendoit, que supposé que les propositions qui se feroient fussent si raisonnables, que toute l'Assemblée les approuvast, sans qu'il y eust un seul Député contraire; la proposition eust force de Loy, & ne pût être rejettée par la Cour, ou remise à un autre temps, comme il étoit arrivé plus d'une fois dans la derniere Assemblée, qui avoit été celle des Etats d'Orleans. Mais le Roy étoit d'autant plus jaloux de conserver son autorité, que les Catholiques zelez & les Calvinistes la diminuoient tous les jours. Il prévoyoit qu'il ne seroit plus absolu, si on le reduisoit à suivre le sentiment universel des Etats; & il repartit dans ce sens, que l'on ne de-

voit

voit pas trouver étrange que son Conseil examinast encore une fois ce qui auroit passé dans l'Assemblée avec un general applaudissement, puis qu'il n'étoit pas moins Roy que l'avoient été ses Predecesseurs, qui en avoient toûjours usé de même, sans en excepter les temps les plus difficiles. Et à dire le vray, si sa Majesté y eust donné les mains, son pouvoir seroit devenu moindre que celui des Rois d'Angleterre dans leurs Parlemens. 1576.

Il sembloit que ce que l'on vient de dire n'eust servi que pour occuper l'Assemblée, en attendant que les Catholiques zelés eussent achevé de prendre leurs mesures pour l'execution du projet que Bruere avoit dressé. Et de fait, on ne fut pas plûtost assuré des Suffrages, que les Etats presenterent au Roy une Requeste, pour demander que le Royaume fût rétabli dans le même état qu'il avoit été au commencement du regne de François premier, & qu'il n'y restât qu'une seule Re-

1576. ligion. On prévenoit dans cette Requeſte, la réponſe que ſa Majeſté pourroit faire;que ſon Predeceſſeur y avoit travaillé inutilement ; qu'il avoit donné quatre batailles pour en venir à bout; & qu'aprés les avoir gagnées, il s'étoit veu contraint d'accorder aux Calviniſtes des conditions auſſi avantageuſes que s'ils euſſent été vainqueurs. On ſoûtenoit que cette irregularité n'avoit point eu d'autre principe, que la perfidie de quelques Catholiques, qui pour leurs intereſts particuliers avoient bien voulu que la guerre Civile duraſt : mais que preſentement, il étoit aiſé d'y remedier, & d'opprimer les Calviniſtes en moins de trois mois : que les Etats offroient de leur fournir une armée de cinquante mille hommes, pour l'oppoſer aux forces que ceux de la Religion Pretenduë-Reformée mettroient ſur pied, & qu'ils ſupplioient ſa Majeſté d'envoyer en même temps un ordre dans toutes les Provinces aux Catholiques, de courir ſus aux Calviniſtes, & de

passer au fil de l'épée ceux d'entre eux qui refuseroient de rentrer dans la Communion de l'Eglise : que cét Ordre continst en termes exprés, que les Catholiques qui s'excuseroient de porter le fer & le feu dans les maisons des Calvinistes, quelque cause ou pretexte qu'ils en alleguassent ; fussent traitez de fauteurs d'heresie, & tuez sur le champ, sans autre forme de procés, & sans qu'il y eust lieu de rechercher les personnes qui les auroient massacrez : que cette précaution étoit necessaire pour abbreger la guerre, en mettant les armes à la main de tout le monde, pour exterminer les Calvinistes ; & que s'il y avoit de la severité, elle n'étoit pas sans exemple, puisque Moyse avoit obligé les Levites à traverser le Camp des Hebreux, & à tuer tout ce qui se presenteroit devant eux, sans épargner leurs peres, leurs meres, leurs freres, leurs autres parens, & leurs amis.

1576.

Cette Requeste inspira de l'hor-

1576. reur au Conseil du Roy, qui jugea qu'elle ne tendoit pas tant au rétablissement de l'ancienne Religion, qu'à la ruine de la Monarchie Françoise. Les Catholiques zelés avoient si bien crû qu'on les satisferoit dans un point si delicat, qu'ils avoient distribué une infinité de copies de leur Requeste; & les Calvinistes qui y avoient le plus d'interest, s'étoient apperçus que si on l'accordoit, il leur en coûteroit la vie à tous, à moins qu'ils ne prévinssent leur mort par une prompte retraite dans les pays Etrangers. Ils ne vouloient pas changer de Patrie, & quand ils s'y fussent resolus, le temps étoit trop court pour pouvoir disposer de leurs immeubles. Ils se tenoient donc pour perdus, lorsqu'un évenement qui n'a pas encore été assez démêlé, mit en leur pouvoir l'Original d'une instruction, que ceux qui avoient signé le Formulaire, dont on a déja parlé, avoient donnée à l'Avocat David, qu'ils envoyoient à Rome.

David avoit presque toutes les qualitez que l'on a remarquées dans ceux qui se sont signalez par la ruine de leur Pays. Il étoit habile dans sa profession; mais il perdoit d'ordinaire ses Causes, parce qu'il se chargeoit des plus mauvaises. Sa vie n'étoit pas reglée, & il ne se mettoit point en peine de cacher ses desordres. On ne lui proposoit rien de si difficile, qu'il ne l'entreprît sur le champ, & il faisoit gloire de ne se rebuter par aucun obstacle. Bruere, dont il étoit amy, avoit jetté les yeux sur lui pour l'envoyer à Rome solliciter auprés du Pape l'Approbation du Formulaire, & la protection de ceux qui l'auroient signé; & le Memoire qu'on lui avoit donné pour persuader l'un & l'autre à la Cour de Rome, contenoit, que le Pape Estienne second (comme il étoit rapporté dans Rheginon & dans Sigebert) étant venu en France implorer le secours de Pepin contre les Lombards, & se trouvant malade dans le Monastere S. Denys, 1576.

avoit eu une viſion, enſuite de la-
1576. quelle il s'étoit trouvé miraculeuſement gueri : Que ſa Sainteté avoit apris dans cette viſion, que Dieu avoit deſtiné Pepin & ſa poſterité, pour rétablir l'Egliſe dans ſon premier luſtre, pour la défendre contre tous ſes ennemis viſibles, & pour la mettre dans un état que les Souverains Pontifes n'euſſent plus à craindre de devenir eſclaves des Lombards. Qu'en récompenſe de cét office, Dieu promettoit une longue felicité aux François, tant qu'ils demeureroient ſous la domination des deſcendans de Pepin; comme au contraire, Sa Majeſté Divine commandoit à Eſtienne d'excommunier ceux qui ſupplanteroient la Race de Pepin, & regneroient en ſa place: Que cette Excommunication auroit ſon effet ſur tous les Uſurpateurs, ſans en excepter aucun, & que les plus gens de bien d'entre eux ſeroient les plus malheureux : Que les François en punition d'avoir enduré que ces Uſurpateurs regnaſſent ſur eux, ſe-

roient continuellement affligez de la pefte, ou de la famine; & que fi dans la fuite des fiecles ils ne rendoient juftice à la Race de Pepin, Dieu leur envoyeroit le plus épouventable de fes fleaux, qui étoit l'herefie, & ne les en délivreroit que par un Prince de cette race: qu'une partie de la vifion d'Eftienne fecond avoit été accomplie à la lettre, & que la conjoncture étoit venuë d'accomplir le refte: Que Capet & fes Succeffeurs, jufqu'à Philippe de Valois, avoient été contraints pour conferver l'autorité royale, de la partager avec les principaux de leurs Feudataires, & qu'ils avoient eu de continuelles guerres avec eux: Que depuis Philippe de Valois jufqu'à Loüis onze, la France avoit été expofée en proye aux Anglois: Que depuis Loüis onze jufqu'à François fecond, elle avoit été fujette aux infultes de la Maifon d'Autriche; & qu'enfin l'herefie fous les trois derniers regnes l'avoit plus maltraitée fans comparaifon, qu'elle ne l'avoit été par fes

1576.

1576. Feudataires, par les Anglois & par les Eſpagnols : Que Charles Duc de Lorraine, au préjudice duquel Capet s'étoit emparé de la Couronne de France, avoit laiſſé une poſterité qui avoit toûjours commandé depuis, & commandoit encore en Lorraine : Que la Maiſon de Lorraine avoit laiſſé à ſa Branche puiſnée, qui étoit celle de Guiſe, les biens & les prétentions qu'elle avoit en France; & qu'ainſi par la même raiſon que Henry trois ſe trouvoit l'objet des malediƈtions d'Eſtienne ſecond, le Duc de Guiſe avoit ramaſſé en ſa perſonne les benediƈtions de ce Pape ; & la Providence qui lui avoit donné toutes les qualitez des plus grands-hommes, le deſtinoit pour remettre la France dans la felicité dont elle avoit joüy ſous les deux premieres Races, en recouvrant le Sceptre uſurpé ſur la ſeconde : Que la choſe n'étoit pas ſi difficile qu'elle paroiſſoit, puis qu'il ne s'agiſſoit à la bien prendre, que d'exterminer les Calviniſtes : Qu'aprés qu'on en

ſeroit

seroit venu à bout, selon les mesures marquées dans la Requeste des bons Catholiques, au Roy, les Etats Generaux s'assembleroient, & ne cesseroient de solliciter Henry trois qu'il leur permît de faire le Procés à son frere unique, sur sa retraite à la Rochelle, & sur la Guerre, la Tréve & la Paix qui s'en étoient suivies, jusqu'à ce qu'ils l'eussent obtenu : Que ce Prince n'avoit que trop merité la mort, & qu'on lui rendroit justice, en le condamnant à perdre la tête sur un échaffaut : Que de l'humeur qu'étoit Henry trois, il seroit plus propre pour le Cloître que pour la Couronne, outre qu'il passoit pour Fauteur des Heretiques, puis qu'il n'avoit tenu qu'à lui qu'il n'y en eût plus dans la France : Que cela suffisoit pour le faire déposer ; & que pour les Princes du Sang, le Roy de Navarre & le Prince de Condé étoient actuellement Calvinistes, le Cardinal de Bourbon Prêtre, les trois freres du Prince de Condé élevez dans l'heresie, & la Branche de Montpensier 1576.

attachée aux interests du Roy de
1576. Navarre : Que ces défauts les excluoient de la Couronne ; & que par consequent rien n'empêcheroit de la restituer au Duc de Guise, qui seroit reconnu pour Roy aussi-tôt qu'il auroit juré de recevoir le Concile de Trente, tant pour la Discipline que pour la Doctrine, & de ne souffrir que des Catholiques dans ses Etats.

Ce qui arriva de cette Instruction fut bizarre ; car on avoit apporté tant de secret à la dresser, que l'on ne sçait pas au vray qui en fut l'Auteur. David qui la portoit à Rome n'en avoit parlé à personne, non pas même à l'extrémité de sa vie, quoi qu'il ne fût mort en chemin qu'aprés avoir été long-temps malade. Cependant, elle vint entre les mains des Calvinistes, sans que l'on ait découvert la maniere ; & ce furent eux qui en porterent l'Original à la Cour. On n'a jamais moins de disposition à croire les veritez surprenantes, que quand elles viennent

de la part de ceux qui ont intereſt de les perſuader. Les Calviniſtes étoient perdus ſans reſſource, ſi le Roy confirmoit la reſolution des Etats; & il étoit vray ſemblable que pour éviter leur ruine, ils avoient forgé l'Ecrit dont on vient de parler, afin d'engager le Roy dans leur défenſe, en le convainquant qu'on n'en vouloit pas moins à lui qu'à eux, & qu'il ne regneroit pas long-temps aprés qu'on les auroit exterminez. Et à dire le vray, tous les Conſeillers d'Etat eurent cette idée, & le Roy n'en fut pas moins prévenu qu'eux; mais une dépêche de ſon Ambaſſadeur à Madrid le deſabuſa. C'étoit Jean de Vivonne Saint-Goar, le plus habile en matiere de negociation qu'il y eût en France depuis que les Evêques de Valence & de Dacqs ne s'en mêloient plus. On l'avoit envoyé en Eſpagne, aprés les pitoyables morts de la Reine Iſabelle de France, & du Prince Dom Carlos, dans la crainte que le Roy Philippe ſecond (que

1576.

l'on ſoupçonnoit d'avoir ſacrifié à
1576. ſa jalouſie ſa femme & ſon fils unique) ne ſe portaſt enſuite à l'extrémité de rompre la Paix de Câteau Cambreſis, que la France avoit achetée ſi cher ; & l'on ne s'étoit pas trompé , dans l'opinion que l'on avoit euë de l'adreſſe de Saint Goar.

Il avoit changé toutes les mauvaiſes diſpoſitions qu'il avoit trouvées dans l'eſprit de Philippe, à l'égard du Roy ſon beau-frere ; & ſi ſa Majeſté Catholique ne s'étoit offerte d'aſſiſter Henry trois de troupes & d'argent, comme elle avoit aidé Charles neuf ; elle s'étoit au moins engagée à promettre qu'elle laiſſeroit vuider la querelle entre les Catholiques & les Calviniſtes , ſans y prendre aucune part. Le Conſeil d'Eſpagne a toûjours paſſé pour impénetrable , depuis que Ferdinand & Iſabelle le mirent dans l'état où il ſubſiſte encore aujourd'huy : & il paroiſt par les lettres d'Antonio Perez, que le ſecret n'y a point été gardé avec tant d'exactitude, qu'il

l'étoit durant l'Ambassade de Saint-Goar. Toutes les précautions des Espagnols ne l'empêcherent pas neanmoins de sçavoir à point nommé, que dans le même temps que les Catholiques zelés avoient dépêché l'Avocat David à Rome, avec l'Instruction dont il s'agit, ils en avoient envoyé une copie au Conseil de Madrid. 1576.

Saint Goar n'en demeura pas là, il gagna le Commis du premier Secretaire d'Etat, qui lui communiqua l'Instruction, & lui permit d'en tirer copie. Un Courier extraordinaire la porta en France, où la Cour qui l'examina de prés, la trouva si semblable à celle que les Calvinistes avoient mise en la propre main du Roy, qu'il n'y avoit pas une syllabe changée. On ne douta plus aprés cela de la detestable intention des Auteurs du Formulaire, & de ceux qui l'avoient signé : mais ils se trouvoient déja en si grand nombre, qu'il n'étoit plus possible de les punir par les voyes ordinaires. Le

Roy ne pût s'imaginer que la chose
1576. fût arrivée sans le consentement, ou du moins, sans la participation du Duc de Guise; & sa Majesté passa dans ce moment d'une extrémité à l'autre. Elle avoit eu toute sa vie pour ce Duc une affection qui n'avoit point changé, ni par l'absence, ni par le bruit qui avoit couru qu'il étoit trop bien avec la Reine de Navarre sa sœur. Elle l'avoit hautement protegé contre tous les ennemis, que sa valeur & son ambition lui avoient attirez au dedans & au dehors du Royaume. Mais les amitiez les plus étroites d'icy-bas ont leur periode, aussi-bien que les amours; & celle de Henry pour le Duc de Guise dégenera dans une haine implacable. Sa Majesté ne jugea pas pourtant à propos d'en donner des marques durant les Etats, parce que ce Duc n'y avoit guéres moins de credit qu'elle; & le Conseil d'Etat ne s'appliqua qu'à rendre inutile le Projet, qui menaçoit la Cour aussi-bien que les Calvinistes.

On en chercha long-temps l'expedient, & les plus habiles furent d'avis qu'avant toute autre chose on tournast les forces des Catholiques, qui n'avoient point encore signé le Formulaire, & celles des Calvinistes contre ceux qui l'avoient signé: qu'on les contraignît de se declarer: qu'on les attaquast par tout où ils se trouveroient: qu'on fît main basse sur eux; & que toutes les autres affaires fussent suspenduës, jusqu'à ce qu'on les auroit tous massacrez. 1576.

Mais Morvillier ouvrit un avis moins severe: il representa prudemment, qu'avant que d'attaquer le nouveau Parti, il faloit sçavoir si l'on étoit en état de le ruiner. Il soûtint que si sa Majesté l'entreprenoit sans être secouruë par les Calvinistes, elle succomberoit: & si elle avoit recours aux mêmes Calvinistes, elle irriteroit toutes les puissances de l'Europe restées dans la Communion de l'Eglise Catholique, & s'exposeroit au danger évident de perdre sa Couronne; qu'ainsi le nouveau

1576. parti ne pouvant être ruiné, tout ce que l'on devoit attendre de la prudence la plus consommée, étoit de le rendre inutile : & quoique la chose parût d'abord impossible; elle ne l'étoit pas en effet : que ce parti n'étoit pas mauvais dans ses membres, mais seulement dans son chef; & qu'en mettant à sa tête un autre que le Duc de Guise, la Cour en tireroit tous les avantages imaginables, bien loin qu'elle eût occasion de le redouter : que dans un point si chatoüilleux, tous les Princes & les Grands du Royaume étoient presque également suspects; & que si l'homme le moins considerable du Royaume ne pouvoit commander les Catholiques zelés dans la conjoncture d'alors, sans se rendre plus puissant qu'il ne falloit; le danger seroit bien moins évitable, si un Prince ou un Grand ajoûtoit tant de forces à sa naissance & à sa dignité : que le Roy ne pouvoit donc jetter les yeux sûrement sur une autre personne que sur lui même, & qu'il ne falloit pas appre-

hender que sa Majesté se ravalast, en acceptant un Generalat de cette nature, puis qu'elle ne feroit en ce cas que recouvrer une partie de l'autorité Royale qu'on lui avoit ravie. 1576

Henry trois & son Conseil approuverent cét expedient. Ce n'est pas qu'ils le jugeassent aussi avantageux que Morvillier le proposoit: mais c'est qu'aprés y avoir bien pensé, on ne trouva rien de moins mauvais. Il y eut pourtant deux difficultez, qui ne furent surmontées que par l'adresse de Morvillier. Henry trois ne vouloit plus aller à l'armée, & il avoit déja une incommodité qui l'empêchoit d'aller commodément à cheval. Les Catholiques zelés n'avoient point de confiance en lui; & s'ils en eussent eu, ils n'auroient pas eu recours au Duc de Guise. On le representa à Morvillier, qui repartit que sa Majesté éviteroit ce double inconvenient, en se chargeant du Generalat dont il étoit question, pourveu que le Duc de Guise en acceptast la Lieutenance

1576. Generale, puiſque d'un côté le Duc de Guiſe ſeroit dépoſé, & d'un autre la Cour éviteroit tous les dangers qu'elle avoit à craindre de ce Prince : que le Duc de Mayenne étoit auſſi grand Capitaine que le Duc de Guiſe ſon frere aîné, & qu'il n'avoit pas eu moins de part que lui dans toutes les rencontres où il s'étoit ſignalé, comme dans la défenſe de Poitiers, dans la défaite de Mouvans & de Pierregourde, dans l'eſcarmouche de Jaſſeneüil, dans les batailles de Jarnac & de Montcontour, & dans la victoire obtenuë ſur les Reiſtres : mais qu'il n'avoit point d'ambition, & que d'ailleurs ſon humeur étoit d'autant plus complaiſante, que celle du Duc de Guiſe l'étoit moins : que non ſeulement il lui avoit laiſſé toute la gloire des bons ſuccés; mais encore il avoit receu & executé ſes ordres avec autant d'exactitude, que s'il n'eût été qu'un ſimple ſoldat : qu'il en uſeroit de même à plus forte raiſon à l'égard du Roy, & que ſa Majeſté ne

1576.

seroit pas moins obeïe dans le nouveau Parti, lorsque le Duc de Mayenne le commanderoit, qu'elle l'étoit dans sa Maison. Ainsi le Roy surprit étrangement le Duc de Guise & Bruere, en leur déclarant que pour montrer son zele pour l'ancienne Religion, & sa haine contre la nouvelle, il vouloit signer le Formulaire, & demandoit d'en être le Chef. On ne lui osa refuser ni l'un ni l'autre, & l'on apporta peu de précaution à le satisfaire, parce que l'on sçavoit son antipathie pour la guerre, & son incommodité, & l'on ne doutoit pas qu'il ne choisît le Duc de Guise pour son Lieutenant General.

Le nouveau parti dans cette supposition, n'auroit rien perdu de sa force, & se seroit beaucoup augmenté, par l'honneur que lui faisoit le Roy de vouloir bien le commander: mais on ne le laissa pas long-temps dans cette incertitude. Sa Majesté nomma le Duc de Mayenne pour son Lieutenant; & le Duc de Guise & ses Associez en conçurent d'abord

1576. un dépit qui n'étoit pas imaginable. Ils se consolerent neanmoins, sur ce que le Duc de Mayenne avoit toûjours eu pour son frere aîné une soûmission aveugle, & qu'il étoit fort éloigné dans la conjonƈture d'alors de changer de conduite, puis qu'il avoit infiniment de l'esprit, & qu'il prévoyoit que ce n'étoit pas tant son merite qui venoit de l'élever à la Lieutenance, que le desir qu'on avoit eu de ruiner sa Maison, en la divisant.

Comme aucun deputé des Etats ne s'étoit douté que le Roy prît la resolution de se mettre à la tête des Catholiques zelés, & de choisir le Duc de Mayenne pour son Lieutenant; ils en furent tellement surpris, qu'ils n'y ajoûterent foy qu'aprés que sa Majesté s'en fut expliquée en public. Elle reçut là-dessus des applaudissemens extraordinaires, qui ne discontinuérent que lorsqu'elle donna au Duc de Guise la plus rude mortification qu'il étoit capable de recevoir. La Monarchie Françoise avoit

duré plus d'onze siecles, sans que le rang des Princes du Sang eût été déterminé ; & il vaut mieux avoüer ingenuëment que la chose est tout-à-fait étrange, que d'apporter de mauvaises raisons pour l'excuser. 1576.

Ces Princes avoient souffert que les Pairs & les Officiers de la Couronne les precedassent dans les actions les plus solemnelles ; & par un excez d'aveuglement qui n'étoit pas pardonnable, ils avoient négligé la préseance ; non seulement à l'égard des autres, mais encore à l'égard d'eux-mêmes. Ainsi sous le regne de Charles six, où l'on vit seize Branches de la Maison Royale, & quarante six Princes, tous mariez : l'aîné de la seconde Branche precedoit les Cadets de la premiere, & les seize aînez marchoient l'un aprés l'autre, avant que le puîné de la premiere eût le pas ; & ensuite tous les Cadets alloient suivant l'ordre de la nature ; c'est-à-dire, que ceux de la premiere Branche precedoient ceux de la seconde,

1576 les Cadets de la ſeconde precedoient ceux de la troiſiéme ; & ainſi du reſte.

Il n'étoit point arrivé de conteſtation là deſſus avant les derniers Rois de la Branche de Valois, ſoit que les Princes du Sang n'y priſſent pas garde de ſi prés, ou qu'ils n'euſſent point aſſez d'ambition : Mais lorſque François Premier en mil cinq cens vingt ſept créa Claude de Lorraine Duc de Guiſe & Pair de France ; ce Prince qui poſſedoit de trés grands biens, & ſe voyoit le premier Pair de ſa Qualité qui fût dans le Royaume aprés les Anciens, auſquels perſonne n'avoit jamais diſputé le pas, pretendit marcher immediatement aprés eux, & ne ceder à aucun Prince du Sang. Le Connêtable de Bourbon, qui étoit alors Rebelle, ne s'y pût oppoſer, & les Comtes de Vandôme & de Montpenſier le firent inutilement. La faveur du nouveau Duc de Guiſe l'emporta ; & quand ces deux Comtes voulurent ſe préva-

loir du droit de leur Origine, & de la Couronne qui leur appartenoit par indivis : on leur répondit qu'ils n'étoient pas de meilleure Maison que Louys Premier Roy de Naples, Duc d'Anjou, & Comte de Provence, second fils du Roy Jean, & par consequent premier Oncle paternel du Roy Charles six, & que ce Louys avoit été contraint de ceder la préseance à Philippes le Hardy, Duc de Bourgogne, son frere puisné, qui n'étoit que quatriéme fils du Roy Jean, par la seule raison que Philippe en qualité de Duc de Bourgogne étoit Pair de France; & Louys Premier ne l'étoit ni par son Duché d'Anjou, ni par son Comté de Provence. 1576.

François Duc de Guise conserva dans les Sacres de François Second & de Charles Neuf la préseance sur les Princes du Sang; & dans la conjoncture du Sacre de Henry Trois, le Duc de Montpensier, (qui avoit épousé la sœur de Henry, troisiéme Duc de Guise) s'imagina que son

1576. beau-frere le laisseroit passer devant lui. Il prit quelques mesures pour cela ; mais le Duc de Guise qui en fut averty , gagna la plûpart des Gentilshommes qui étoient venus à la Ceremonie du Sacre , & protesta si hautement que la sainteté du lieu & la presence du Roy ne l'empêcheroient pas de passer son épée au travers du corps de Montpensier , s'il s'ingeroit de le preceder ; que la Cour ne jugea pas à propos d'exposer Montpensier , & l'empêcha d'assister au Sacre

Le Roy n'avoit pas blâmé la conduite du Duc de Guise en public , & l'avoit approuvée en secret , parce qu'il l'aimoit encore , & qu'il n'aimoit pas Montpensier : mais aprés que le nouveau Projet des Catholiques zélez eut changé l'amitié de Sa Majesté , en une haine irreconciliable pour le Duc de Guise ; Elle fit pour se vanger ce qu'elle n'auroit jamais accordé aux Princes du Sang , s'ils l'en eussent sollicitée dans une autre rencontre. Elle leur

representa

reprefenta fortement, qu'ils avoient interêt de fe diftinguer de tous les autres hommes habituez dans le Royaume, de quelque qualité qu'ils fuffent, & de quelque Charge qu'on les revêtit, à deffein de les élever : Que cette précaution n'avoit pas été neceffaire dans les fiecles precedens, parce qu'il n'y avoit point eu dans la France d'autres Princes Etrangers que ceux de la Maifon de Cleves, qui bien loin de contefter la préfeance aux Princes du Sang, avoient donné l'exemple aux François de rendre le refpect qui étoit dû à ces Princes : Que la Maifon de Guife avoit été la premiere à s'en difpenfer, & à profiter du malheur des Cadets de la Maifon Royale, qui vivoient alors dans une telle pauvreté, qu'il y avoit un trés-grand nombre de Gentilshommes plus riches qu'eux : Que le fecond Duc de Guife s'étoit maintenu dans l'ufurpation de Claude fon Pere, premier Duc de Guife, par la faveur de la Ducheffe de Valentinois ; &

1576.

1579. que si on laissoit faire le troisiéme Duc de Guise, il iroit incomparablement plus loin que son Pere & son Ayeul : Qu'il s'agissoit de donner des bornes à son ambition, & de lui retrancher en même-temps tous les pretextes plausibles de se plaindre : Qu'on ne le pouvoit, qu'en établissant le rang des Princes du Sang, superieur à tous les autres par tout, sans exception & sans reserve ; & que quand la Loy seroit generale, il y auroit moins de peine à s'y soûmettre : Que si les Princes du Sang continuoient à se relâcher, on s'accoûtumeroit insensiblement à les mépriser : Que les Cadets de deux Maisons Souveraines avoient imité celle de Lorraine, en choisissant la France pour leur Patrie : Qu'Emanuël de Savoye Duc de Nemours, y avoit épousé la Veuve du second Duc de Guise & Louys de Gonzague, l'aînée des trois Heritieres de Nevers : Que ces deux Princes étoient Ducs & Pairs ; & que par la même raison

que le Duc de Guiſe prenoit le pas ſur les Princes du Sang, ils le pretendroient auſſi : Que la Maiſon Royale ſeroit ainſi reduite à n'oſer ſe montrer dans les plus auguſtes ceremonies ; & que ſi elle ſouffroit qu'on l'en bannît, on ne ſeroit pas long-temps ſans lui diſputer ſon droit à la Couronne. 1576.

Les Princes du Sang ne demandoient pas mieux que ce qu'on leur propoſoit, & ils conjurerent le Roy d'en parler luy-même aux Etats. Sa Majeſté le fit preſque dans le même ſens que l'on vient de repreſenter, & la choſe paſſa avec peu de difficulté. Ce n'eſt pas que le Duc de Guiſe & ceux de ſon Parti ne s'y oppoſaſſent de toutes leurs forces ; mais les bons Catholiques approuverent univerſellement la reſolution du Roy, & les amis des Calviniſtes y donnerent leur conſentement, parce qu'ils eſperoient par là prévenir le reproche qu'on leur faiſoit qu'ils avoient une inclination dominante pour les Republiques, & ſurtout

pour celles où le Peuple étoit le
1576. maître ; & que plus une Monarchie étoit absoluë, plus ils la haïssoient. Ainsi la Déclaration pour la préseance des Princes du Sang, fut dressée avec tant de prudence, que sans blâmer les siecles passez, on remedioit au desordre qui s'y étoit introduit, faute d'en apprehender assez les fâcheuses suites. On exprimoit dans tout son lustre la dignité des Princes du Sang : On n'en oublioit aucun des principaux Privileges, & l'on y ajoûtoit l'extrême importance qu'il y avoit de les representer tels qu'ils étoient au Peuple dans les actions d'éclat, afin qu'il s'accoutumast de si bonne heure à leur rendre ses soumissions, qu'il n'arrivast plus de changement dans le Royaume, lorsque la Couronne passeroit en ligne collaterale. On ordonnoit ensuite premierement que tous les Princes du Sang, à quelque Ceremonie qu'ils assistassent, & dans quelques lieux qu'ils se trouvassent, precederoient à l'a-

venir tous ceux qui n'étoient pas Princes du Sang, quelque naissance qu'ils eussent dans le Royaume, & de quelque Dignité qu'ils y fussent revêtus : Et en second lieu, qu'il n'y auroit plus d'autre rang entre les mêmes Princes du Sang, que celui qui les approchoit & les éloignoit de la Couronne ; & que par consequent chacun d'eux n'auroit qu'à faire reflexion sur les degrez de sa parenté avec le Roy, pour trouver à point nommé la place qui lui étoit dûë : Que l'on n'auroit plus d'égard aux aisnez des Branches Cadetes, & que tous les Princes de la Maison de Valois precederoient tous ceux de la Maison de Vandôme ; & tous ceux de la Maison de Vandôme, tous ceux de la Maison de Montpensier : Que le Privilege des Ducs & Pairs n'auroit aucune force à leur égard, & que l'on ne pourroit désormais établir de Loy, ni introduire de Coûtume qui y fût contraire. 1576.

1576. Jamais Déclaration ne fut approuvée avec plus de joye par tous les bons François que celle là ; & ceux qui n'étoient encore entrez dans aucun Parti, benirent Dieu de ce que la pensée en étoit venuë au Roy. Les Parlemens, & sur tout celuy de Paris, étoient accoûtumez à ne rien enregistrer de semblable, sans avoir fait auparavant de trés-humbles remontrances ; mais il changea pour lors ses remontrances en action de graces ; & Christophe de Thou, Premier President, assura le Roy que depuis l'avenement de Philippes de Valois à la Couronne, il ne s'étoit rien fait de si utile pour la conservation de la Loy Salique.

Les Etats s'exercerent ensuite sur une matiere plausible à ceux qui ne l'examinoient pas assez ; mais tout-à fait chimerique, quand on se donnoit la peine de l'approfondir. Les Favoris n'étoient pas retenus de s'enrichir, par la difficulté d'obtenir des graces, puisque Henry III.

ne refusoit jamais rien de ce qu'ils lui demandoient ; mais seulement par la consideration du Peuple, qui murmuroit étrangement des biens qu'on leur faisoit, lorsque c'étoit à sa charge. Il menaçoit de s'en plaindre aux Etats, & de se faire justice par ses propres mains, si elle lui étoit refusée. Cét inconvenient étoit terrible, en ce que si le Peuple presentoit une Requeste, elle seroit infailliblement generale, & il demanderoit que l'on recherchât toutes les gratifications faites dés le commencement du present Regne. Cependant, il y en avoit un nombre presque infini : & de plus elles se trouvoient toutes sans cause, & faites à des gens qui n'avoient rendu aucun service à la Couronne. Elles eussent donc été entierement revoquées, & le contre-coup en auroit rejailly sur le Roy, puisque Sa Majesté auroit été convaincuë de prodigalité. Deux des Partisans s'aviserent là-dessus de prévenir les plaintes du Peuple & le danger des

1576.

1576. Favoris, en propoſant d'ôter tous les impôts ordinaires & extraordinaires qui ſe levoient dans le Royaume, & d'en mettre un ſeul en leur place ſur chaque feu. Ils ſuppoſoient qu'il y eût un ſi grand nombre de cheminées, que le Roy en tireroit tous les ans quinze millions, ſans y comprendre les frais neceſſaires pour les exiger ; & que neanmoins l'homme le plus riche du Royaume ne ſeroit pas obligé à payer plus de cinquante livres, bien entendu que le plus pauvre ne payeroit pas moins de quatre livres. Il y a de l'apparence que cette viſion n'étoit que la ſuite d'une autre, qui comptoit en France dix ſept cens mille clochers. Mais il eſt conſtant que la propoſition des deux Partiſans charma les Favoris, & fut receuë par tout ſi favorablement, qu'on ne parla d'autre choſe durant pluſieurs jours dans les Compagnies : Mais aprés que les Etats eurent nommé des Commiſſaires pour l'examiner, elle parut auſſi ridicule qu'elle l'étoit en

effet.

effet. On trouva que bien loin que l'impôt sur les cheminées suppleât abondamment à tous les autres, il ne rapporteroit pas tant de profit que le moindre d'entre-eux, & que pourtant il seroit si fort à charge, qu'il exciteroit une infinité de seditions dans les Provinces, & principalement dans les plus éloignées de la residence des Rois; & on le rejetta avec autant d'indignation, que l'on avoit témoigné de joye en l'écoutant. 1576.

Les Etats qui s'étoient si facilement portez à rompre la Paix avec les Heretiques, ne s'étoient point imaginez que ceux-cy recommençassent la guerre, & avoient eu assez bonne opinion d'eux-mêmes, pour croire que leur Ordonnance feroit ce que n'auroient pû les armes, & que les Calvinistes se contenteroient de demeurer sur la défensive. Cependant la nouvelle de l'Ordonnance n'avoit pas plûtôt été portée dans les Provinces, que les Calvinistes du Languedoc, de la Guyenne, de

1576. la Provence, & du Dauphiné s'étoient mis en campagne, & avoient ſurpris ſur les Catholiques diverſes Places que l'on fortifioit à la hâte, dans la veuë qu'elles ſerviſſent à rallentir les premiers efforts du Duc de Mayenne. Leur audace convainquit les plus ſages des Etats, que la guerre dureroit plus long-temps qu'on ne s'étoit imaginé, & leur fit venir la penſée d'affoiblir l'Ennemi, en le diviſant. On travailloit toûjours à détacher Damville de l'union avec les Calviniſtes, où la neceſſité de ſauver ſa vie l'avoit engagé; mais on n'avoit pas réüſſi: Car outre qu'on ne lui avoit rien offert qui valut ſon Gouvernement; on ne lui avoit pû donner de ſuffiſantes aſſurances pour la ſureté de ſa perſonne. On ne ſçait pas qui parla le premier de luy donner en échange le Marquiſat de Saluces; mais on ſçait que la propoſition en fut univerſellement agréée; & que le Roy n'y eut pas ſitôt donné ſon conſentement, que des gens affidez prirent la poſte pour

Montpellier, où Damville étoit alors. Ils ne lui offrirent d'abord le 1576.
Marquisat que pour sa vie, parce qu'il ne s'agissoit que de récompenser un Gouvernement attaché à sa seule personne : Mais au reste, ils luy en parlerent en des termes si magnifiques, qu'il sembloit que tout l'avantage de la négociation fût pour lui. On lui representa que ce Marquisat étoit trés-fertile, & si fort de situation, qu'il n'étoit pas possible de l'insulter : Qu'il y avoit deux Places, qui étoient Carmagnole & Revel, capables d'arrêter des armées Royales, & de soûtenir chacune un long Siége : Qu'il y avoit un prodigieux amas de munitions de guerre, parce que les François y avoient fait leurs magazins pour les guerres d'Italie, & que l'on comptoit dans la seule ville de Revel jusqu'à cinq cens gros canons de fonte : Que pour dix mille écus on y mettroit assez de vivres, & qu'aprés cela Damville s'y trouveroit en pleine sûreté : Que la Cour de Fran-

1576. ce n'auroit garde de penser à l'en dépoüiller, puisqu'elle ne le pourroit sans porter ses armes dans l'Italie ; ce qui lui étoit défendu par le Traité du Câteau-Cambresis : & si nonobstant elle ne laissoit pas de le faire, les Princes d'Italie qui considereroient Damville comme un d'entre eux, le secoureroient de toutes leurs forces : Que le Marquisat de Saluces avoit autrefois eu beaucoup d'étenduë, & qu'il seroit aisé de le rétablir dans ses anciennes limites à l'aide de la France, qui n'étoit pas contente du Duc de Savoye, dont les Ancêtres les avoient usurpées.

Mais Damville aprés avoir pris tout le temps necessaire pour réfléchir serieusement sur l'offre qu'on lui faisoit, ne jugea pas à propos de l'accepter. Il prévit judicieusement que comme il n'y avoit point de comparaison pour l'étenduë entre le Marquisat de Saluces & le Languedoc, pourveu qu'il conservât le Gouvernement de cette Province, il y

leveroit toûjours autant de Soldats qu'il en auroit besoin pour sa défense ; au lieu qu'en l'échangeant contre le Marquisat de Saluces, il seroit reduit à se servir d'Etrangers, qui sont d'ordinaire à qui plus leur donne : Que sa liaison avec les Calvinistes avoit jetté dans les esprits des Italiens un soupçon dont ils ne reviendroient jamais : Que s'il s'établissoit dans le Marquisat de Saluces, les Heretiques ses amis avec lesquels il entretiendroit toujours commerce, s'écouleroient delà dans les autres païs d'Italie, & les infecteroient de leur venin : Que s'il prenoit envie là-dessus au Roy de se relever du Traité honteux qu'il auroit fait avec un de ses Sujets, & de recouvrer le Marquisat de Saluces ; non seulement les Italiens n'interviendroient pas dans cette querelle : mais encore ils aideroient Sa Majesté à l'accomplissement de son dessein : Que dans l'état present des affaires, Damville en acquerant ce Marquisat n'en deviendroit pas plus 1576.

1576. fort, puiſqu'il en diſpoſoit déja comme il vouloit, par le moyen du Maréchal de Bellegarde ſon intime Amy, qui en étoit Gouverneur. Cependant, s'il quittoit le Languedoc, il perdroit ce qui le rendoit le plus conſiderable, ſans être dédommagé d'ailleurs; & il ſe feroit un trés-dangereux Ennemy en la perſonne de ce Maréchal, qu'il priveroit d'un établiſſement, qui ſans cela lui ſeroit demeuré pour toute ſa vie.

Ainſi Damville s'excuſa de ſortir du Languedoc ſans en dire les veritables raiſons; & ceux qui negocioient avec lui croyant que ſon refus venoit de ce qu'on ne lui offroit pas aſſez, ajoûterent à leur premiere propoſition qu'on luy donneroit le Marquiſat de Saluces pour lui, & pour toute ſa poſterité maſculine; & enfin, qu'on détacheroit de la Monarchie Françoiſe ce Fief, pour le lui tranſporter en toute Souveraineté. Mais Damville n'avoit point encore de fils, & n'en eut que 22. ans aprés. Il n'aimoit pas aſſez ſes

freres pour leur acquerir une Souveraineté au danger de sa vie ; s'il se confinoit entre les Alpes, on ne parleroit non plus de lui que s'il étoit déja mort. Au lieu que presentement par toute l'Europe on ne s'entretenoit presque que de lui, à cause qu'on le croyoit en état de faire pancher l'avantage du côté des Catholiques zélez, ou des Calvinistes, selon qu'il se déclareroit pour les uns ou pour les autres. Il s'obstina donc à demeurer comme il étoit ; & les Etats n'ayant pû le flechir, s'adresserent avec aussi peu de succez, premierement au Roy de Navarre, & ensuite au Prince de Condé. Le Roy de Navarre avoit fait tous ses efforts pour entrer dans Bordeaux, afin d'y être reconnu en plein Parlement pour Gouverneur de la Province de Guyenne, avec un pouvoir aussi étendu que Henry d'Albret son Ayeul maternel, & Antoine de Bourbon son pere l'avoient obtenu de François Premier, & que lui-même l'avoit eu de Charles Neuf. Mais les 1576.

1576. Bourdelois s'étoient constamment excusez de le recevoir, & n'avoient pas même jugé à propos de lui en dire les raisons, quoi qu'elles fussent trés-fortes. Leur Ville ne s'étoit exemptée non plus que celle de Thoulouse de devenir Calviniste en mil cinq cens soixante-deux, que par une espece de miracle, & par des combats trés-sanglans, où sa meilleure Bourgeoisie étoit demeurée sur la place. Si le Roy de Navarre rentroit dans Bourdeaux, les combats recommenceroient, & reduiroient enfin en une affreuse solitude cette Ville, qui étoit la plus peuplée de delà la Loire. Les Calvinistes avoient fait une infinité de tentatives pour la surprendre. Ils avoiẽt toujours été repoussez avec perte; & s'ils réussissoient, ils extermineroient pour s'en venger tout ce qu'ils y trouveroient de Catholiques. Enfin, la principale richesse des Bourdelois consistoit dans le commerce, qui cesseroit entierement, ou seroit beaucoup diminué,

si Bourdeaux n'étoit plus Catholique, parce que les Gouverneurs des Places situées au dessus & au dessous, étans presque tous demeurez dans l'ancienne Religion, bloqueroient cette Ville de si prés, qu'il n'y entreroit & n'en sortiroit rien. 1576.

Le Roy de Navarre n'étoit pas d'humeur à digerer un refus de cette nature; & s'il l'eût fait, les autres Villes de la Province, où il y avoit comme à Bourdeaux, plus de Catholiques que de Calvinistes, n'auroient pas manqué de suivre l'exemple de leur Capitale. Ainsi les vieilles Troupes Calvinistes eurent ordre de se rassembler, & le Roy de Navarre se mit à leur tête. Il tira d'Agen du canon & des munitions, & il forma un Siege regulier devant la ville de Marmande, persuadé que s'il pouvoit la prendre avant que Matignon eût assemblé les gens de guerre necessaires pour la conserver, il reduiroit delà les Bourdelois à de telles extrémitez, qu'ils seroient contraints de s'accommoder avec lui.

1576. Mais il fut prévenu par la diligence de Matignon, & Marmande avoit eſté ſi bien pourveuë, que le Siege de cette Ville aprés avoir duré prés de trois ſemaines, n'étoit pas plus avancé qu'au premier jour, quand il ſurvint au Roy de Navarre un honnête pretexte de le lever. Le Duc de Montpenſier, Chef des Députez des Etats, s'approcha d'Agen & le Roy de Navarre y courut pour le recevoir. Son armée qui étoit preſque toute de Volontaires, ſe diſſipa par ſon abſence; & la Guyenne ayant ainſi recouvré ſa premiere tranquillité, Montpenſier eut plus d'occaſion de repreſenter au Roy de Navarre qu'il s'agiſſoit pour lui de perir ou de changer de Religion, & qu'il n'avoit jamais eu lieu de deliberer ſur une matiere de telle importance que celle qu'on lui propoſoit de la part des Etats: Qu'il étoit Premier Prince du Sang, & préſumptif Heritier de la Couronne, le Roy n'ayant point d'enfans, & le Duc d'Anjou n'étant pas encore ma-

rié : Qu'il avoit besoin de secours pour recouvrer la Navarre, & que toutes ces considerations ensemble l'obligeoient de deferer aux Etats, qui le sommoient de retourner à la Communion des Catholiques : Que s'il refusoit de le faire, il étoit à craindre que les mêmes Etats ne le privassent du droit de succeder à la Couronne ; & qu'encore qu'en bonne Jurisprudence on ne demeurât pas d'accord qu'ils en eussent le droit, il n'y avoit que trop d'apparence que leur decision lui attireroit un nombre infini de nouveaux Ennemis : Que les Catholiques zelez & non zelez se déclareroient pour les Etats, & que les trois freres du Prince de Condé ne perdroient pas une si belle occasion de s'approcher de la Couronne de deux degrez, en passant dans le Parti contraire à leur aisné, & au Roy de Navarre : Qu'il lui avoit esté pardonnable en quelque maniere de rechercher la protection des Calvinistes dans le temps qu'il n'y avoit pas eu de sûre-

1576.

1576. té pour lui à la Cour ; mais que presentement que la puiſſance du Duc d'Anjou mettoit les Princes du Sang à couvert, il n'y auroit pas moins d'imprudence pour le Roy de Navarre à demeurer parmi les Calviniſtes qu'on alloit opprimer, qu'à s'enfermer dans une maiſon dont on auroit ſapé les fondemens.

Le Roy de Navarre répondit qu'il avoit eſté élevé dans la Religion Calviniſte, & qu'il ne l'avoit abjurée que pour ſauver ſa vie ; qu'il y étoit retourné auſſi-tôt qu'il avoit pû, & qu'il ne devoit pas être de pire condition que le dernier des François, à qui il avoit toujours eſté libre depuis trente ans de choiſir celle des Religions Calviniſte ou Catholique qu'il jugeoit la meilleure : Qu'il étoit de plus fondé ſur deux choſes qui devoient être inviolables, un Traité de Paix autentique, & un Edit de Pacification : & que ſi nonobſtant on ne laiſſoit pas de l'envelopper dans la ruine des Calviniſtes, il s'en conſoleroit par

a gloire qu'il y auroit pour lui à 1576.
perir (avec deux millions d'innocens ; mais qu'il prioit Dieu chaque jour avec toute la tendresse de son cœur, de lui faire connoistre s'il étoit actuellement dans la vraye Religion ou dans la fausse ; & qu'il esperoit fortement de sa bonté, que s'il se trouvoit dans le mauvais chemin, Dieu lui feroit la grace d'en sortir pour se remettre dans le bon.

Ces dernieres paroles causerent un extrême préjudice à celui qui les prononçoit, en ce qu'il sembloit douter du Calvinisme qu'il professoit : & de fait, il parut dans la suite que sa priere étoit sincere, puis qu'elle fut exaucée. Mais les Ministres conçurent dés lors une si mauvaise opinion de ce Prince, qu'ils ne se fierent desormais à lui que par bien-séance. Ils firent tant de vacarme, que lorsque Montpensier demanda qu'on lui donnast par écrit la réponse que le Roy de Navarre venoit de faire de vive voix, afin qu'il la rapportast aux Etats telle

qu'elle étoit, ſans qu'on pût l'accu-
1576. ſer d'y avoir rien ajoûté, diminué, ni changé ; le Roy de Navarre au lieu d'écrire qu'il prioit Dieu de l'illuminer ſur ſa Religion, mit ſimplement qu'il avoit agy de bonne foy, en retournant à la Communion Calviniſte, & qu'il étoit reſolu d'y perſeverer juſqu'à la mort.

Les Deputez des Etats vers le Prince de Condé ne furent pas ſi bien reçus ; car il les fit attendre longtemps avant que de leur donner audience, & il leur dit enſuite qu'il ne les reconnoiſſoit pas pour Deputez ; par la même raiſon, qu'il ne connoiſſoit pas pour de veritables Etats l'aſſemblée de Blois, qui les avoit envoyez : que les deux millions de Calviniſtes qu'il y avoit en France, n'avoient pas ceſſé d'être François pour avoir quitté la Religion de leurs Ancêtres ; & que quand ils euſſent ceſſé de l'être, les quatre Edits ſolemnels qu'ils avoient obtenus les auroient rétablis dans tous leurs droits : qu'il s'enſuivoit delà

qu'on n'avoit pû valablement les frûstrer de ce que la nature leur avoit acquis, ni s'empêcher de prendre leurs suffrages, lors qu'il avoit fallu députer pour les Etats : qu'ils étoient répandus par toutes les Provinces du Royaume, & que pourtant on ne les avoit consultez dans aucune : qu'il ne se trouveroit point d'exemple dans la Monarchie Françoise depuis son établissement, qu'il y eût eu des Etats legitimement convoquez, lorsque deux millions d'hommes n'avoient point eu de part à cette convocation ; & qu'au contraire, on avoit toûjours exigé que toute la Noblesse y assistât en personne, ou par Procureur : que plus de dix mille Gentilshommes faisoient profession du Calvinisme ; & que n'ayant point été appellez à Blois, ils protestoient de nullité contre tout ce qui s'y passeroit : que le nombre des Princes du Sang étoit reduit à neuf personnes ; le Roy, le Duc d'Anjou, le Roy de Navarre, les quatre freres de la maison de

1576.

1576. Condé, le Duc de Montpensier, & le Prince Dauphin son fils unique; & que de ces neuf il y en avoit cinq * qui desavoüoient l'assemblée de Blois : que la Loy souveraine des Royaumes devoit consister dans le salut du Peuple ; & que si l'intrigue des Catholiques zelés réüssissoit, on verroit couler le sang par toutes les Provinces.

* Le Roy de Navarre & les quatre Princes de Condé.

Il ne fut pas possible d'obliger le Prince de Condé à rien relâcher de cette fiére réponse, & les Etats qui la reçurent, & la comparerent avec celle du Roy de Navarre, en admirerent la difference. Le Duc de Montpensier trouvant alors l'occasion de servir le Roy de Navarre, ne voulut pas la perdre. Il remontra avec beaucoup de sagesse aux Etats, en parlant de soy-même, qu'il n'y avoit pas lieu de le soupçonner d'heresie, puis qu'il avoit toute sa vie persecuté les Calvinistes, & qu'il n'avoit pas même pardonné à la mieux faite de ses cinq filles *, lors qu'elle avoit osé passer dans cette

* La Princesse d'Orange.

Secte;

Secte : mais que l'amour de son Pays l'emportoit dans son cœur sur toutes les autres considerations humaines, & qu'il ne pouvoit se resoudre à le replonger dans les maux dont il venoit de sortir, par un Traité desavantageux à la verité, mais pourtant necessaire : qu'il étoit bien d'avis que l'on eût recours à tous les moyens permis pour ramener à la Religion ceux qui s'en étoient écartez ; & que si sa personne & celle de son fils ne suffisoient pas, il offroit de contribuer pour une action si sainte les cent mille écus de rente que Dieu lui avoit donnez, & de se reduire aux deux mille livres qu'il avoit seulement eües de sa maison : que si l'on pouvoit negocier avec les Calvinistes, qu'ils abandonnassent leurs Terres pour en recevoir un prix raisonnable, ou qu'ils les échangeassent avec celles que les Catholiques tenoient encore dans l'Angleterre, & dans les autres Païs où la Religion de Calvin dominoit, il seroit le premier à opiner que l'on 1576.

1576. taxaſt les Catholiques à proportion de leurs biens & de leur induſtrie : mais que ſi l'on ne pouvoit arriver à l'unité de la Religion par une autre voye que celle de la guerre ; il lui ſembloit qu'il valoit encore mieux laiſſer les choſes dans l'état qu'elles étoient, quoi qu'elles fuſſent fort mal, que de les empirer par les armes.

Le ſentiment du Duc de Montpenſier, & le fidele rapport qu'il fit des préparatifs des Calviniſtes pour ſe défendre, & l'impoſſibilité de détacher Damville de leurs intereſts, ramenerent la pluſpart des Deputez qui avoient été de l'avis de la guerre; & l'on reſolut avant que de la faire, d'eſſayer toutes les autres voyes qui ſeroient employées pour diſpoſer les Calviniſtes à ſe laiſſer inſtruire, ou à changer de Patrie: mais ce grand projet n'étoit pas ſi aiſé à réüſſir dans la pratique, qu'il étoit beau dans la ſpeculation. Les Calviniſtes étoient trop forts, & en trop grand nombre, pour quitter volon-

tairement leur Pays ; & il n'y avoit point d'exemple qu'un tel changement fût arrivé dans aucune des contrées de l'Europe, depuis que les nouvelles *Sectes* s'y étoient introduites. Il falloit pour les y disposer, gagner la Noblesse & les Ministres de leur parti ; & ce ne devoit être pas là l'ouverture d'un seul jour. Il étoit aisé de prévoir que cette negociation seroit longue ; & si l'on étoit obligé de continuer les Etats jusqu'à ce qu'elle fût terminée, la dépense iroit à l'infini. De plus, le secret étoit necessaire dans une affaire, où il étoit aisé de prévoir que l'interest des principaux Calvinistes en particulier, l'emporteroit infailliblement sur celui de la Secte en general ; & pourtant il n'étoit pas possible de garder ce secret dans un si grand nombre de Deputez, dont les Etats étoient composez, Il fut donc resolu de le diminuer, & l'on jugea à propos de commencer par le Tiers-Etat, soit que l'on esperast d'y trouver moins d'opposition, ou que l'on 1579.

1576. s'imaginast qu'aprés avoir obtenu ce que l'on desiroit de lui, le Clergé & la Noblesse n'auroient plus ni sujet ni prétexte de refuser leur consentement.

On changea neanmoins de resolution dans le Conseil suivant, soit que la Cour estimast dangereuse la moindre innovation dans l'ordre que l'on avoit accoûtumé de tenir à l'égard des Etats Generaux, ou que l'on apprehendast que le Clergé & la Noblesse ne se tinssent pour méprisez, & même pour offensez, si l'on venoit à sçavoir que la Cour se fût adressée au Tiers-Etat avant que de les informer du dessein qu'elle avoit formé. L'on choisit donc les Conseillers d'Etat qui devoient negocier avec le Clergé & avec la Noblesse; & quoique l'on en ignore les noms, on sçait qu'ils furent assez adroits pour inspirer à tous les Deputez des deux Ordres dont il s'agit, une resolution uniforme de satisfaire la Cour. Il n'est rien de plus ordinaire que de se trop promettre

le succez dans les affaires, où l'on a commencé d'être heureux au delà 1576.
de ses esperances ; & la Cour ne crût pas que le Tiers-Etat osast lui resister, aprés que le Clergé & la Noblesse lui avoient cedé : elle lui proposa quatre articles ; le premier, qu'il attendist le retour du Duc de Montpensier, renvoyé vers le Roy de Navarre & vers Damville, & les réponses décisives qu'ils lui auroient faites. Le second, que comme le Tiers-Etat étoit composé de quatre cens Deputez, & que ce nombre étoit trop grand pour conferer avec la Cour, on le reduisit à douze ou quinze seulement. Le troisiéme, de secourir d'argent le Roy. Le quatriéme, de donner avis à sa Majesté sur l'alienation de trois cens mille livres de rente du Domaine Royal. Mais Bodin qui presidoit alors au Tiers-Etat, en l'absence des Deputez de Paris, prévit sagement que si le Tiers-Etat consentoit d'être reduit à douze, il perdroit sa liberté, puis qu'il seroit plus facile sans

1576. comparaiſon de corrompre douze perſonnes que d'en gagner les quatre cens qui repreſentoient actuellement le Peuple à Blois ; outre que ſi l'argent contant & les promeſſes ne ſuffiſoient pas à la Cour pour executer ſon deſſein, & qu'il falût uſer de violence; il y auroit moins de riſque à l'exercer ſur une douzaine de perſonnes que ſur quatre cens. Il repreſenta dans l'excellent & libre diſcours qu'il prononçat ſur le champ : que les Etats étoient auſſi anciens que la Monarchie, & qu'on les avoit aſſemblez au moins une fois tous les ans ſous les deux premieres Races : qu'il ne s'étoit point alors parlé de Deputez, & que la convocation s'étoit faite à peu prés de même que celle des Polonois, quand ils ont deſſein d'élire un Roy ; c'eſt-à-dire, en pleine campagne, & ſans qu'aucun Evêque ou Gentilhomme fût diſpenſé de donner ſa voix immediatement par luimême: que les Deputez n'avoient été introduits en France que vers

le temps que le corps du Tiers-Etat avoit été ajoûté à ceux du Clergé & de la Noblesse: & si l'un & l'autre avoient commis une faute irreparable, en se laissant donner des Compagnons en la personne de ceux du Tiers Etat, il ne s'ensuivoit pas que le Tiers-Etat dût les imiter, veu principalement qu'il y avoit d'autres Assemblées dans lesquelles ils pouvoient se faire considerer ; au lieu que le Peuple n'en avoit point d'autre que celle des Etats: que Loüis onze, avec vingt personnes qu'il appelloit les Etats, avoit disposé de toutes les choses pour lesquelles les Etats Generaux avoient été convoquez ; & que par ce moyen il auroit pû les perpetuer & les rendre ambulatoires: que quand les Deputez seroient inébranlables, il faudroit qu'ils cedassent par leur petit nombre à celui du Conseil Privé.

1576.

Les raisons de Bodin que l'on vient d'abreger eurent plus d'effet qu'il n'en attendoit, puis qu'il convainquit le Tiers-Etat qu'il ne devoit

1576. rien changer dans la maniere dont il avoit accoûtumé de dire son avis: Mais de plus, le Clergé & la Noblesse qui s'étoient laissez gagner, revinrent au sentiment du Tiers-Etat. Ces trois Corps examinerent ensemble par quels moyens on travailleroit à rétablir par de douces voyes dans le Royaume l'unité de la Religion, & il s'y presenta d'abord deux obstacles qui paroissoient invincibles: Le premier venoit de la part des Calvinistes, qui ayant presque par tout les armes à la main, & se voyant assez forts pour donner plusieurs Batailles, n'avoient garde de se bannir volontairement, ni d'accepter de leurs Ennemis la condition de vendre leurs biens, à laquelle ils seroient toûjours bien reçus, quand même on les auroit à demy vaincus. Le second venoit des Catholiques zelés, qui ne trouvoient pas leur compte dans la modération dont on useroit à l'égard des Calvinistes. Il leur paroissoit plus clair que le jour, que les amis de

de l'Amiral de Châtillon qui s'étoient sauvez de la saint Barthelemy, n'avoient pas moins contribué à faire tuer par Poltrot le pere du Duc de Guise, que ceux qui y avoient été massacrez. Ils cherchoient à les en punir ; & on leur en ôtoit le moyen, en leur permettant de changer de Patrie en toute liberté. Si on leur proposoit la chose sans l'adoucir, on les effaroucheroit, & un breuvage si amer ne pouvoit être avalés sans que l'on y mêlât tant soit peu de douceur pour en corriger l'amertume.

1576.

On chercha donc un temperament ; & Bellievre crût l'avoir trouvé, en proposant que l'on ôtast d'abord aux Calvinistes l'exercice libre de leur Religion, & qu'ensuite on examineroit à loisir, & l'on mettroit en usage les expediens le plus propres pour les disposer à changer de Païs. Il supposoit que d'un côté les Calvinistes se voyant en danger de perdre leurs biens & leurs vies tout ensemble, seroient ravis d'en être quittes pour

1576. le retranchement du libre exercice de leur Secte ; & d'un autre côté, les Catholiques zelés auroient lieu de se contenter de la mortification que l'on donneroit aux Calvinistes, en les obligeant à ne s'assembler plus que la nuit, & en secret.

Mais Belliévre se trompa à demy; puisque les Calvinistes ne furent pas moins irritez lors qu'on parla d'ôter la liberté de leurs Prêches, que si l'on eust touché à celle de leurs consciences. Il est vray que les Catholiques zelés se contenterent du temperament de Bellievre, & qu'ils l'appuyerent si bien dans les Etats, qu'il y fut presque universellement reçu : mais il en arriva un inconvenient, que celui qui l'avoit inventé * n'avoit pas préveu. Il étoit aisé de juger que l'affaire tireroit en longueur, & que l'amour de la Patrie porteroit infailliblement les Calvinistes à n'en sortir que le plus tard qu'il leur seroit possible : qu'il y auroit ainsi de l'exercice pour plusieurs années, & que les Etats ne pouvant

* Belliévre.

attendre jusqu'à la fin, feroient bien de se separer, aprés que le Roy auroit promis de les convoquer lorsque l'affaire seroit tout à-fait terminée, & qu'il ne s'agiroit plus que de la confirmer. Ils se l'imaginerent si fortement, qu'ils députerent vers le Roy pour obtenir leur congé. Sa Majesté n'avoit garde de l'accorder. Elle ne les avoit pas tant assemblez pour recevoir leurs avis sur les difficultez qui se presentoient, que pour tirer d'eux autant d'argent qu'il en falloit pour executer les resolutions qui seroient prises de concert avec eux. Cependant on n'en étoit pas encore venu là, & même il étoit vray-semblable que l'on n'y viendroit pas si-tôt, puisqu'il seroit necessaire avant que de regler les contributions extraordinaires, de sçavoir précisément si les Calvinistes aimeroient mieux la guerre que de sortir de leur païs aprés avoir recû le juste prix de ce qu'ils ne pourroient emporter de leurs meubles, & de leurs immeubles. 1576.

Aussi le Roy fut tellement choqué

1576. de la demande des Etats, qu'il la refusa sur le champ ; mais son Conseil le fit depuis appercevoir, qu'il avoit commis une faute d'extrême importance. Sa Majesté avoit prétendu reduire le corps du Peuple, qui étoit le plus grand, à douze personnes, dans la seule veuë d'en disposer aprés avec plus de facilité, & il y avoit trouvé un insurmontable obstacle. Le même Corps des Etats venoit de proposer, sans y avoir bien pensé, le seul expedient capable de lever cét obstacle ; & le Roy le refusoit à son tour. Et de-fait, sa Majesté pouvoit arriver à ses fins par une autre voye, qui étoit celle de consentir que les Etats se separassent, aprés qu'ils seroient convenus de laisser un representatif ; c'est-à-dire, une personne de chaque Province, pour travailler avec le Conseil du Roy à l'execution du Resultat de ramener les Heretiques par la douceur. Comme la France à l'égard des Etats n'étoit divisée qu'en douze Provinces, il ne resteroit que douze personnes que la

Cour gagneroit avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y auroit plus d'autres Deputez à Blois pour avoir l'œil sur leur conduite : & de fait, le Roy qui suivoit assez ses veritables interests, quand ils lui étoient representez sans déguisement, envoya aussitôt Morvillier aux Etats, pour leur dire que sa Majesté consentiroit volontiers que les Deputez retournassent dans leurs Maisons, jusqu'à ce qu'on les en rappellât, pourveu qu'en attendant ils laissassent un petit nombre de personnes pour veiller à l'observation des Ordonnances qui avoient été déja faites par leurs avis. 1576.

Mais Bodin toûjours attentif à chercher s'il n'y avoit point de finesse dans les propositions de la Cour, soupçonna qu'elle persistoit dans son premier dessein ; & que n'ayant pû affoiblir les Etats, en les reduisant à moins de Suffrages ; elle prétendoit maintenant arriver à la même fin par une autre voye. Il prononça là dessus sans préparation un second Discours, qui fut en partie

1576. écrit, & en partie retenu de memoire par ceux qui l'entendirent. Il étoit un peu plus embarassé que le précedent; mais on ne laissoit pas d'y voir que la prétention de la Cour ne seroit pas moins nuisible à la liberté des Etats, & même le seroit davantage qu'elle ne l'avoit été durant leur convocation. Il le prouva par deux exemples: l'un, du Peuple Romain, qui dans aucune rencontre ne s'étoit relâché sur ce point, sans qu'il en fût arrivé de terribles inconveniens; & l'autre des Florentins, qui avoient veu changer la forme de leur Gouvernement, toutes les fois qu'ils avoient confié leur autorité à un petit nombre de personnes. Il ajoûta qu'il ne faisoit point de tort à ceux qui pourroient être choisis, en les soupçonnant de se laisser corrompre, puisqu'il ne répondroit pas de lui-même, si l'on jettoit les yeux sur lui, pour être l'un des douze qui seroient retenus; & il conclut, en soûtenant que ce seroit un moindre mal à la Monarchie Françoise, que

les Deputez qui se trouvoient presentement à Blois s'y ruïnassent par un trop long séjour; que s'ils retournoient chez eux pour quelques mois, ou peut être pour quelques années, en laissant à leur place un Representatif. 1576.

Le Discours de Bodin fut universellement approuvé, & la Cour en eut un chagrin qu'elle n'osa neanmoins témoigner qu'à demy. Bodin étoit non seulement un des plus sçavans hommes du monde ; mais il avoit de de plus l'avantage singulier de pouvoir dire sur le champ ce qu'il sçavoit sur chaque matiere, & de faire admirer sa prodigieuse memoire en quelque lieu qu'il se trouvât. Ainsi sa conversation étoit également recherchée par les doctes & par les ignorans. Les doctes y apprenoient toûjours quelque rareté qui leur étoit échappée, & les ignorans écoutoient avec joye la décision de toutes les difficultez qu'ils s'avisoient de proposer. La Cour n'avoit point été exempte d'une si generale

1576. curiosité. Le Duc d'Anjou, frere unique du Roy, avoit voulu en toute maniere que Bodin fût de son Conseil; & le Roy qui n'avoit pas la force de dérober le temps destiné à ses plaisirs, avoit exigé de Bodin qu'il se presentât devant lui toutes les fois qu'il se mettroit à table, afin qu'ils conferassent ensemble durant le repas. Cette contrainte étoit fâcheuse pour Bodin, qui suivant la methode de ceux de sa profession, étoit extraordinairement avare de son temps : mais il s'en consoloit, par le libre accés qu'il avoit auprés de sa Majesté, & par l'estime que les Courtisans faisoient de lui. Il n'avoit point encore profité de son credit, quand pour le punir des deux Discours dont on vient de parler, on lui défendit de paroître desormais à la Cour. Les Etats n'en témoignerent rien, & le Roy pour leur montrer qu'il avoit à cœur l'execution du dessein d'empêcher aux Calvinistes l'exercice libre de leur Religion, envoya Belliévre Maître des Reque-

1576.

stes, & le jeune Villequier, en qualité d'Ambassadeurs extraordinaires vers les Princes d'Allemagne, qui avoient le plus témoigné de zele pour eux. C'étoit ceux de la Maison Palatine, & de la Maison de Hesse. L'Electeur Palatin Frederic trois étoit mort, & son fils aîné qui lui avoit succedé étoit si infirme, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il vécut long-temps. Il y avoit en ce cas lieu de craindre qu'il laisseroit ses enfans en bas âge, & que le Prince Casimir qui seroit leur Tuteur, n'envoyast en France une armée aussi formidable que la derniere qu'il y avoit menée; ou du moins, que n'étant plus retenu par la consideration de son pere, il ne vendît ou ne dissipast les pierreries de la Couronne de France qui lui avoient été données en gage. On lui envoya là dessus un Maître des Requestes, frere de Belliévre, * qui retira les pierreries, quoi qu'il ne payast pas tout-à-fait les cinq cens mille écus portez par le Traité de Beaulieu. Il representa ensuite à

* De Hautefort.

1576. Caſimir, en preſence de l'Electeur ſon frere, que la reſolution avoit été priſe en France de ne ſouffrir deſormais l'exercice que d'une ſeule Religion, & que les François ne faiſoient en cela que ſuivre l'exemple de toutes les autres Nations de l'Europe : que l'Eſpagne dans cette veuë faiſoit depuis dix ans la guerre dans les Païs-bas, & que les Princes d'Italie, bien loin de permettre à leurs Sujets un culte different du leur, les mettoient à l'Inquiſition auſſi-tôt qu'ils les découvroient tant ſoit peu favorables aux nouvelles Sectes : Qu'en Allemagne c'étoit la coûtume que les Peuples s'ajuſtaſſent à la Religion de leurs Princes, & que neanmoins il ne ſe trouveroit dans aucun Cercle de l'Empire qu'un Prince Lutherien ou Calviniſte endurât l'exercice de la Religion Catholique dans ſon Etat, comme il ne ſe trouvoit point de Prince Catholique qui ſouffriſt dans le ſien l'exercice d'aucune Secte Proteſtante.

Caſimir ne répondit pas ſur le

champ; mais il dépêcha peu de temps aprés à la Cour de France le Colonel Bultric, qui parla au Roy avec aussi peu de respect, que s'il eût été Ambassadeur des Tartares. Il reprocha nettement à sa Majesté la perfidie qu'elle commettoit, en violant le Traité, sur la bonne foy duquel Casimir lui avoit laissé la Couronne. Il ajoûta que si tous les Chrétiens, de quelque culte qu'ils fussent, ne se joignoient pour punir un si grand crime, Dieu, plûtost que de le laisser impuny, renouvelleroit en France les playes de l'Egypte marquées dans l'Exode : Qu'à la verité les Princes de l'Europe ne souffroient point dans leurs Etats la diversité de Religion; mais qu'aussi ne se trouvoit elle établie dans aucun liêu, en la maniere qu'elle l'avoit été en France : Que l'Espagne avoit fait couper les têtes des quarante-huit personnes soupçonnées de Calvinisme ; & que bien loin de consentir que les Païs-bas fussent mypartis pour la Religion, elle y avoit 1576.

1576. envoyé dans la ſeule veuë de l'empêcher, la meilleure armée, & le plus excellent General qu'elle eût: Que l'Inquiſition avoit détourné les Italiens de changer de Religion, & qu'en Allemagne on vivoit de même: Que la Diette d'Auſbourg en mil cinq cens trente, & le Traité de Paſſau en mil cinq cens cinquante-deux l'avoient ordonné; mais qu'il étoit arrivé tout le contraire en France: Que le Calviniſme y avoit donné quatre Batailles, & conclu autant de Paix à ſon avantage: Que ces Paix avoient été ſi ſolemnelles, qu'on avoit même fait autant d'Edits pour les verifier dans tous les Parlemens du Royaume: Que ſi cela n'étoit ſaint & ſacré, il n'y avoit rien dans la Societé civile qui dût l'être; & que ſi nonobſtant on recommençoit la guerre, le Prince Caſimir alloit raſſembler les Allemans, & les remener en France: Qu'en attendant que leur preſence raſſuraſt les Calviniſtes, lui, Bultric, avoit ordre de paſſer preſentement en Angleterre,

& de solliciter la Reine Elisabeth d'empêcher par un prompt secours que ses Freres de France ne fussent surpris. 1576.

Il falut qu'Henry Trois dissimulât l'insolence de Bultric, parce qu'il n'étoit pas en état de la punir autant qu'elle le meritoit, & l'effet répondit aux menaces de ce Colonel. Il alla droit à Londres ; il confera plusieurs fois avec la Reine Elisabeth ; il convint avec elle de la maniere dont les Troupes d'Allemagne & d'Angleterre vivroient en France pendant qu'elles y agiroient ensemble ; il retourna vers le Prince Casimir, & il l'assura de la bonne volonté des Anglois pour la cause commune, qui étoit celle de la Religion Calviniste.

Le jeune Villequier envoyé dans le même-temps vers le Langrave de Hesse, ne réüssit pas mieux que le Maître des Requêtes Belliévre, quoi qu'il eût parlé d'une maniere plus fiére. Il avoit reproché au Langrave que son Bisayeul s'étoit allé

1576. mettre imprudemment entre les mains de l'Empereur Charles Quint, ſur la foy d'un Sauf-conduit équivoque ; qu'il avoit été retenu priſonnier durant cinq ans, & qu'il l'auroit eſté toute ſa vie, ſi le Roy Henry ſecond pour le délivrer n'avoit levé une armée de cinquante mille hommes, qui s'étoit avancée juſqu'à Virtzbourg, & avoit contraint cét Empereur de mettre en liberté le Langrave, & de lui reſtituer ſon état : Qu'une telle obligation ne pouvoit être ſuffiſamment reconnuë, & que nonobſtant elle avoit eſté ſuivie de la plus noire ingratitude qui fut jamais : Que les Calviniſtes ayant déclaré la guerre à Charles Neuf, fils de Henry Second, qui étoit encore Mineur, non ſeulement le Langrave avoit permis qu'on levât ſur ſes Terres deux mille Cavaliers, pour aller en France fomenter la guerre Civile ; mais encore il les avoit entretenus durant trois mois, & leur avoit donné pour Chef le Maréchal de

Hesse, qui étoit le meilleur Officier de guerre qu'il y eût alors dans l'Empire : Que cette action étoit détestable, & que le Roy Henry trois avoit occasion de croire que ceux qui l'avoient commise s'en étoient repentis : Que Sa Majesté Trés Chrétienne demandoit que la Hesse ne trouvât pas mauvais qu'il l'imitât dans sa conduite : Que depuis trente ans elle avoit deux fois changé de Religion, sans que personne s'y fût opposé, & sans qu'il eût été necessaire d'user de violence. La premiere, quand le Langrave Philippe l'avoit disposée à passer de la Religion Catholique à la Lutherienne : & la seconde, lorsque le Langrave Guillaume lui avoit ôté ses Pasteurs Lutheriens, pour mettre des Pasteurs Calvinistes en leur place : Que la France n'étoit pas de moindre condition, ni moins libre que la Hesse ; & que par la même raison que les deux Langraves que l'on vient de nommer, auroient trouvé mauvais que François Pre- 1576.

mier & Charles Neuf se fussent
1576. mêlez du changement qu'ils introduisoient dans leur Etat ; Henry Trois avoit lieu de conjurer le Langrave qu'il laissast rétablir en France l'unité de Religion, & de se formaliser s'il l'en empêchoit.

Le Langrave demeura d'accord de l'obligation qu'avoient ses Predecesseurs à la France ; mais il ne convint pas de leur ingratitude, & il soûtint qu'au contraire jamais Princes n'avoient esté plus reconnoissans qu'eux. Il ajoûta que quand le Maréchal de Hesse avoit mené deux mille Cavaliers au Prince de Condé & à l'Amiral de Chatillon, les François étoient tellement divisez entre-eux, à cause que les Catholiques pretendoient mettre la Couronne sous l'entiere dépendance du Saint Siege ; (ce qu'ils ne pouvoient faire que par l'entiere abolition des libertez de l'Eglise de France : & les Calvinistes s'obstinoient au contraire à vivre en Republique :) que si les Hessiens ne fussent entrez dans

dans la querelle, la Monarchie Françoise n'auroit pû éviter une trés fâcheuse revolution, en perdant ses libertez, si les Catholiques eussent vaincu, & deux millions de ses Sujets, si les Calvinistes eussent remporté l'avantage; au lieu que l'arrivée du Maréchal de Hesse auprés du Prince de Condé, ayant mis les affaires dans un juste équilibre, & l'armée Calviniste s'étant trouvée égale dans la Bataille de Dreux à celle des Catholiques, pour le nombre & pour la valeur; il s'étoit fait une Paix, par laquelle les libertez des Eglises de France avoient esté conservées, & les Calvinistes étoient demeurez sous l'obéissance de Charles Neuf: Que ce Roy avoit conclu avec le Prince Casimir une Paix trés-authentique sans la participation des Hessiens; & que puisque Sa Majesté avoit oublié de cette sorte ses anciens Alliez, le Roy Henry Trois son Successeur ne devoit pas trouver mauvais qu'on l'oubliat de même; que neanmoins les 1576.

1576. Hessiens n'avoient pas suivy son exemple : Que le Prince Casimir avoit conjuré le Langrave en qualité de proche parent, de l'aider à contraindre les François de tenir leur parole, & que le Langrave ne pourroit honnêtement s'en dispenser, si Sa Majesté persistoit à vouloir chasser de son Royaume des personnes de sa Religion, qui avoient pour leur sauve-garde quatre Edits des plus solemnels.

Les Catholiques zelez ne demeurerent pas long-temps satisfaits de l'exercice de la Religion que l'on ôtoit aux Calvinistes. Ils s'ingererent avant la conclusion des Etats, de forcer la Cour à quelque chose de plus rude ; & parce qu'un soûlevement general dans les Provinces auroit fait trop de bruit, on le reduisit à deux endroits ; bien entendu que s'il y réüssissoit, on continuëroit de même, jusqu'à ce que le Royaume entier fût entré dans le Parti, qui venoit de prendre le nom de la Sainte Union. D'Humieres ne

se tenoit pas assuré plus que de raison dans son Gouvernement de Peronne. Il sçavoit que les Protestans d'Allemagne avoient promis au Prince de Condé de le mettre en possession de cette Place ; & il n'y avoit pas lieu de douter que s'ils renvoyoient en France une nouvelle armée, elle ne contraignît la Cour de rendre justice au Second Prince du Sang. Il n'y avoit point d'autre moyen pour l'éviter, que d'empêcher la Cour de disposer de Peronne à son gré ; & ce fut dans cette unique veuë que d'Humieres assembla dans cette Ville le onze de Février mil cinq cens soixante-dix-sept, les principaux Gentilshommes de Picardie. Il les fit souvenir de la grace particuliere que Dieu leur avoit faite, en les conservant dans l'ancienne Religion, & il les exhorta à prendre de bonne heure les mesures necessaires pour ne pas décheoir d'un si heureux état. Il leur fit part des efforts que le Prince de Condé vouloit faire pour se mettre en possession 1579.

1576. du Gouvernement de Peronne, & il les aſſura que le Roy ne demandoit pas mieux que de ſe voir reduire à l'impoſſibilité de l'y établir: Que Sa Majeſté ſeroit ravie que les Gentilshommes de Picardie s'obligeaſſent par ſerment à ne plus ſouffrir que les Calviniſtes euſſent des Villes & des Gouvernemens dans leur Païs, & qu'elle approuveroit volontiers la choſe quand elle ſeroit faite, quoi qu'elle n'oſaſt propoſer qu'on la fiſt.

Tous les Gentilshommes de cette Aſſemblée étoient parens, alliez, ou amis d'Humieres. Ils ne voyoient point de difficulté dans cette affaire, ſuppoſé que la Cour l'approuvaſt; & ils n'avoient garde de ſoupçonner celui qui les haranguoit de mentir dans une occaſion de telle importance. Ils repartirent ainſi qu'ils étoient prêts de ſigner un engagement tel qu'il plairoit à d'Humieres de le dreſſer; & d'Humieres qui s'étoit attendu à cette réponſe, leur preſenta l'Acte que le Pere Maim-

boug a fait imprimer au bout de ſon Hiſtoire de la Ligue. Ils y mirent tous leurs noms, & l'Original fut envoyé au Duc de Guiſe, qui voulut que les Catholiques zelez de Poitou ſuiviſſent l'exemple de ceux de Picardie. 1576.

Louis de la Trimouille, Prince de Talmont, étoit le plus riche Seigneur de cette Province; il avoit les pretentions ſur le Royaume de Naples, que Charlotte d'Arragon, Heritiere de cette Couronne, avoit portées dans la Maiſon de Lavale, d'où elles étoient paſſées dans la ſienne par le moyen de ſon Ayeul paternel; & quoi qu'il ne ſe fût pas aviſé de faire prendre à ſon fils le Titre de Prince de Tarente, il ne laiſſoit pas d'être fort diſtingué par ſon propre merite, & à cauſe qu'il poſſedoit divers Fiefs d'extrême conſequence, entre autres celui de Thoüars, d'où relevoient dix-ſept cens Gentilshommes. On ne ſçait pas les cauſes de ſa liaiſon particuliere avec le Duc de Guiſe, & il

est à croire qu'il ne s'étoit broüillé
1576. avec le Duc de Montpensier, que
que parce que ce Prince, Gouverneur de Poitou, ne lui donnoit point d'autre part dans les affaires de cette Province, que celle dont il n'étoit pas possible de lui ôter la connoissance. Quoiqu'il en soit, la Trimouille s'assura d'abord de la Noblesse qui relevoit de lui, & se rendit par leur moyen le plus fort dans Tonnay-Charante, & dans quelques autres Places voisines. Il prit ensuite de si justes mesures, qu'il n'étoit au pouvoir ni du Duc de Montpensier, ni des Calvinistes de l'opprimer, soit qu'ils l'attaquassent separément, ou qu'ils se joignissent contre lui : & de crainte qu'on ne lui détachast ses amis par promesses ou à force d'argent, il les manda tous à Talmont, & il leur fit une Relation à sa mode de ce qui venoit d'arriver à Peronne. Il ajoûta que la Religion dans le Poitou couroit encore plus de risque que dans la Picardie : car outre que

le nombre des Calvinistes y étoit sans comparaison plus grand, le Peuple resté dans la Communion des Catholiques avoit tant de disposition à l'Heresie, qu'il étoit passé en proverbe, que le meilleur Catholique de Poitou avoit le cœur Calviniste : Que le Duc de Montpensier suivoit aveuglément les sentimens de la Cour ; & que si elle lui commandoit de ne faire la guerre aux Calvinistes qu'en apparence, & de ne les pas pousser à l'extremité, il ne manqueroit pas d'obeïr, quoi qu'il eût pour eux une telle aversion, qu'il n'avoit donné la vie à aucun de ceux ausquels il avoit pû l'ôter, sans passer pour injuste : Qu'ainsi si ce Prince traitoit doucement ses Ennemis, la Province deviendroit entierement Calviniste ; & s'il recevoit des ordres pour une suspension d'armes, le danger seroit encore plus grand : Que pour le prévenir il étoit necessaire que la Noblesse de Poitou, qui ne vouloit ni Paix ni Tréve avec les Calvinistes, 1567.

1576. s'y engageaſt par un ſerment particulier, à l'exemple de celle de Picardie : Qu'il offroit dans cette rencontre à ſes Amis le même office que les Gentilshommes Catholiques de Picardie avoient exigé d'Humieres; c'eſt-à-dire, de les commander tant qu'ils agiroient dans le Païs : Mais que ſuppoſé que toutes les forces Catholiques du Royaume s'aſſemblaſſent pour travailler avec plus de ſuccés à l'extirpation de l'Hereſie, il étoit bon que le Duc de Guiſe fût reconnu de bonne heure pour General, afin qu'il y eût plus d'union entre les Catholiques pour attaquer, qu'il n'y en avoit parmi les Calviniſtes pour ſe défendre.

Le raiſonnement de la Trimouille ne fut pas ſi univerſellement approuvé que celui d'Humieres l'avoit été, & pluſieurs des Gentilshommes qui s'étoient aſſemblez à Talmont eurent de la peine à ſe détacher des intereſts du Duc de Montpenſier : Mais on leur fit ſi bien connoître qu'on les perdroit ſans reſſource, s'ils

s'ils ne passoient à la pluralité des voix ; & la Noblesse Françoise étoit alors tellement prévenuë de l'opinion que le Royaume étoit proche de sa Révolution, & que par consequent elle n'étoit plus tenuë de hazarder pour lui sa vie & ses biens ; que la Sainte Union fut signée par tous les Assistans. Mais trop de gens y avoient eu part pour tenir la chose secrette ; & les Catholiques zelez avoient déja trop de présomption de leurs forces, pour dissimuler ce qu'il y avoit dans leur conduite de plus approchant de la Rebellion. Le Roy fut à temps informé des engagemens de la Noblesse dans les deux Provinces que l'on vient de nommer : & comme il étoit fort éclairé dans les matieres sur lesquelles ses Favoris ne l'avoient point encore prévenu, il ne douta pas que l'exemple des Picards & des Poitevins ne fût generalement suivi. Il prévit qu'en ce cas il ne resteroit à Sa Majesté qu'autant de voix qu'il plairoit au Duc de Guise & au Gouverneur 1576.

1576. Democratique des Calviniſtes de lui en laiſſer ; & Sa Majeſté ſe tint pour perduë, à moins que ſes plus fideles Sujets ne lui ſuggeraſſent le moyen d'éviter le précipice qui lui étoit ouvert de deux côtez. Elle s'adreſſa dans cette veuë au Premier Preſident de Thou, & elle lui envoya Dauron, pour lui repreſenter le veritable état des affaires de la Cour, & pour lui demander ce qu'il y avoit à faire. De Thou répondit que ſi Sa Majeſté lui euſt fait l'honneur de le conſulter, avant que de ſuivre le deteſtable conſeil qui lui avoit eſté donné de ſe rendre Chef de la Ligue, il auroit tâché de l'en détourner : mais que preſentement que le mal étoit fait, la prudence humaine n'étoit plus capable de détourner la ruïne entiere de la Monarchie Françoiſe : Que l'autorité Royale y avoit eſté de tout temps ſi bien établie, que les Calviniſtes (quoique leur genie fût tout-à-fait Republicain) n'avoient oſé ne s'y pas ſoûmettre : Que les Catholiques zelez

ne l'auroient pas non plus entrepris; & qu'ainſi le Roy demeurant toujours le Chef de l'Etat, n'auroit eu qu'à attendre une favorable conjoncture pour opprimer les Calviniſtes par les Catholiques zelez, & pour accabler enſuite ceux-cy à leur tour : Mais que Sa Majeſté, en ſe déclarant Chef des Catholiques zelez, avoit renoncé au grand avantage, qu'elle ne tenoit que de Dieu & de ſa Naiſſance : Qu'elle devoit être Juge du combat, & que nonobſtant elle s'étoit rangée entre les Combattans; & que ceux qui étoient déja entrez dans la querelle, & qui s'y engageroient deſormais, au lieu de le reconnoître pour leur Souverain legitime, ne le regarderoient plus que comme leur complice, ou comme leur Ennemy : Que les Calviniſtes le voyant à la tête des Catholiques zelez, acheveroient de perdre ce qu'ils avoient conſervé de reſpect pour luy ; & que pour comble de malheurs, ils perſuaderoient aux Allemans & aux Anglois, de

1576.

1576. revenir au plûtôt en armes dans la France pour la conquerir, puiſqu'il n'y auroit plus de Monarque à qui les interêts de tout le Royaume fuſſent également chers ; mais ſeulement un Chef d'une Faction, qui ſous pretexte d'aſſujettir plus universellement la Couronne au Saint Siege, en vouloit ſapper les loix fondamentales : Que le Roy en ſe déclarant Chef de la Ligue n'avoit pas gagné l'affection des Liguez ; & qu'au contraire, il ſe rendoit chaque jour l'objet de leur mépris: Qu'ils étoient ſi bien unis avec le Duc de Guiſe, que Sa Majeſté quoi qu'elle fiſt, ne les en ſepareroit jamais ; & & que ſi elle vouloit être convaincuë de cette verité par ſa propre experience, elle n'avoit qu'à donner aux Liguez un ordre qui ne fût pas conforme à ceux qu'ils recevoient ſecrettement de ce Duc, & qu'elle n'appercevroit que trop auquel des deux on défereroit plutôt, & plus volontiers.

Que neanmoins, puiſqu'il ne faloit pas renvoyer Dauron ſans réponſe,

il étoit d'avis, non pas que le Roy renonçât positivement au Generalat qu'il avoit accepté, puisque Sa Majesté ne le pourroit sans commettre une faute pire que la precedente : mais qu'elle se donnast bien de garde d'en faire aucune fonction ; & que pour s'en exempter sans être blamée elle differast le plus qu'elle pourroit de recommencer la guerre : Qu'elle ne donnast aucune marque exterieure de favoriser les Calvinistes ; mais qu'aussi elle ne les jettast pas dans le desespoir, & que sur tout elle leur témoignast d'en vouloir à leur révolte, & non pas à leur Religion : Qu'elle offrist un parti avantageux à ceux de leur Secte qui voudroient bien vivre comme leurs peres avoient vécu, sans Armes, sans Gouvernement particulier, & que Sa Majesté disposast les Liguez à distinguer ceux là d'avec les autres Calvinistes, & à ne les plus traiter d'Ennemis. 1576.

Le sentiment du President de Thou fut approuvé, & le Roy fit

1576. un Edit, dans lequel il expliquoit les raisons qu'il avoit eues de lever deux puissantes armées : l'une, sous la conduite du Duc d'Anjou son frere unique, & l'autre, sous les ordres du Duc de Mayenne : Qu'à la verité son principal dessein étoit de rétablir dans son Royaume l'unité de la Foy ; mais qu'il n'avoit jamais prétendu, & qu'il ne prétendoit point encore arriver à cette fin par des moyens illegitimes : Que son Predecesseur avoit distingué dans le Calvinisme la Secte & la Révolte, & qu'il n'avoit combattu qu'une seule fois, qui étoit à Dreux, contre la Secte : Que les autres trois batailles, de saint Denys, de Jarnac, & de Moncontour avoient esté données contre la Rebellion ; & que si les Calvinistes vouloient poser les armes en general, ou en particulier, on étoit prêt de les recevoir en graces, & de les traitter aussi favorablement que les autres François : Qu'on les exhortoit en general d'avoir recours à la clemen-

ce du Roy ; mais que si le plus grand nombre persistoit dans la Révolte, on étoit prêt de traiter avec les Villes, & avec les personnes qui voudroient bien rentrer dans le devoir, & de leur faire sentir les effets de la bonté qu'ils avoient si souvent offensée. 1576.

Cét Edit fut également rejetté par tous les Calvinistes, & deux raisons en furent la cause : l'une, que les Catholiques zelez furent les premiers à se déclarer contre luy, & à protester qu'ils ne l'observeroient dans aucun de ses Articles : l'autre, que la Reine d'Angleterre, le Langrave de Hesse, & le Prince Casimir leur manderent en même-temps que s'ils tenoient bon, on les assisteroit d'hommes & d'argent. Le mois de May commençoit, & le Duc d'Anjou qui n'avoit que trop reconnu le préjudice qu'il s'étoit fait en se retirant à la Rochelle, vouloit en toute maniere rétablir sa reputation parmi les Catholiques, en faisant aux Calvinistes la plus sanglante

1576. guerre qu'il pourroit. Le Duc de Guise étoit incapable de demeurer sans employ ; & comme il sçavoit bien que la Cour n'agréeroit pas qu'il servît en qualité de Volontaire dans l'armée du Duc de Mayenne son frere, il pria le Duc d'Anjou de le recevoir dans celle qu'il alloit commander ; & son service fut accepté d'autant plus volontiers, qu'il menoit avec lui trois cens des plus vaillans hommes de France. La Reine Regnante, Louise de Lorraine, avoit un frere en la personne du Duc de Mercœur, qu'elle vouloit avancer, & la voye des armes étoit la plus courte & la plus glorieuse. Elle demanda pour lui la Lieutenance Generale du Duc d'Anjou, & l'obtint. Les Troupes qu'on avoit levées en divers endroits s'assemblerent au nombre de vingt-cinq mille Soldats vers la Loire, & le Duc d'Anjou partit aussi tôt de Blois pour se mettre à leur tête. La Cour lui avoit ordonné d'attaquer la Charité, pour ôter aux Allemans la commodité de ce Passa-

ge, ſuppoſé qu'on ne pût les empêcher de venir juſques-là ; mais cette Place étoit ſi-bien pourveuë, qu'il y avoit à craindre que le Duc d'Anjou ne la prît pas, ou qu'il ne la prît qu'en ruïnant ſon Armée. On avoit jetté dedans le Colonel la Lande avec deux mille hommes de vieille Infanterie Calviniſte, qui ſe propoſerent de défendre le terrain pied à pied ; mais on ne leur en donna pas le loiſir. On les contraignit d'abord de ſe renfermer dans leurs murailles aprés les avoir chaſſez de tous leurs dehors l'épée à la main, & on les pouſſa avec une obſtination qui déconcerta toutes les meſures qu'ils avoient priſes pour ſe défendre. On mit en huit jours par terre la plûpart de leurs remparts, & la Capitulation qu'ils obtinrent enſuite, ne leur permit d'emporter que leurs épées. 1576.

Les Catholiques d'Auvergne, & ſur tout ceux des villes de Clermont, de Riom, & de Montferrand, ſe trouvoient tellement incommodez de la Garniſon Calviniſte d'Iſſoire,

1576. qu'aucun des bons Bourgeois n'osoit sortir sans s'exposer au peril d'être enlevé, à moins qu'il ne prît une escorte suffisante, & cette escorte coûtoit beaucoup. Les vivres y rencherissoient tous les jours, parce qu'il dépendoit des Calvinistes d'y mettre le prix ; & quand ils ne le faisoient pas directement, ils rehaussoient les contributions qu'ils tiroient du plat Païs, & contraignoiẽt de cette sorte les Païsans qui portoient leurs denrées dans les Villes que l'on vient de nommer, de les vendre à proportion de ce que l'on exigeoit d'eux. La Cour informée de ces particularitez, obligea le Duc d'Anjou à former le Siege d'Issoire, & tous les braves du Parti Catholique y accoururent avec d'autant plus de précipitation, que l'on publioit par tout, que cette occasion seroit extraordinairement meurtriere. La Place étoit petite, & fortifiée seulement à l'antique ; mais au reste bien située, & resolue de se défendre jusqu'à l'extrémité. Le Roy

de Navarre y avoit mis une forte Garnison commandée par Chavagnac, vieux Officier Calviniste, & la Noblesse Huguenotte des environs s'y étoit jettée. Le Duc d'Anjou assiegea regulierement Issoire à la my-May de 1577. & se prévalut admirablement de l'émulation qu'il y avoit dans ses Troupes. Les deux Bussys d'Amboise, Cambes-Monsoreau, Sourches-Malicorne, & les autres Gentilshommes qui s'étoient attachez particulierement à la personne du Duc d'Anjou leur General, pretendoient se signaler plus que les autres; & pour en mieux trouver l'occasion, ils avoient demandé une attaque. Le Duc de Guise & les principaux des Catholiques zelez, qui ne leur cedoient ni en ambition, ni en valeur, avoient à leur exemple sollicité de même, & il n'auroit pas esté bienseant d'accorder les deux Requestes, sans reserver une troisiéme attaque pour le Duc de Mercœur. Ainsi les Assiegeans furent divisez en trois quartiers, & ils pous-

1576.

ſerent leurs travaux avec d'autant
1576. plus de chaleur, qu'il y auroit plus de gloire à meriter pour ceux qui les avanceroient davantage.

Les Relations ne conviennent pas du quartier qui prévalut aux autres; mais elles demeurent d'accord qu'en peu de jours les choſes furent diſpoſées à un aſſaut general. Il fut livré des trois côtez en un même inſtant, & les Aſſiegez le ſoûtinrent avec tant de vigueur, que les Catholiques furent également repouſſez des trois côtez. Le Duc de Guiſe qui formoit peut-être déja les projets qui n'éclaterent que huit ans aprés, s'étoit propoſé de faire une action qui fût plus admirable qu'imitable. Il avoit grimpé ſur la bréche, quoiqu'il fût armé de toutes pieces, & il y étoit demeuré, aprés que tous ceux qui l'accompagnoient avoient eſté tuez ou mis hors de combat. Il ne pût ſe reſoudre de reculer, & il ne lui étoit pas poſſible d'avancer. Il y avoit une vieille Tour proche la bréche qui n'étoit gardée que par 3. ou 4. Soldats.

Il y alla, sur la supposition que delà il feroit signe aux siens, qui le voyant en extrême danger, & maître d'une Tour, retourneroient à l'attaque ; mais il se trompa. Sa voix & ses gestes n'exciterent aucun à se hazarder pour le secourir, & la moitié des assiegez qui défendoient la bréche, n'ayant plus d'ennemis en tête, tourna visage contre lui. Il leur resista un quart d'heure : il fit des actions dont on ne parla depuis qu'avec admiration : & lors qu'il sentit que les forces commençoient à lui manquer : il monta sur la tour : il se jetta delà dans le fossé ; & il ne fut pas tellement étourdi de sa chûte, qu'il ne rejoignît les assiegeans avant qu'on eût eu le loisir de le couper. 1576.

Issoire soûtint un second assaut. Les Catholiques y perdirent six cens de leurs meilleurs hommes, & ils regretterent principalement le jeune Bussy d'Amboise, qui y fut tué tenant un creneau de la main gauche, & son épée de la droite. Ces deux tentatives inutiles obligerent

à recommencer le fracas de l'artillerie, les bréches furent agrandies ; & le Duc d'Anjou avant que de recommencer un troisiéme assaut, eut l'humanité de faire sommer encore une fois les assiegez, qui persisterent dans leur obstination ; mais la perte des Catholiques devant la Place avoit augmenté leur courage au lieu de le diminuer; & comme on auroit eu bien de la peine à les retenir, si Issoire eût capitulé; il ne falut pas beaucoup d'éloquence pour les disposer à une nouvelle attaque. Elle dura prés de cinq heures, & les Calvinistes furent forcez. Les Vainqueurs ne pardonnerent ni à l'âge, ni au sexe ; & quand ils furent las de tuer & de piller, ils mirent le feu dans tous les quartiers. Il survint aprés cét embrazement une pluye si grosse & si continuelle, que de memoire d'homme il ne s'en étoit point veu de semblable : Elle acheva de gâter ce que le feu avoit épargné, & que l'industrie humaine croyoit avoir mis à couvert, & jamais Ville

1576.

F

ne fut plus univerſellement deſolée
qu'Iſſoire. Les Poëtes d'alors travaillerent à l'envi, pour exprimer 1576.
dans leurs vers que deux élemens
contraires s'étoient accordez pour
ruiner cette malheureuſe ville. Les
Calviniſtes des villes voiſines qui
n'avoient pas voulu juſques-là recevoir garniſon, écrivirent au Roy de
Navarre que s'il ne leur en envoyoit,
ils ouvriroient leurs portes au Duc
d'Anjou.

Le Duc de Mayenne étoit parti de la Cour avec une inſtruction generale de faire ce qu'il pourroit pour incommoder la Rochelle, en attendant qu'il y euſt lieu de l'aſſieger; & ſon pouvoir ſe trouvant ainſi ſans limite, il fut d'autant plus embaraſſé que s'il pouſſoit les Calviniſtes avec toute la vigueur qui lui étoit naturelle, il irriteroit le Roy; & s'il ne les pouſſoit pas, il ſe mettroit mal avec le Duc de Guiſe ſon frere aîné. Le temperamment qu'il prit pour ne pas tomber dans l'une ou l'autre de ces extrémitez, fut de ne

1576. travailler d'abord qu'à la subsistance de ses Troupes, en attaquant les Places qui leur eussent ôté les vivres, & d'assieger ensuite Broüage, qui faciliteroit la prise des Isles de Rhé & d'Oleron, avec lesquelles il auroit bloqué la Rochelle par mer. Il s'attacha donc à Tonnay-Charante, où l'on croyoit qu'il n'y eust pas assez de Garnison. La chose étoit veritable ; mais les Habitans presque tous Calvinistes, suppléerent au défaut des gens de guerre. Ils avoient eu la précaution de s'accoûtumer aux fonctions de la guerre les plus penibles ; & Clermont qui les commandoit, les trouva si soûmis, qu'il n'eut pas lieu de se plaindre que le Prince de Condé (qui s'étoit engagé à lui envoyer du secours) eust manqué de parole. La défense fut vigoureuse ; mais la Place n'étoit pas des plus fortes. Le Duc de Mayenne la reduisit en peu de jours à capituler, & mit ensuite le Siege devant Rochefort. Il le prit avec plus de facilité que Tonnay-Charante,

Charante, & il mit ses Troupes en quartier de rafraîchissement, pendant qu'on lui menoit l'Artillerie, & les munitions necessaires pour attaquer Maran. Il ne demeura pas neanmoins en repos, puis qu'il se saisit des Sables d'Olonne. Cette revolution fut tout-à-fait favorable à vingt-cinq Bâtimens Portugais, qui venoient chargez d'épiceries, & d'autres marchandises des Indes, à dessein de les debiter en France, & de remporter dans leur Pays du sel en échange. Les Catholiques leur eussent volontiers laissé la liberté de ce trafic; mais les Rochelois entreprirent de les enlever. Ils entretenoient pour leur seureté des troupes de Cavalerie & d'Infanterie, commandées par le jeune Moüy & par Lorges-Montgommery, qui leur étoient extraordinairement à charge; car outre qu'il les falloit payer regulierement, de crainte de sedition; s'ils les enfermoient dans leur ville, elles interromproient le commerce; & s'ils les tenoient aux en-

1576.

1576. virons,elles mal-traiteroient les Païsans. Le Prince de Condé fut d'avis qu'on les employast à recouvrer les Sables d'Olonne, parce que si elles réüssissoient, elles gagneroient dequoy les payer durant plusieurs années ; & si elles ne réüssissoient pas, le mauvais succez les rendroit plus traitables à l'avenir.

On les embarqua sur une Flote de vingt-deux voiles, que les Rochelois avoient équippée sous la conduite de Georges de Clermont d'Amboise; mais le vent leur fut si contraire, qu'ils ne purent faire dix lieuës en moins de quatre jours; & les Portugais informez cependant du danger qui les menaçoit, l'éviterent par une prompte retraite. Les Sables d'Olonne ne furent pas attaquez fortement, parce que Clermont averti que sa proye lui étoit échappée, crût devoir retourner à la Rochelle, & le Duc de Mayenne assiegea Maran. Les Rochelois n'épargnerent rien pour la sauver, & la garnison qui la défendoit soûtint

plusieurs assauts : mais enfin le Duc de Mayenne détacha du Siege sa Cavalerie, qui tailla en pieces le secours que les Rochelois envoyoient à la Popeliniere Gouverneur de cette Place. Les assiegez perdirent alors le courage, & deserterent presque tous ; ce qui contraignit la Popeliniere de se rendre.

Ce mauvais succez ne fut pas le seul qui empira les affaires des Calvinistes. Ils avoient surpris la ville de Perigueux, & le Roy de Navarre du consentement des Rochelois, l'avoit confiée au Baron de Langoiran, qui y entretenoit une forte garnison, sans être à la charge de ce Party, parce qu'il mettoit de là sous contribution les Catholiques du Limosin & des autres Provinces voisines : mais les Etats Republicains sont les plus mal aisez à satisfaire durant les guerres Civiles. On ne sçait si Langoiran n'executoit pas avec assez de soûmission les ordres qu'il recevoit de son Party, & s'il prenoit un peu plus de liberté que

1576. les autres Gouverneurs, à cauſe qu'il n'étoit pas importun comme eux; mais il eſt conſtant que le Roy de Navarre fut contraint de le tirer de Perigueux, & de mettre en ſa place le Baron de Malloſe *. Cette entrepriſe fut conduite avec tant de ſecret, que Langoiran n'eut aucun avis de ce que l'on tramoit à ſon préjudice. On fit couler inſenſiblement tant de gens de guerre dans Perigueux, qu'il n'y fut plus le Maître, & enſuite on le dépoſa. Les ſervices qu'il avoit rendus à ſon Parti meritoient une autre récompenſe; & de plus, il n'étoit pas propre à ſouffrir un affront de cette nature. Ce fut pour s'en venger qu'il retourna à la Communion des Catholiques: Mais comme ſa converſion avoit eu le même motif que celle du Baron des Adrets, elle ne fut pas plus heureuſe; & quoy que l'un & l'autre de ces Officiers Generaux euſſent executé de tres-belles choſes pendant qu'ils combatoient ſous les Enſeignes Calviniſtes; ils ne ſe di-

* Deſcendu de la Maiſon de Bourbon par un fils naturel de Loüis Evêque de Liege.

ſtinguerent plus lors qu'ils eurent changé de Parti. 1576.

Le Prince de Condé étoit averti de bon lieu, qu'on en vouloit à Broüage, & il n'oublioit rien de ce qui ſervoit à le conſerver. Il ne s'étoit pas contenté d'y mettre une forte garniſon aprés en avoir fait achever les fortifications ; mais de plus, il avoit invité tous les Amis qu'il avoit dans les Provinces voiſines, à lui ſauver Broüage, qui le rendoit le plus conſiderable dans ſon Parti ; & ces Amis s'étoient enfermez en ſi grand nombre dans cette Place, qu'à peine pouvoit-elle les contenir. Il en étoit arrivé un bien & un mal : le bien conſiſtoit en ce qu'elle ne pouvoit plus être emportée par force ; & le mal, en ce que les magazins des vivres ne ſuffiſoient pas à tant de gens ; & les Volontaires n'étant point inferieurs en nombre aux Troupes reglées, il étoit mal aiſé qu'il y euſt entre eux toute la ſubordination neceſſaire à une longue défenſe. Le Prince de

1576. Condé l'avoit si bien préveu, qu'il avoit tiré de Broüage Lorges-Montgommery, quoy que tres-vaillant homme, par la seule consideration qu'il étoit mal endurant, & facile à se mettre en colere, & que par consequent il seroit bien difficile de l'empêcher de prendre querelle avec les Volontaires. On lui avoit donné pour successeur Manducage, Officier le plus populaire de son temps, & qui avoit le secret de tenir une garnison dans une exacte discipline, & de la faire vivre en bonne intelligence avec les Bourgeois.

Le Duc de Mayenne fit ses approches de Broüage avec beaucoup de précaution, & ne commença à la battre qu'aprés que Lansac en eut investi le Port avec la flotte du Roy. Le Boulevard surnommé Pas-de-Loup, fut le premier emporté; mais on y donna tant d'assaut, & l'on perdit tant de vaillans Hommes, que l'on n'espera plus de reduire la Place que par famine. Il falloit de l'occu-

pation à la Cavalerie des Catholiques ; & celle des Calvinistes ne lui en donnant point assez, à cause qu'elle lui étoit beaucoup inferieure en nombre, & qu'on ne lui permettoit que rarement de tenir la campagne, le Duc de Mayenne & les jeunes Princes & Seigneurs qui l'accompagnoient, s'aviserent d'envoyer par un Trompette un cartel de défi au Prince de Condé, & aux Principaux de la Noblesse enfermez avec lui dans la Rochelle. Ce cartel les invitoit à combattre avec la picque, chacun pour l'amour de la Dame qu'il aimoit le mieux. Il n'y avoit rien en cela qui ne fût dans l'usage; mais soit que le Prince de Condé eust déja pour le Duc de Mayenne une haine irreconciliable, ou que les Ministres pour l'attacher plus fortement à leur Parti, lui eussent persuadé que ce Duc ne demandoit à le combattre corps à corps, qu'aprés avoir en vain essayé plusieurs fois de le faire poignarder ou empoisonner, il expliqua à contre sens ce qui ne devoi-

1576.

1576. être attribué qu'à la galenterie des Catholiques. Il s'en falut peu qu'il ne fît arrêter & punir le Trompette contre le droit des gens, ce qui euſt infailliblement introduit la mauvaiſe guerre dans les deux armées, où l'on n'auroit plus reciproquement donné de quartier. Le Maire de la Rochelle obtint neanmoins que ce Trompette ſeroit renvoyé : mais la réponſe qu'il remporta ne pouvoit être plus rude. Le Prince de Condé répondit qu'il n'avoit point accoûtumé à prendre langue de ſes Ennemis, quand il avoit deſſein de combattre, & qu'il le feroit moins du Duc de Mayenne que d'aucun autre, parce qu'il avoit moins d'eſtime pour lui : Qu'il n'y avoit pas long-temps qu'ils s'étoient tous deux rencontrez auprés de Xaintes, chacun à la tête de ſon Eſcadron, & que c'étoit-là qu'il auroit falu tirer l'épée, ſi ce Duc euſt eu autant de courage qu'il en témoignoit preſentement : Que l'occaſion ſe preſenteroit peut-être bien-tôt d'agir en campagne l'un contre

contre l'autre ; mais que l'effronterie avec laquelle il le provoquoit en duel n'étoit pas supportable, puisque tout le monde qu'il sçavoit n'y avoit point d'égalité entre-eux, & qu'un Prince du Sang se feroit un tort irreparable, & à toute l'Auguste maison de France, s'il mesuroit sa picque avec un Cadet * de celle de Lorraine.

1576.

* Il étoit Cadet premierement du Duc de Lorraine, aîné de toute sa Maison ; & en second lieu, il étoit Cadet du Duc de Guise.

Le Prince de Condé étoit peut-être chagrin de ce que les Rochelois ne lui fournissoient pas assez tôt une Flotte proportionnée à celle du Roy. Elle lui fut pourtant accordée aprés que l'Angleterre & les Provinces Unies des Païs-bas y eurent contribué, & il en donna le Commandement au même Clermont dont on a déja parlé. Le mauvais temps avoit tellement incommodé les Vaisseaux des Catholiques devant Broüage, que la plupart d'entre-eux n'étoient déja plus en état de combattre, lorsque Clermont leur alla presenter la Bataille. Lansac qui connoissoit son foible fit bonne mine, & profitant d'un vent favorable qui s'étoit levé

lors qu'il l'attendoit le moins, il se re-
1576. tira vers Bordeaux. Cette action pas-
sa pour fuite dans l'opinion de ceux
qui n'en sçavoient pas le veritable
motif, & Lansac auroit perdu sa repu-
tation, s'il eût fait travailler avec
moins de diligence à reparer sa Flot-
te, & s'il ne l'eût pas ramenée vers
Broüage avant que les Rochelois
l'eussent ravitaillé. Clermont qui ne
pouvoit sauver cette Place qu'en
combattant, attaqua les Catholiques
avec beaucoup de furie; mais il eut
le malheur de perdre les deux meil-
leurs de ses Vaisseaux; & les Roche-
lois le voyant revenir vaincu, quoy-
que sa Flotte eût été plus forte que
celle du Roy, s'imaginerent qu'il les
avoit trahis. Ils ne consentirent plus
que l'on hazardât les forces du Parti
pour secourir Broüage; & tout ce
que le Prince de Condé pût obtenir
d'eux, fut qu'on essayeroit la voye
de diversion.

Campet-Saujon, qui s'étoit battu contre le Maréchal de Biron au siege de la Rochelle, sortit de Royan, dont

il étoit Gouverneur, & resolut d'enlever les troupes Catholiques, qui se rafraîchissoient dans le Bourg dont il portoit le nom. Il executa son dessein avec beaucoup de conduite & de valeur: mais à son retour, il tomba dans une embûche que les Catholiques lui avoient dressée. Un de ses freres fut tué à son côté, & l'autre qui n'étoit pas éloigné de lui reçut une arquebuzade, dont il eut peine à guerir dans la Rochelle, où il fut transporté. Presque tous les Calvinistes de Saujon furent tuez, & il ne rentra dans Royan qu'avec cinq ou six personnes, de six cens qu'il en avoit tirez.

1576.

Le jeune Monluc commandoit vers l'Isle d'Alvert cinq Galeres que l'on avoit emmenées de Provence par le Détroit de Gilbratar. Montgommery Chef d'une Escadre sous Clermont, se mit en devoir de les brûler: mais la bonace qui le surprit auprés d'elles, l'exposa à leur insulte. Elles le vainquirent sans peine, & il ne sauva pas la moitié de son Escadre. Les vi-

vres commencerent alors à manquer
1576. dans Broüage, & ce fut principalement pour en recouvrer que Manducage fit faire une sortie sur le quartier des Assiegeans, où il esperoit d'en trouver : mais les quatre cens hommes qu'il avoit détachez dans cette veuë, furent repoussez, & poursuivis avec tant de chaleur, qu'il fut lui-même contraint de courir au Boulevard le plus avancé, pour empêcher les Soldats Catholiques d'entrer pêle-mesle avec les Fuyards. Il vint à bout de son dessein ; mais il y reçut une blessure mortelle. On le porta dans sa maison, & sur le rapport des Chirurgiens, qui lui ayant appliqué le premier appareil, n'osoient répondre de sa guerison, la discorde recommença entre la Garnison & les Volontaires enfermez dans Broüage. Ceux ci ne pouvant souffrir qu'on leur distribuât le pain au poids, s'assemblerent, & Valsergues, le plus seditieux d'entre eux, leur demanda s'ils étoient venus pour mourir de faim, ou pour combatre. Ils lui re-

partirent qu'ils ne manquoient pas de courage ; mais qu'ils n'avoient point de Chef, & il offrit de les mener droit au quartier du Maréchal de Biron, où ils esperoient trouver moins de resistance, parce qu'il ne paroissoit pas gardé avec tant d'exactitude que les autres. Cette sortie se fit du consentement de Manducage, qui ne pouvant l'empêcher, la permit ; & le quartier de Biron fut attaqué avec une furie à laquelle les Assiegeans ne resisterent pas d'abord. Ils lâcherent le pied, & leurs lignes demeurerent un bon quart-d'heure en la possession des Calvinistes ; mais Valsergues étoit trop emporté pour se gouverner prudemment dans un bonheur inesperé. Biron qui l'avoit apperçu de loin, avoit tiré de ses lignes la meilleure partie des Soldats qui les gardoient, afin que d'un côté elles parussent negligées ; & d'un autre côté, Valsergues les ayant surprises avec beaucoup de facilité, fut invité de passer outre, & de se précipiter dans un vallon, où il pouvoit

1576.

1576. être aiſément défait. Ce vallon étoit tout à fait commode pour une embûche, & Valſergues n'y fut pas plûtôt entré avèc les Volontaires, qu'il avoit tirez de Broüage pour aſſurer ſon pretendu retour, qu'il fut environné de toutes parts, & ſi univerſellement défait, qu'il ne ſe ſauva pas un ſeul de ceux qui l'accõpagnoient. Les Volontaires qu'il avoit laiſſez à la garde des Lignes ne le voyant pas revenir, ſe douterent du malheur qui lui étoit arrivé & ſe retirerent en deſordre dans Broüage, auſſi-tôt qu'ils apperceurent Biron qui revenoit à deſſein de reprendre ſon quartier.

Le Duc de Mayenne qui ne ſçavoit pas que les Aſſiegez fuſſent encore en aſſez grand nombre pour lui reſiſter, ſe mit en devoir de profiter de la perte qu'ils venoient de faire, & leur fit donner un nouvel aſſaut: mais il ne lui réüſſit pas mieux que les precedens, à cauſe que les Volontaires aprés avoir été châtiez de leur temerité, étoient devenus plus ſoûmis, & avoient eux mêmes propoſé que pour

faire durer plus long-temps le siege, on ne distribuât à chacun des assiegez, que ce qui lui étoit absolument necessaire pour ne pas mourir de faim, sans distinguer les Gentilshommes & les Officiers d'avec les simples Soldats. La resolution en fut prise, & elle auroit tenu plus long-temps les Catholiques en haleine, si Philippe Strozzi, Colonel de l'Infanterie Françoise, qui avoit la principale autorité entre les assiegeans, aprés le Duc de Mayenne, n'eût sçû que les Assiegez s'étoit reduits à six onces de pain par jour, & que quand elles leur māqueroient, bien loin de se rendre à discretion, ils sortiroient tous à dessein de mourir l'épée à la main, ou de s'ouvrir au travers des Lignes le chemin de la Rochelle. Strozzi tout Italien qu'il étoit, avoit l'inclination Françoise, il connoissoit la pluspart des Assiegés qui avoient servi sous lui, & l'experience qu'il avoit faite de leur valeur, lui donna lieu de prévoir qu'ils vendroient cherement leurs vies, quand la faim les chasseroit de Broüage. 1576.

1576. Il lui prit envie de ſauver tant de braves gens ; & comme il préſuppoſoit qu'il ne ſerviroit de rien de les ſommer, il ſe prévalut de la premiere occaſion qu'ils lui preſenterent. La ſanté de Manducage empiroit tous les jours, & ce Gouverneur aprés avoir perdu l'eſperance de guerir, contraignit les Aſſiegez d'envoyer un Trompette au Duc de Mayenne, pour obtenir la permiſſion de demander au Prince de Condé un autre Gouverneur. Cette affaire étoit d'importance, & le Trompette n'ayant rien obtenu, Martinieres fut envoyé pour negocier ſur ce ſujet avec Strozzi, que le Duc de Mayenne nomma pour Commiſſaire. La permiſſion fut d'abord accordée, & Strozzi aprés s'être inſinué de cette ſorte dans l'eſprit de Martinieres, lui repreſenta qu'il ſçavoit parfaitement le veritable état des aſſiegez, & qu'il avoit pitié d'eux. Il ajoûta que puiſque la honte de parler d'accommodement aux Catholiques les avoit jettez dans le deſeſpoir, il vouloit les en tirer, en

leur épargnant cette honte: Qu'il leur offroit des Articles aussi avantageux que si l'on étoit encore au commencement du siege, & que les assiegez eussent toutes choses en abondance: Que l'on consentiroit non seulement qu'ils se retirassent avec leurs armes, leurs chevaux, & leur bagage dans le lieu qu'ils nommeroient, & que l'on se chargeroit de les y conduire en toute sûreté; mais que de plus, on leur permettroit d'emporter l'artillerie qui se trouveroit marquée aux armes de la Rochelle: Que ceux des Bourgeois de Broüage qui voudroient changer de demeure le pourroient faire en toute liberté: Qu'on leur donneroit six mois pour transporter leurs meubles, & une année entiere pour disposer de leurs immeubles: Que ceux qui resteroient dans la ville y joüiroient d'une entiere liberté de conscience, & qu'on ne les pourroit rechercher pour aucune de leurs actions faites durant le siege. 1576.

Martinieres surpris d'un offre si avantageux en fit le rapport à ses

1576. Compagnons, & leur persuada de l'accepter. Les Articles furent signez, & les ôtages livrez de part & d'autre; mais le Prince de Condé qui s'attendoit à tout moment de recevoir des vaisseaux d'Angleterre & de Hollande, cabala pour differer de trois jours la reddition de Broüage. Il gagna plusieurs de la garnison, & il se mit inutilement en devoir de representer aux autres qu'ils pouvoient en peu de temps acquerir une gloire immortelle, en conservant Broüage aux Calvinistes, aprés l'avoir défendu avec tant de valeur. Et de fait, ses Remontrances eurent le credit de procurer une seconde convocation dans l'Hôtel de Ville; mais l'avis des Soldats & des Bourgeois, qui vouloient que la Capitulation fût executée de bonne foy, l'emporta sur ceux qui proposoient un delay de trois jours; Broüage fut rendu au Duc de Mayenne, & le Prince de Condé eut tant de chagrin de perdre ce qui le rendoit le plus considerable dans son Parti, qu'il n'osa plus

demeurer dans la Rochelle. Il en partit pour saint Jean d'Angely; & ne se trouvant pas encore en sûreté dans cette derniere Place, il se retira dans celle de Pons, sous pretexte d'y conferer avec le Roy de Navarre, & avec le Vicomte de Turenne, qu'il disoit y devoir venir : mais en effet, pour essayer s'il ne prendroit point envie à quelqu'une des Places Calvinistes du Poitou, qui n'étoient pas satisfaites de leurs Gouverneurs, de se donner à lui. Il attendit là plus de trois mois le retour de sa bonne fortune, & il y vit affoiblir son Parti par la desertion de ceux dont il se defioit le moins. 1576.

Damville avoit bien d'abord trouvé son compte, en s'unissant avec les Calvinistes ; mais il avoit ensuite éprouvé que leur amitié n'étoit qu'en apparence; & que par la même raison qu'ils en vouloient à la Monarchie, ils étoient incapables de supporter qu'un Gouverneur du Languedoc usât de toute l'autotité Royale dans une si spacieuse Province. Non seu-

1576. lement ils lui avoient ôté la connoiſſance des affaires publiques dans les villes de cette Province où ils ſe trouvoient les plus forts ; mais encore ils avoient tâché de lui débaucher celles dont il étoit le Maître dans le temps qu'il s'étoit joint à eux ; & ils avoient réüſſi à l'égard de deux des principales, qui étoient Montpellier & Niſmes. Comme il n'y avoit point de Seigneur dans le Royaume qui aimât moins à perdre que Damville, il avoit ſouffert cette perfidie avec tout le dépit imaginable, & il avoit eſté pluſieurs fois ſur le point de s'en vanger, quoi qu'il en pût arriver : mais enfin, ſa raiſon l'avoit toûjours emporté ſur ſa delicateſſe à recevoir des injures, & il s'étoit ſurmonté lui-même, parce qu'il avoit eu le loiſir de faire reflexion, que les Calviniſtes, dont il ſe plaignoit avec juſtice, ne l'avoient dépoüillé qu'à demy ; & que ſi pour ſe vanger d'eux il ſe jettoit entre les bras de la Cour, le moindre mal qu'il en recevroit, ſeroit

1576.

d'être dépouillé tout-à fait. Il avoit donc resolu d'attendre une occasion plus favorable, & il vivoit cependant dans une défiance qui le rendoit en effet le plus malheureux des François, quoiqu'il passast pour le plus heureux.

La Reine Mere avoit toûjours eu de la bonne volonté pour lui ; & ç'avoit esté par le conseil de cette Princesse qu'il avoit suivi Marie Stuart en Ecosse, à dessein de l'épouser. Il s'étoit trompé dans sa conjecture, & neanmoins il n'en étoit pas demeuré moins attaché à la Reine Mere, qui de son côté pensoit à le détacher des Calvinistes. Il s'étoit marié avec la sœur du Duc de Boüillon ; & lorsque la necessité de regler quelques affaires domestiques l'obligea d'envoyer sa femme à la Cour, le Roy & la Reine Mere representerent fortement à cette Dame que son mary se perdroit infailliblement, s'il persistoit dans l'union avec les Calvinistes, qui se deferoient de lui par la voye de l'assas-

ſinat, ou par celle du poiſon, au mo-
1576. ment qu'ils auroient achevé de former leurs intrigues, pour profiter de ſa dépouille. Au lieu que s'il vouloit ſerieuſement penſer à rentrer dans ſon devoir, non ſeulement on lui laiſſeroit pour ſa vie toute l'autorité qu'il avoit dans le Languedoc ; mais encore on lui donneroit des Troupes pour recouvrer celle qu'il avoit eüe dans Montpellier & dans Niſmes, & à meſure que l'on reprendroit des Places dans la Province, on en mettroit les Gouverneurs ſous ſa dépendance.

Cette propoſition étoit ſi plauſible, que Damville l'écouta ; mais en l'examinant de plus prés, il y trouva un obſtacle qui lui parut invincible. Il crût que la Cour le manderoit quelque-temps aprés qu'il ſe ſeroit reconcilié avec Elle, & que s'il refuſoit d'obeïr il ſe rendroit rebelle. S'il ſe preſentoit bien accompagné, il ſe ruineroit, & donneroit ſoupçon au Roy ſon Maître ; & s'il n'avoit que peu de ſuite elle n'em-

pêcheroit pas qu'on ne se saisit de sa Personne. Il prit là-dessus la liberté d'expliquer à la Reine Mere ce qui lui faisoit de la peine ; & cette Princesse qui sçavoit bien que le Roy son fils n'étoit pas en état de changer le Gouvernement du Languedoc , répondit à Damville qu'il s'embarassoit de peu de chose , & que pourveu qu'il abandonnast sincerement les Calvinistes , la Cour s'engageroit par un Article secret à le laisser toûjours dans sa Province, & à ne l'en tirer jamais pour quelque cause que ce fût. Damville n'ayant plus rien à demander , délibera avec le Maréchal de Bellegarde sur ce qu'il devoit faire , & promit d'autant plus volontiers de suivre l'avis de ce Maréchal, qu'il le croyoit mécontent de la Cour. Et de vray , Bellegarde étoit disgracié en effet , quoiqu'il ne le fût pas en apparence , & aucun des Officiers de la Couronne ne se plaignoit de la Cour si hautement que lui. Le Roy en retournant de Pologne avoit pro-

1576.

1576. mis de le tenir toujours auprés de sa personne, & de lui donner la premiere Place dans son Conseil. Cependant Sa Majesté l'avoit relegué entre les Montagnes des Alpes; & si elle l'avoit fait Maréchal de France, ce n'avoit esté que pour le rendre ridicule, puisqu'on ne lui donnoit point de Troupes à commander: mais Bellegarde n'étoit déja plus ce que Damville supposoit qu'il fût; & c'est icy peut-être l'endroit le plus rafiné de la conduite de la Reine Mere.

Dans le même-temps que cette Princesse avoit pensé à détacher Damville des interests des Calvinistes, elle avoit travaillé à diminuer son credit dans le Languedoc, en le partageant avec le meilleur de ses Amis, qui deviendroit par là son Ennemy. Elle avoit écrit à Bellegarde, que s'il pouvoit persuader Damville de rentrer dans les bonnes graces du Roy, on transporteroit tout le faix de la guerre dans le Languedoc, & l'on y envoyeroit

deux Armées Royales pour y opprimer l'Herefie dans une feule Campagne : Que l'on donneroit le Commandement de l'une à Damville ; & que pendant que Damville travailleroit à recouvrer Montpellier, Bellegarde Gouverneur du Marquifat de Saluces affiegeroit Nifmes : Qu'on les croyoit fi-bien enfemble, qu'on ne fe mettroit point en peine de leur impofer de loy particuliere, & que l'on préfuppofoit qu'ils agiroient de leur mieux pour ramener tout le Languedoc dans la Communion de l'Eglife Catholique. 1576.

Bellegarde ne pouvoit vivre fans employ, & ne fe mettoit pas beaucoup en peine de quelle part il lui vinft, pourveu qu'il en euft. Il étoit plus habile & plus experimenté que Damville, & il prevoyoit que fi l'on donnoit à chacun d'eux une armée à commander, il attireroit prefque tout-à-fait de fon côté la reputation des armes, & n'en laifferoit que peu à fon Collegue. Il repartit là-deffus à Damville, qu'il lui con-

1576. ſeilloit de ſe raccommoder avec la Cour, à condition qu'il y trouvaſt ſi-bien ſon compte, qu'elle ne puſt le dépoſer quand il luy en prendroit envie : Qu'il faloit exiger d'elle qu'il fût rétabli avant toutes choſes dans les Gouvernemens particuliers de Montpellier & de Niſmes ; ce qui ne ſe pouvoit, à moins qu'on ne luy fournît deux armées, qui aſſiegeaſſent en même-temps les Villes que l'on vient de nommer: Qu'il n'en pouvoit commander qu'une, & qu'il devoit bien prendre garde que celui qu'on mettroit à la tête de l'autre, fût aſſez ſon amy pour ne ſe laiſſer ni gagner par les careſſes du Roy de Navarre, ni corrompre par l'argent des Rochelois : Que c'étoit à luy de voir ſi Bellegarde luy ſeroit propre, ou s'il feroit d'ailleurs un meilleur choix ; mais qu'en tout cas il ne faloit point oublier qu'il ſeroit d'extrême importance de pouſſer les deux Sieges avec une égale vigueur, puiſque ſi Montpellier & Niſmes étoient pris.

en même-temps, la consternation des autres Villes Calvinistes du Languedoc deviendroit telle, qu'elles ouvriroient leurs portes sans attendre de Sommation, & Damville seroit plus maître de cette Province, que le Roy ne l'étoit du reste du Royaume. 1576.

Le Discours de Bellegarde étoit si conforme au genie de Damville, qu'il lui fut impossible de ne le pas approuver. Et il donna sans y penser dans le piege que son Amy & la Reine mere lui tendoient; il rétablit les Politiques dans les bonnes graces de la Cour, & il renonça publiquement à l'amitié des Calvinistes aussi-tôt qu'il eut proposé que l'on donnast à Bellegarde le Generalat de l'armée qui assiegeroit Nismes, & qu'on l'eust pris au mot. La saint Barthelemy n'avoit pas plus étonné les Calvinistes qu'ils le furent par le changement de Damville. Ils avoient remarqué qu'encore qu'il fût pour eux, ils n'avoient pas laissé d'être reduits à la défensive, &

1576. de perdre les Places que les Ducs d'Anjou & de Mayenne avoient assiegées. Ils concluoient delà, que maintenant que les Politiques s'étoient rëünis avec la Cour, ils acheveroient de faire pancher la balance de son côté, & la feroient triompher en peu de temps de la nouvelle Religion. Le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne furent de même opinion là dessus, & se tinrent si proche du précipice, qu'ils ne trouverent point d'autre expedient pour l'éviter, que de munir si bien Montpellier & Nismes avant que Damville & Bellegarde eussent achevé de les investir, que ces Villes endurassent un long Siege, & que cependant les Calvinistes eussent le loisir de s'accommoder avec la Cour en relâchant les Articles favorables qu'ils avoient obtenus dans les deux derniers Traitez de Paix.

Ils s'appliquerent donc à jetter tant de gens de Guerre & de provisions dans ces deux Places, que

Damville & Bellegarde ne pûrent les prendre, quoique d'un côté la Cour ne les laissast manquer de rien, & que de l'autre ils les attaquassent avec toute la vigueur imaginable. L'adresse des Calvinistes n'avoit jamais esté si singuliere qu'elle le parut dans cette rencontre : car pendant qu'ils resistoient le plus à Damville, & qu'ils faisoient sur lui des sorties qui lui enlevoient tantôt l'un de ses quartiers, & tantôt un autre, ils entretenoient auprés de luy des Emissaires qui le flattoient & l'adoucissoient, en le conjurant d'avoir pitié d'eux, & de vouloir bien qu'ils luy fussent uniquement redevables de leur salut. Ils demandoient sa protection auprés du Roy, & ils declaroient qu'ils étoient prêts d'abandonner les nouveaux Edits, pourveu qu'on leur conservast les anciens : ils remontroient que Damville avoit eu raison de separer ses interests des leurs ; mais qu'il agiroit contre la prudence, & qu'il se perdroit lui-même sans ressource,

1576.

1576. s'il abandonnoit le Parti Calviniste, jusqu'à consentir qu'on l'exterminast : Que quelques assurances qu'on lui eût données de le laisser toute sa vie dans son Gouvernement, & même de le continuer à ses Fils, supposé qu'il en eût ; il n'avoit point, à le bien prendre, d'autre garant de sa fortune que le parti Calviniste ; puisque comme il étoit certain qu'on ne penseroit plus à le dépoüiller tant que ce Parti subsisteroit, on ne l'auroit pas plûtôt abattu, que la Cour travailleroit au rétablissement de sa puissance absoluë ; & n'y ayant plus dans tout le Royaume que le Languedoc où elle ne fût pas reconnuë, on tourneroit là tous les efforts & toutes les intrigues ; & si les armes ne réussissoient pas, on auroit recours au poignard ou au poison.

On ne disoit en cela rien à Damville dont il ne fût aussi convaincu que ceux qui lui parloient ; & la necessité de se conserver se trouvant alors jointe à celle de sauver les Heretiques, non seulement il solli-

cita la Cour de traiter avec eux ; mais de plus, il attira dans ses sentimens un Prince qui jusques-là n'en avoit point eu d'autres que ceux de la Cour. On a veu que le Duc de Montpensier avoit obligation de sa fortune à Jacqueline de Longwi sa premiere femme*, qui du plus pauvre Prince de la Chrétienté, l'avoit fait le plus riche de ceux qui n'étoient pas Souverains. Cette Princesse étoit morte avant lui ; & quoiqu'elle lui eust laissé six enfans, il s'étoit remarié à Catherine de Lorraine, sœur du Duc de Guise. Sa seconde femme n'avoit ni moins d'esprit, ni moins d'intrigues qu'en avoit eu la premiere : mais on verra dans la suite de cét Ouvrage, qu'il s'en faloit beaucoup qu'elle fût si heureuse. Elle vivoit tout-à-fait bien avec le Duc de Guise son frere aîné ; & elle n'étoit pas moins disposée à se sacrifier pour son aggrandissement, que l'avoient esté les quatre sœurs de Charles-Quint à le rendre seul Monarque de l'Europe. Elle 1576.

1576. n'avoit rien oublié de ce qui servoit à former une étroite union entre son mary & son frere ; mais elle y avoit trouvé des difficultez que la prudence la plus raffinée ne pouvoit surmonter : Ils avoient esté malgré tous ses soins sur le point de s'égorger au Sacre de Henry Trois, & depuis l'un des deux n'avoit souffert la presence de l'autre, qu'autant que le respect dû au Roy & aux deux Reines l'y avoit contraint. Il suffisoit ainsi que le Duc de Guise fût Chef des Catholiques zelez, pour obliger le Duc de Montpensier à passer dans des engagemens contraires : Et de fait, quoique l'horrible aversion qu'il avoit pour les Calvinistes ne lui permît pas de les favoriser en quoi que ce fût, il se relâcha pourtant cette seule fois par deux raisons : l'une, que son interest particulier se trouvoit alors mêlé avec celui des Calvinistes ; l'autre, qu'il n'étoit pas possible de les exterminer sans trop aggrandir le Duc de Guise. Il n'y avoit à la Cour que cinq

cinq Princes du Sang, le Roy, le Duc d'Anjou, le Cardinal de Bourbon, le Duc de Montpensier, & le Prince de la Roche-sur-Yon, & il y en avoit autant parmi les Calvinistes; le Roy de Navarre, & les quatre freres de la Branche de Condé. Si les Calvinistes succomboient, toutes les apparences conspiroient à persuader que ceux-cy mourroient tous, ou que du moins s'ils se refugioient hors de France, on assembleroit les Etats Generaux, qui les priveroient de leur droit de succeder à la Couronne, comme le malheureux Charles de Lorraine en étoit décheu à l'avenement de Capet à la Monarchie Françoise. Il y avoit peu d'esperance que le Roy & son frere eussent des fils; & s'il étoit vrai que le Duc de Guise pensast à la Couronne, il lui seroit bien plus aisé d'en frustrer un Prêtre, & les deux Princes les plus éloignez, que le Roy de Navarre & les quatre Condez, qui avoient un trés-grand nombre d'amis dans toutes les contrées

1576.

1576. de l'Europe. Ainsi la vie de Montpensier dépendoit de celle des cinq Princes que l'on vient de nommer : & ce fut dans cette veue qu'il pressa le Roy d'accorder une Paix raisonnable aux Calvinistes ; & que pour y mieux disposer Sa Majesté, il offrit d'aller luy-même la négocier. Le Roi n'avoit pas besoin d'être sollicité pour la conclusion d'une affaire qu'il desiroit avec plus de passion que Montpensier. Sa Majesté avoit long-temps examiné lequel des deux Partis, des Calvinistes ou des Catholiques zelez lui étoit le plus redoutable, & elle avoit enfin reconnu que c'étoit le dernier. Elle avoit ensuite recherché lequel des deux il lui seroit plus aisé de détruire directement, puisqu'Elle avoit en vain tâché de ruiner l'un par l'autre ; & Elle avoit crû que c'étoit celui des Catholiques zelez. Il n'en falut pas davantage pour la déterminer à se mettre à couvert des Calvinistes par un nouveau Traité, pendant qu'Elle se déferoit des Catholiques zelez,

quand & comment elle pourroit.

Le Duc de Montpensier fut envoyé là-dessus à Bergerac, pour y négocier avec le Roy de Navarre; & par un évenement si singulier qu'il n'y en avoit point encore eu de semblable, comme il n'y en eut pas depuis. Il se trouva que tous les Calvinistes étoient également las de la guerre. Les Rochelois s'étoient d'abord imaginez qu'en la renouvellant il attireroient chez eux tout le commerce du Royaume, & toute l'autorité de leur Parti : cependant ils n'avoient obtenu ni l'un ni l'autre. Bien loin que leur Port fût libre, une infinité de Bâtimens l'obsedoient à toutes heures; & il étoit d'autant plus difficile de leur donner la chasse, qu'ils avoient une retraite assurée à Broüage. Pendant que cette Place avoit esté au pouvoir du Prince de Condé, les Rochelois avoient esté chargez de la faire subsister, quelquefois en partie, quelquefois pour le tout; & depuis que les Catholiques l'avoient recouvrée, 1576.

Lanſac, à qui la Cour en avoit don-
1576. né le Gouvernement, s'étoit propoſé d'entretenir ſa Garniſon aux dépens de ſes voiſins Calviniſtes, & avoit ſi-bien employé la Flotte qui lui avoit eſté confiée, qu'elle avoit enlevé prés de trois cens Vaiſſeaux, tant de ceux qui ſortoient de la Rochelle, que de ceux qui pretendoient y entrer.

D'ailleurs, les Magiſtrats de cette Ville avoient reconnu ſur diverſes experiences, que leurs Bourgeois étoient bien propres pour combattre ſur Mer, mais non pas ſur Terre, & ce défaut les avoit reduits à ſe ſervir de la Nobleſſe Calviniſte des environs, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion du plat Pays d'Aunis & de Xaintonge. Ils en avoient à la verité tiré le fruit qu'ils en pretendoient ; mais les Gentilshommes d'Aunis & de Xaintonge ſe voyans neceſſaires, s'étoient rendus inſupportables. Car non ſeulement ils avoient fait acheter plus cher leurs ſervices que s'ils euſſent eſté étran-

gers ; mais de p'us, ils avoient demandé part dans le Gouvernement public ; & la consequence en étoit d'autant plus dangereuse, que si l'on eût reçu les Principaux d'entre eux dans les Assemblées de l'Hôtel de Ville de la Rochelle, ils l'auroient emporté sur les Conseillers de cét Hôtel. 1576.

La Paix à des conditions moderées étoit préferable à cette pretention ; & les Rochelois n'eurent pas plûtôt appris que la Cour envoyoit le Duc de Montpensier à Bergerac, qu'ils firent prendre la même route à la Noue avec un plein pouvoir. Enfin, comme il y avoit plus de Calvinistes sans comparaison dans le Languedoc & dans la Guyenne, que dans les autres Provinces du Royaume ; aussi tout le faix de la guerre y alloit tomber. Le Languedoc avoit bien esté capable de le supporter pendant l'union des Politiques & des Calvinistes ; mais depuis la reconciliation de Damville avec la Cour, on avoit veu les Calvinistes

1576. abandonner la campagne; & leur voisinage de l'Espagne leur ôtant l'esperance d'être secourus, il étoit aisé de prévoir qu'ils succomberoient bien-tôt.

Le Roy de Navarre étoit bien le plus fort dans la Guyenne ; mais il n'y avoit point d'apparence qu'il le fût long-temps. La Cour lui avoit opposé un homme en la personne de Matignon, qui tout pacifique qu'il étoit, lui faisoit plus de mal que s'il eust esté le plus grand Guerrier des Catholiques. Ce Normand raffiné, s'il en fut jamais, étoit allé dans la Guyenne en qualité de Lieutenant General sous le Regne precedent, & s'y comportoit depuis plusieurs années avec tant de prudence, que bien loin d'y être tué d'abord, comme avoient crû ses Ennemis en luy procurant cét Emploi, il avoit retenu Bordeaux, Agen, & les autres Villes dans l'obeïssance qu'elles devoient au Roy. Il avoit de plus entrepris d'affoiblir les Calvinistes, en les divisant par une voye toute nou-

velle. Il representoit à ceux de leurs Chefs, que la necessité des affaires publiques obligeoit de s'entretenir avec lui, que le dessein de la Cour étoit de se les acquerir à quelque prix que ce fût, pour les opposer ensuite aux Catholiques zelez, & qu'elle ne se mettroit pas beaucoup en peine qu'ils changeassent de Religion, pourveu qu'ils ne portassent pas les armes directement contre Elle. Il avoit attiré de cette sorte les Seigneurs de Langoiran & de Cardaillac, avec quelques autres, qui dés le moment qu'ils avoient déchiré les Enseignes Calvinistes que le Roy de Navarre leur avoit envoyées, s'étoient veus chargez des bienfaits du Roy, sans qu'on leur demandât aucune assurance qu'ils ne retourneroient point dans le Parti qu'ils venoient de quitter. Matignon avoit présupposé qu'il n'en faloit point exiger, parce que de l'humeur qu'étoient alors les Calvinistes, ils tenoient la desertion pour le plus grand des crimes, & ils haiss-

1576.

1576. ſoient de ſorte ceux qui en étoient coupables, que quand ils auroient voulu retourner dans le Parti, on ne les y euſt jamais receus. Matignon uſoit encore de cét artifice, que quand les Officiers & les ſimples Soldats de l'armée Calviniſte vouloient bien poſer les armes, à condition de ne les plus reprendre pour qui que ce fût, & de paſſer en paix le reſte de leur vie; on les prenoit au mot, & on les laiſſoit vivre dans le même repos que les autres Sujets du Roy, qui n'étoient point engagez dans la profeſſion Militaire. Il s'étoit fait par-là un vuide dans les Troupes du Roy de Navarre, qu'il n'étoit pas facile de remplir; & la crainte qu'il ne continuaſt, & même qu'il n'augmentaſt, obligea ce Prince de traiter avec Montpenſier ſur le pied des neceſſitez preſentes de ſon Parti, plutôt que ſur les avantages des Edits precedens.

La premiere marque qu'il en donna, fut de conſentir que la Religion Catholique ſeroit rétablie par tout

le Royaume, ſans en excepter aucun lieu, non pas même la Rochelle : & que par tout où trois Catholiques ſe trouveroient, ils auroient la liberté d'y faire dire la Meſſe. On reſſerra enſuite l'exercice de la Religion Calviniſte dans les lieux exprimez par le premier Edit, & dans les maiſons des Gentilshommes qui auroient Haute, Baſſe & Moyenne Juſtice. Les Parlemens s'étoient plaints des Chambres my-Parties, & on les ôta. Les Calviniſtes ſe marioient à leur fantaiſie, & on les obligea de reſpecter les degrez ſuperieurs à celui de Couſin germain ; & pour celui-là, & pour les inferieurs, on les reduiſit à prendre des Lettres du Roy, qui les en diſpenſeroit. Le ſcandale des Prêtres & des Religieux n'étoit plus ſupportable, en ce que non contens d'avoir violé leurs vœux & épouſé des femmes Calviniſtes, ou des Religieuſes, ils redemandoient les biens qu'ils leur avoient laiſſez ; & quand ils mouroient avant que leur procés fût jugé, on le 1576.

1576. poursuivoit au nom des enfans qu'ils avoient laissez. On convint là-dessus que les personnes Religieuses qui avoient changé de Religion, & se seroient mariées, ne pourroient rien exiger de leurs familles, non pas même des pensions alimentaires ; & que les enfans qu'elles mettroient au monde, non plus que ceux des Prêtres ne pourroient heriter que des acquêts & des meubles ; qu'ils ne porteroient ni le nom ni les armes des Maisons dont ils seroient sortis, & qu'il n'y auroit en ce point aucune distinction entre eux & les enfans bâtards des Catholiques.

Enfin les Calvinistes avoient tellement augmenté le nombre des Places de sûreté qui leur avoient été cedées par le troisiéme Edit, qu'il y en avoit plus de cent ; & cela suffisoit pour faire dire avec verité, qu'ils travailloient à former une Republique au milieu du Royaume ; & le Duc de Montpensier qui pensoit à rétablir la reputation, aussi-bien que l'autorité du Roy, pressa de sorte le

Roy de Navarre & la Nouë, qu'ils convinrent que toutes les Places de sûreté seroient restituées, excepté huit, dans lesquelles il n'y auroit de Garnisons Calvinistes que durant six ans, à compter du jour de l'Edit, qui contiendroit le present Traité de Paix : Bien entendu qu'immediatement aprés, les huit Places seroient rendues, & les Calvinistes reduits à vivre comme les autres François. 1576.

Ces Articles furent exprimez avec plus d'étendue dans l'Edit de 1577. qui porta le nom de Septembre, pour avoir été fait vers le milieu de ce mois. Le Roy ne se contenta pas de l'approuver, il voulut de plus que l'on crût que Sa Majesté avoit eu plus de part qu'aucun autre à le dresser; & Elle n'en parla depuis, qu'en le nommant son Ouvrage. Le Roy de Navarre eut si peur que les Calvinistes ne luy reprochassent d'avoir abandonné leurs interests, qu'il se retira dans ses Païs Hereditaires; & le Prince de Condé qui n'avoit rien oublié pour en traverser la negocia-

1576. tion, n'eut pas plûtôt receu le Billet du Roy de Navarre, qui l'asſûroit qu'elle étoit conclue, qu'il fit à l'inſtant publier la Paix, quoiqu'il fût neuf heures du ſoir, & que la plûpart des Bourgeois ſe fuſſent retirez.

Cet avantage fut ſuivi d'un autre, que le Peuple tira de la fixation des Monnoyes. Il eſt ſurprenant qu'en France on euſt vécu juſques-là dans une équivoque qui pouvoit être facilement ôtée, & qui neanmoins avoit cauſé la ruïne d'une infinité de familles. Il n'y avoit rien de plus inconſtant que le prix de l'Ecu d'or dans les Actes publics, & non ſeulement on le trouvoit different ſous chaque Regne; mais de plus, il avoit changé trois ou quatre fois lorſque le Regne avoit eſté long. Cependant, la briéveté que l'on affectoit alors dans les Contracts, empêchoit de déterminer la juſte valeur des ſommes ſpecifiées pour les achats & pour les ventes; & il en arrivoit des inconveniens qui ne

pouvoient être plus grands, parce que d'un côté les Acquereurs ne s'obligeoient à fournir que tant d'écus pour l'achat des Terres ; & lorsqu'ils prenoient de longs termes pour s'acquitter, il se trouvoit que le prix des Ecus d'or avoit déja changé ; s'il étoit diminué, tant mieux pour eux : mais s'il étoit augmenté, le dommage qui leur en arrivoit étoit d'autant plus grand, qu'ils payoient quelquefois le double de l'achat. D'un autre côté, les Vendeurs n'étoient assûrez de toucher le juste prix, que lorsqu'on les payoit argent contens, puisque pour peu que l'on eust pris de delay, ils recevoient plus ou moins ; & quand ils étoient obligez à vendre pour acquiter leurs dettes, s'ils recevoient quelquefois plus d'argent qu'il ne leur en faloit, ils recevoient quelquefois moins, & devenoient par consequent insolvables, quoique ce ne fût pas leur faute. 1576.

L'unique remede à cela consistoit à mettre un prix certain à l'or & à

1576. l'argent, & la chose n'étoit pas aisée, à cause que les Flamans s'étant révoltez, avoient crû attirer dans leur Pays les richesses de leurs voisins, en faisant monter le prix des Ecus d'or à cent cinq sols. Leur exemple avoit été suivi en France, premierement, par les Banquiers, & ensuite par les Marchands, qui avoient donné la loy au reste du Royaume, sans que l'autorité du Roy ni des Magistrats y fût intervenuë. Le préjudice en étoit grand dans le commerce, lors qu'il se faisoit avec d'autres que les Flamans, outre que l'on prévoyoit la perte d'un tres-grand nombre de familles, lorsque la necessité contraindroit d'abaisser les Ecus d'or. Le temperamment que le Conseil du Roy trouva là-dessus, fut d'ordonner que les Ecus d'or seroient desormais fixez à cent sous, sans que l'on pust augmenter ni diminuer la valeur, pour quelque cause, & sous quelque pretexte que ce fût; & que neanmoins durant les trois mois &

demy qui restoient pour finir l'année mil cinq cens soixante dix-sept, les mêmes Ecus d'or vaudroient encore cent cinq sous, afin que ceux qui les avoient receus à ce prix eussent du temps pour s'en défaire. Ce Reglement parut si juste, que l'on s'y soûmit dans toutes les Provinces, sans murmurer: & ce fut là la seule fois que les Calvinistes & les Politiques approuverent un expedient que les Catholiques zelés avoient inventé. 1576.

L'autorité de Matignon, ou pour mieux dire, son industrie, fut assez grande pour faire recevoir dans la Guyenne l'Edit de Septembre; mais le credit de Damville dans le Languedoc ne s'étendoit pas jusques-là. Il n'en avoit plus parmy les Calvinistes, depuis qu'il avoit rompu le Traité d'Alliance avec eux ; & d'ailleurs, la Ville & le Parlement de Thoulouse, depuis qu'ils avoient combattu quatre jours entiers pour se défendre des Calvinistes, avoient conceu tant d'aversion pour eux, qu'ils ne pouvoient souffrir l'Edit

1576. de Septembre, par la ſeule raiſon qu'il n'étoit pas fait pour les exterminer entierement. Le Parlement ne l'avoit enregiſtré que par force; & il jugeoit toutes les fois qu'il le pouvoit avec impunité. Les plaintes en retentiſſoient de tous côtez; & comme il n'y avoit point alors de gens moins endurans que les Calviniſtes, on voyoit tous les jours à la Cour des Députez avec des Requeſtes à la main, ſur les dommages receus par ceux de la nouvelle Religion. Si on ne faiſoit juſtice, l'Edit ne dureroit pas long-temps; & ſi on la faiſoit, il étoit à craindre que les Catholiques zelés, que l'on pretendoit abaiſſer ſans bruit, n'en priſſent un pretexte plauſible pour ſe ſoûlever. Cette affaire étoit ſi delicate, que la Cour n'oſoit s'en mêler directement, de crainte d'être obligée dans la ſuite à prendre parti, & à retomber dans la faute que le Preſident de Thou lui avoit reprochée. Il faloit donc trouver un homme qui eût aſſez d'habileté, d'experience & d'autorité

torité sur les Politiques & sur les Calvinistes, pour disposer les uns & les autres à se rendre justice pour ce qui regardoit le passé, & à vivre en bonne intelligence pour l'avenir; & il n'y en avoit qu'un, car tous les autres sur lesquels on pouvoit jetter les yeux portoient leur exclusion avec eux; puisque s'ils étoient Politiques, les Calvinistes en recevroient de l'ombrage; & s'ils étoient Calvinistes, ils ne seroient point agreables aux Catholiques. 1576.

C'étoit Jean de Monluc, Evêque de Valence; & la Reine mere, qui ayant plus d'esprit que les autres personnes de la Cour, connoissoit mieux qu'elles ce qu'il valoit, le proposa dans le Conseil. Il fut universellement agréé; mais il n'étoit pas aisé de lui faire accepter une si difficile Commission. Il s'étoit signalé en douze Ambassades, & jamais Ministre n'avoit encore porté plus haut, ni plus heureusement que lui dans les Païs Etrangers, les interests de sa Patrie. Henry trois lui étoit

1576. redevable de ſon élection à la Royauté de Pologne ; mais il n'en avoit point eu de reconnoiſſance. Car non ſeulement l'Evêque de Valence n'avoit obtenu ni les gratifications en argent content, ni les riches Benefices, ni le Chapeau de Cardinal qui lui avoient été promis; mais de plus, il n'avoit touché que dix mille écus pour faire réüſſir la negociation de Pologne : & une ſi petite ſomme n'ayant pas ſuffi pour déconcerter les intrigues de la Maiſon d'Autriche, de la Couronne de Suede, & du Grand Duc de Moſcovie ; Monluc avoit été contraint d'emprunter tout l'argent qu'il avoit pû trouver ſur ſon credit dans les bourſes de ſes Amis.

La raiſon vouloit que Henry le dégageaſt preferablement à toute autre choſe ; cependant ſa Majeſté n'avoit pas eu plus d'égard à ſes ſollicitations, que s'il ne lui euſt jamais rendu de ſervice. On lui avoit à la verité donné des aſſignations au défaut de l'argent content, dont le Tréſor Royal ſe trouvoit toûjours

vuide; mais ou ces assignations avoient été mauvaises, ou quand elles s'étoient trouvées bonnes, les Mignons avoient eu le crédit de les faire changer, en les détournant à leur profit. Ainsi l'Evêque de Valence auroit souffert toute sa vie la persecution de ses Creanciers, si la Reine mere n'eût pris occasion de la necessité que la Cour avoit de lui, pour faire souvenir le Roy des services qu'il lui avoit rendus, & pour representer qu'il n'y avoit pas d'apparence de l'employer encore une fois, si on ne l'acquittoit de ses dettes en tout, ou du moins en partie. La consideration du pressant besoin l'emporta sur celle de la reconnoissance, & d'O Trésorier de l'Epargne eut ordre d'appaiser les plus fâcheux Creanciers de Monluc, & de lui payer de plus quinze cens écus. Monluc partit avec cela aussi disposé à servir la Cour, que s'il en eust receu toutes les gratifications qu'il avoit meritées. Il se trouva à l'ouverture des Etats du Languedoc 1576.

convoquez à Beziers ; & il y negocia
1576. avec une habileté qui n'avoit pas été moins surprenante que celle qu'il avoit témoigné en Pologne, si elle eût paru sur un theâtre aussi éclatant.

Les Etats étoient divisez en trois factions, & Monluc en avoit été informé avant que de partir de la Cour ; mais on ne lui avoit pas dit que ces trois Factions dépendoient de trois personnes, & il s'en apperçut dés la premiere Conference qu'il eut avec eux. Damville agissoit seul pour les Politiques : Les Calvinistes avoient remis leurs interests à la Terride, & les Catholiques se rapportoient des leurs au President du Renty. Ils avoient tous trois une ancienne liaison avec Monluc ; & quoiqu'ils le creussent dévoüé à la Reine mere, ils ne pouvoient s'imaginer qu'il la servît à leur préjudice, puisque la plus constante politique de cette Princesse avoit été de tenir tellement balancées les affaires du Royaume, que les Rois ses fils ne

peussent se passer d'Elle; & que comme elle avoit obtenu par la derniere 1576.
Paix ce qu'elle pretendoit, elle n'avoit garde de hazarder son credit en la violant. Ils concluoient de là que Monluc ne leur seroit pas contraire; & cette présupposition ayant rétably l'ancienne familiarité qu'il y avoit entre eux, Monluc en prit occasion de remontrer particulierement à Damville, qu'il avoit offensé le premier les Calvinistes, en les abandonnant; & que la bienséance exigeoit de lui qu'il fît les avances pour se reconcilier avec eux, en obligeant les Catholiques de la Province à reparer les dommages qu'ils leur avoient causez depuis la Paix, & à convenir avec eux du juste temperamment qui seroit gardé à l'avenir de part & d'autre, afin que la diversité de Religion n'empêchât pas les Languedociens de vivre desormais en freres: Que le Gouvernement du Languedoc étoit à la verité le plus considerable de France; & que celui qui en étoit pourveu passoit dans

1576. l'eſtime des Etrangers pour la ſeconde Perſonne de l'Etat, en ce qui regardoit la puiſſance : mais que celà n'étoit vray que durant la Paix; parce que pour l'entretenir dans la Province, il faloit conſerver une eſpece d'égalité entre les Catholiques & les Calviniſtes, qui ceſſeroit auſſitôt que les armes auroient été repriſes : Que Damville pour en demeurer d'accord, n'avoit qu'à conſulter ſa propre experience, puiſqu'il n'avoit été tout-à-fait Gouverneur de la Province, que pendant qu'il y avoit formé un tiers Parti; & que dés le moment qu'il s'étoit accommodé avec la Cour, on lui avoit donné en la perſonne du Maréchal de Bellegarde un Compagnon, qui avoit d'abord partagé ſon autorité, & qui l'auroit infailliblement attirée toute entiere, ſi la guerre eût été plus longue : Que preſentement que les affaires avoient changé, Damville ne ſe ſeroit pas bien conſeillé de rompre avec la Cour; mais qu'en vivant bien avec elle, il ſui-

vroit ſon veritable intereſt, en la convainquant que pour la ſatisfaire il ne s'étoit pas mis ſi mal avec les Calviniſtes, qu'il ne lui fût aiſé de rentrer dans leurs bonnes graces toutes les fois qu'il le jugeroit à propos. 1576.

Damville ne pouvoit diſconvenir ni de la verité, ni de la force des raiſons de Monluc ; mais il avoit une apprehenſion dont il étoit bien difficile de le guerir. Le Parlement de Thouloufe avoit la principale autorité ſur les Catholiques de la Province ; & ſi l'on ſe fût ingeré ſans lui de les obliger à ſatisfaire les Calviniſtes, ils ne l'auroient pas fait ; ou du moins s'ils euſſent feint d'obeïr, ils n'auroient pas manqué d'aporter des difficultez, & même de faire naître des Procés ſur la qualité & la quantité des reſtitutions. Ces Procés euſſent infailliblement été portez par appel au Parlement de Thouloufe, qui dans la diſpoſition où il ſe trouvoit alors, n'auroit pas manqué de prononcer contre les Calviniſtes. Damville ne le cela pas ;

1576. à Monluc, qui lui fit confidence à son tour du credit qu'il avoit sur la pluspart des Presidens & des Conseillers de cette Compagnie. Il protesta de plus, qu'il avoit déja préveu ce qui faisoit presentement de la peine à Damville, & qu'il ne se mêloit de rétablir la tranquilité dans le Languedoc, qu'apres avoir passé par Thoulouse, & conferé en particulier avec chucun des Amis qu'il avoit dans le Parlement de cette ville: Qu'il leur avoit representé que ce seroit en vain qu'il travailleroit pour le bien public, s'il n'étoit assuré qu'ils seconderoient son travail, en executant de bonne foy les Articles dont on conviendroit à Beziers, & que tous ses Amis lui avoient donné parole de prendre ces Articles pour regle des Arrests qu'ils prononceroient à l'avenir. Ainsi Damville n'ayant plus d'excuse, donna son blanc signé à Monluc, qui s'adressa immediatement aprés à la Terride. Il lui prouva invinciblement, qu'encore que les Calvinistes fussent

fussent plus forts dans le Languedoc que dans aucune autre Province du Royaume, ils ne l'étoient pourtant pas tellement qu'ils n'y fussent opprimez, supposé que les Politiques & les Catholiques zelés s'unissent sincerement contre-eux : Que la Cour de France pouvoit bien former cette union ; mais qu'elle ne pouvoit l'entretenir, ni la rendre durable, à cause de l'argent qui lui manquoit, & lui manqueroit toûjours, tant que Henry trois regneroit : mais que cet argent pouvoit être suppléé par une puissance Etrangere d'autant plus redoutable aux Calvinistes, qu'ils s'en défioient moins : Que la Cour de Rome étoit leur capitale Ennemie, & qu'ils n'avoient pas lieu d'en être surpris, puisque leur Religion dés le berceau s'étoit déclarée contre elle, & l'avoit persecutée autant qu'elle l'avoit pû : Que cette Cour n'avoit que mediocrement assisté Charles neuf & Henry trois, dans l'extrême besoin qu'ils avoient eu d'elle ; parce qu'el- 1576.

1576. le n'avoit regardé jusqu'à present les guerres Civiles de France, que comme des affaires Etrangeres, qui ne la touchoient que pour le Spirituel; mais que presentement que le Temporel s'y trouvoit meslé, & qu'elle couroit risque non seulement que la Monarchie Françoise se détachast de sa Communion; mais encore que le Comtat d'Avignon changeast de Maistre; elle n'épargneroit rien pour se le conserver; & elle fourniroit aux Politiques & aux Catholiques zelés du Languedoc, plus d'or & d'argent qu'il ne leur en faudroit pour rester seuls dans la Province: Que le Comtat n'avoit souffert les incommoditez de la guerre, que durant les six semaines que le Baron des Adrets y avoit porté le fer & le feu, & que depuis les François des deux Partis l'avoient également respecté; mais qu'apresent les affaires venoient de changer de face: Que le Prince d'Orange pour garentir sa vie des armes & des embûches des Espagnols, avoit fait

révolter les Provinces de Hollande & de Zelande, & s'étoit rendu Calviniste avec elles : Que pour les convaincre qu'il agissoit sincerement, & qu'il étoit lui-même persuadé de la nouvelle Doctrine qu'il leur faisoit enseigner; il avoit pris le soin d'envoyer dans sa Principauté des Ministres, qui l'avoient presque toute renduë Calviniste : Que quand ils auroient achevé, ce petit Païs étoit si proche du Comtat, que quelque soin que prissent les Legats d'Avignon, il leur seroit impossible d'empêcher que l'Heresie n'y penetrast, & de le conserver aprés que les Heretiques y seroient devenus les plus forts : Que c'étoit ce que la Cour de Rome apprehendoit le plus ; & que si le Parti Calviniste pretendoit le mettre hors d'état de lui nuire, il faloit qu'il observast la Paix ; puisque si le Pape étoit assez fort pour tourner de son côté les deux Partis des Catholiques quand elle seroit rompuë, il ne l'étoit point assez pour disposer le Roy à 1576.

1576. faire la guerre, tant qu'il dépendroit de sa Majesté de vivre en Paix.

La Terride ne disconvint pas du raisonnement de Monluc; mais il lui representa que le plus grand inconvenient à l'execution de la Paix ne venoit pas des Calvinistes du Languedoc; mais de ceux de la Rochelle, qui l'avoient violée avec plus de scandale que les autres Calvinistes François: Qu'aussi-tôt qu'elle avoit esté concluë, les quatre mille cinq cens hommes que les Rochelois entretenoient s'étoient soûlevez, & avoient exigé qu'on les payast des montres qui leur étoient deuës: Que le Conseil de Ville avoit demandé quelque-temps pour les satisfaire, & que les Soldats ne l'avoient accordé qu'à condition qu'on les laisseroit cependant vivre à discretion sur les Terres des Catholiques d'Aunis & de Xaintonge: Que c'étoit là la principale contravention au dernier traité de Paix, & qu'il s'agissoit de la reparer, puisque les Calvinistes du

Languedoc n'avoient garde de s'accommoder sans y comprendre les Rochelois. Cette nouvelle difficulté embarassa quelque temps Monluc ; mais enfin, il la surmonta par le moyen de la Popeliniere son ancien Amy. Il le convainquit, & lui persuada ensuite de convaincre les Rochelois : Qu'à la verité la dépense qu'ils feroient, en reparant les dommages que leurs Soldats avoient causez dans l'Aunis & dans Xaintonge étoit tres-grande, mais qu'elle n'approchoit point de la perte qu'ils feroient par la cessation de leur Commerce : Que leurs affaires n'étoient plus dans le même état qu'elles avoient été depuis l'année mil cinq cens soixante-six qu'ils s'étoient mis en pleine liberté : Qu'alors Broüage n'étoit point encore bâty, & qu'il n'y avoit pas de Vaisseaux dans les Isles de Rhé & d'Oleron, dans Royan & dans Olonne; & qu'ainsi rien ne les avoit empêchez de porter toutes les marchandises de la France dans les Païs 1576.

1576. Etrangers, ni d'en rapporter celles qui avoient le plus de debit en France: Qu'ils avoient acquis par cette voye d'immenses richesses en trespeu de temps, & que leur Ville étoit la plus considerable du Royaume pour le trafic; mais que les guerres Civiles, & sur tout la derniere, avoient convaincu la Cour de la necessité d'entretenir un grand nombre de Vaisseaux sur les côtes de la Mer Oceane: Que Lansac en avoit un bon nombre dans Broüage, & que les Ports de Royan & d'Olonne n'en manquoient pas non plus: Que si la guerre recommençoit, ces Vaisseaux bloqueroient si bien le Port de la Rochelle, qu'il n'y entreroit & n'en sortiroit rien sans leur permission, & qu'alors les Rochelois perdroient plus en six mois, que ne monteroit la somme à laquelle ils pourroient être taxez pour le dédommagement des Catholiques.

La Popeliniere s'acquitta avec succez de la Commission que Monluc lui avoit confiée, & la Terride-

voyant cet obſtacle levé, & les Rochelois reſolus de ſe cotiſer pour la ſatisfaction de leurs voiſins Catholiques, conſentit auſſi à l'accommodement. Il ne reſtoit plus que du Renty, qui ayant beaucoup perdu en ſon particulier dans la derniere guerre, étoit des plus échauffez à vouloir qu'elle recommençaſt, & duraſt juſqu'à ce que les Calviniſtes fuſſent entierement exterminez, ſur l'eſperance qu'il y gagneroit aſſez pour ſe dédommager de ſes pertes: Mais Monluc le ramena, aprés l'avoir rendu capable de concevoir que cette guerre qu'il deſiroit avec tant d'ardeur, ſeroit plus funeſte ſans comparaiſon aux Catholiques zelez, qu'aux Politiques & aux Calviniſtes, parce qu'il arriveroit que les Calviniſtes auroient le deſſus, ou qu'ils ſeroient tout-à fait accablez. S'ils avoient le deſſus, les Catholiques zelés ſeroient leur premiere victime; & comme ils n'avoient pas oublié le cruel traitement qu'ils avoient receu dans 1576.

1576. Thoulouſe, & dans tous les lieux de la Province, où l'autorité du Parlement avoit eſté aſſez reſpectée pour leur faire du mal; ils y porteroient d'abord leurs armes, & ſignaleroient leur vengeance. Si les Calviniſtes étoient exterminez, il ne reſteroit plus dans le Languedoc que les Politiques & les Catholiques zelez, qui bien loin de poſer les armes, & de vivre en Paix comme l'on s'imaginoit, recommenceroient entre-eux une guerre plus ſanglante que n'auroit eſté la precedente: Que la Cour avoit aſſez fait de démarches pour convaincre les moins credules, qu'elle haïſſoit pour le moins autant les Catholiques zelez que les Calviniſtes, & qu'elle ne ſeroit pas moins ravie de s'en défaire à la premiere occaſion qui s'en offriroit: Que dans cette unique veuë elle avoit tendu les bras à Damville, ſur la premiere demonſtration qu'il avoit faite de vouloir bien s'accommoder avec elle; & que ſi ce Gouverneur de la Province

eût pour rentrer dans le devoir exigé des conditions beaucoup plus avantageuses que celles dont il s'étoit contenté, elles lui auroient esté infailliblement accordées : Que la Reine mere, de qui la prévoyance s'étendoit beaucoup au delà de celle du Conseil d'Etat, s'étoit attenduë que la trop grande animosité des Catholiques zelez contre les Calvinistes, ne leur donneroit point de repos, jusqu'à ce qu'ils en eussent nettoyé la Province, & qu'en ce cas sa Majesté avoit crû qu'il étoit absolument necessaire de gagner Damville : Que l'inimitié irreconciliable des Maisons de Lorraine & de Montmorency étoit connuë de tout le monde, & qu'il suffisoit aux Catholiques zelez d'avoir jetté les yeux sur le Duc de Guise pour les rendre ennemis de Damville : Que son interest particulier étoit meslé en ce point avec celui de sa Maison, puisque le Parlement de Thoulouse, presque tout composé de Catholiques zelez, donnoit peu 1576.

1576. d'Arrests qui ne choquassent directement ou indirectement l'autorité du même Damville : Que la seule consideration des Calvinistes, qui n'eussent pas souffert qu'il augmentast son pouvoir, en détruisant un des trois Partis de la Province, l'avoit jusques là retenu ; mais qu'on ne les auroit pas plûtost opprimez, que la Cour lui commanderoit d'attaquer les Catholiques zelez, & lui envoyeroit tant de Troupes pour en venir à bout, qu'il en auroit assez pour purger le Parlement de Thoulouse, des Presidens & des Conseillers qui ne lui étoient dévoüez, & pour rétablir ensuite dans le reste de la Province son autorité avec celle du Roy.

Aprés ces negociations particulieres, Monluc ne trouva presque plus d'obstacles à réüssir dans la generale. Il ne s'employa durant son séjour dans Beziers qu'à regler ce qui seroit payé de part & d'autre pour les reparations, & qu'à reconcilier les Gentilshommes, que la diversité des

Partis avoit engagez à ravager les Terres les uns des autres, quoiqu'ils fussent voisins. L'accommodement general n'auroit pas suffi pour terminer leurs querelles ; & ils n'eussent pas laissé de se battre en duel, si on n'eût pris une connoissance particuliere de leurs differens, & si on ne les eût ensuite disposez à s'embrasser. Ce fut là la principale application de Monluc, tant que dura l'Assemblée de Beziers. Elle se termina à la satisfaction de tout le monde, & le Roy en receut une joye qu'il ne pût s'empêcher de témoigner, quoiqu'il excellât d'ailleurs en l'art de dissimuler, & qu'il prévît assez le dommage qu'il en recevroient. Mais sa Majesté n'en fut ni plus reconnoissante ni plus liberale à l'égard de Monluc. Les Catholiques zelés, les Politiques, & les Calvinistes s'étoient également imaginez, que pour le récompenser du grand service qu'il venoit de rendre, on le rappelleroit à la Cour, & on le rétabliroit dans le Conseil d'Etat, où il 1576.

1576. avoit eu si bonne part durant le regne de Charles neuf; Mais le Roy ne fit ni l'un ni l'autre; & l'on n'en sçauroit deviner d'autres raisons, sinon que sa Majesté craignit de choquer trop ouvertement la Maison de Guise, ennemie déclarée de Monluc, à cause qu'elle le croyoit Calviniste *, & qu'il avoit toûjours été dans des interests contraires aux siens, ou que les Conseillers d'Etat, qui connoissoient le genie de Monluc beaucoup au dessus du leur, employerent tout leur credit pour empêcher qu'il ne rentrât dans le Conseil, parce qu'ils prévoyoient assez que leurs avis n'y seroient pas si considerez que les siens, & qu'on lui attribuëroit uniquement tout ce qui y auroit été resolu de meilleur. Quoiqu'il en soit, il ne receut de la Cour que des complimens pour l'heureuse conclusion de l'assemblée de Beziers, & ses affaires domestiques n'en allerent pas mieux. Il ne laissa pas neanmoins de continuer ce qu'il avoit commencé; & comme on ne pouvoit douter que

* Balagny son fils pretendoit être legitime.

si la Paix qu'il venoit d'affermir se rompoit, le Languedoc en feroit naître la cause, & qu'il dépendoit presque entierement du Parlement de la Province de la tenir en repos; il alla demeurer à Thoulouse, pour veiller de plus prés sur ce qui s'y passeroit; & il y mourut l'année suivante mil cinq cens soixante dix neuf, avec plus de tranquillité qu'il n'avoit vécu depuis qu'il étoit sorty de l'Ordre de saint Dominique. 1576.

La Reine Mere s'étoit bien apperceuë que la Paix diminuëroit son credit; & neanmoins, non seulement elle ne s'y étoit point opposée; mais encore elle avoit engagé Monluc à ne rien épargner pour la conclure. Ceux qui lui étoient affectionnez en trouvoient la cause dans le desir qu'ils luy imputoient de vouloir mourir en repos, aprés avoir passé toute sa vie dans le tumulte; mais ses Ennemis croyoient qu'elle avoit bien préveu, que tout ce qu'elle pourroit faire au préjudice de la Paix, ne seroit pas si caché que le

1576. Roy n'en fût tôt ou tard averty, & que ce Prince, de qui l'affection pour sa mere étoit déja beaucoup refroidie, acheveroit de perdre ce qui lui en restoit; lorsqu'il apprendroit qu'elle traversoit l'execution du plus violent de ses desirs. Cependant il n'étoit pas plus libre à l'esprit de la Reine Mere de demeurer sans action, qu'au Soleil de s'arrêter; & soit qu'elle jugeât l'humeur de ses deux fils trop incompatible, pour leur permettre de demeurer long-temps ensemble, ou qu'elle ne pût souffrir que le Cadet lui reprochât d'avoir moins fait pour lui que pour l'Aîné: par la même raison qu'elle avoit procuré à Henry Trois la Couronne de Pologne; elle se proposa d'élever le Duc d'Anjou à la Souveraineté des Païs-bas, & elle n'y auroit pas moins réüssi, si le Duc d'Anjou n'eût apporté le plus grand obstacle à son propre bonheur.

Pour l'intelligence de ce qui suit, il est necessaire de présupposer que

Philippe Second, Roy d'Espagne, entreprit immediatement aprés la Paix du Casteau-Cambresis, de multiplier les Evêchez des Pays-bas, & que les Flamans s'y opposerent, sous pretexte que l'on contrevenoit à leurs Privileges. Il étoit constant que dans leurs Assemblées, où il n'y avoit eu jusques-là que quatre Evêques, Philippe Second n'étoit assuré que de quatre voix; au lieu qu'en faisant créer dix-huit nouveaux Evêchez, ausquels il presenteroit, ce seroit autant de personnes dévoüées à ses interêts, qui opineroient en sa faveur. Ce desordre devint d'autant plus grand, que les Pays-bas n'étoient alors gouvernez que par une Femme; & les plus échauffez des Séditieux pour faire plus de dépit aux Espagnols qu'ils accusoient de tyrannie, se firent Calvinistes. Philippe en imputa la faute aux trois Principaux Seigneurs de Flandres, qui étoient les Comtes d'Egmont & de Horne, & le Prince d'Orange. La Duchesse de

1576.

1576. Parme fut déposée, & le Duc d'Alve luy succeda. Il se saisit des Comtes d'Egmont & de Horne, & il leur fit couper la tête ; mais le Prince d'Orange esquiva, & se refugia en Allemagne, où il leva successivement deux puissantes armées, & les mena luy-même en Flandres contre les Espagnols ; le Duc d'Alve fut pourtant si alerte, ou si heureux, qu'il dissipa ses armées ; & le Prince d'Orange aprés avoir emprunté de l'argent de tous ceux qui avoient voulu luy en préter, pour survenir à une si prodigieuse dépense, auroit esté pris par ses propres Soldats, & vendu au Duc d'Alve, s'il ne les eût appaisez, en leur abandonnant sa vaisselle d'argent & ses bijoux.

Il n'y avoit pas de sûreté pour luy de se retirer en Allemagne, où la Maison d'Autriche tenoit l'Empire ; & s'il passoit de France, il perdroit les grands biens qu'il possedoit dans les Pays-bas. Il auroit pourtant esté reduit à faire l'un ou l'autre, si la fortune ne lui eût presenté

senté un asyle dans le temps qu'il 1576.
l'attendoit le moins. Quatre-vingts Hollandois Calvinistes qui s'étoient refugiez en Angleterre, obtinrent de la Reine Elisabeth un Vaisseau, qui leur donna moyen de surprendre l'importante Place de la Brille, & de faire revolter ensuite les Provinces de Hollande & de Zelande. Le Prince d'Orange y courut, & sa qualité de Gouverneur luy acquit d'abord la principale autorité dans cette naissante Republique. Il n'osa pas neanmoins s'en faire reconnoître pour Souverain, parce qu'il prévit qu'il auroit à supporter long-temps la guerre contre le Roy d'Espagne, & que si les Hollandois & les Zelandois jouissoient d'une entiere liberté, ils contribueroient plus volontiers pour les frais de la guerre, que s'ils changeoient seulement de Maître. Il leur persuada dans cette veue d'établir chez eux un Gouvernement qui approchast plus de la démocratie populaire, que des autres Polices, & il voulut

que chaque Ville en particulier conservast sa Souveraineté. Il pensa en même-temps à les rendre irreconciliables avec le Roy d'Espagne ; & parce qu'il prévoyoit d'un côté que si elles demeuroient Catholiques, il ne les pourroit empécher de se raccommoder avec leur ancien Maître : & d'un autre côté, qu'entre les nouvelles Sectes, il n'y en avoit point qui lui fût plus contraire que celle de Calvin ; il fit enforte qu'elles la receurent ; & pour leur en montrer l'exemple, il la professa le premier.

1576.

Aprés qu'il se fût mis à couvert de ses Ennemis par les deux voyes que l'on vient de marquer, il travailla à les chasser des autres quinze Provinces des Pays-bas, & il fut assez habile pour y procurer un soûlevement general. Jean d'Autriche, frere naturel du Roy Philippe Second, qui gouvernoit alors les Pays-bas pour l'Espagne, perdit toute son autorité ; & le Prince d'Oange voyant bien que les quinze Provin-

ces nouvellement ſoûlevées , ne le reconnoîtroient par pour Chef, à cauſe qu'il avoit changé de Religion & qu'elles vouloient demeurer Catholiques ; leur propoſa l'Archiduc Mathias, troiſiéme fils de l'Empereur Maximilien Second, dans la veue que les Flamans obeiroient plus volontiers à un Prince deſcendu de Marie de Bourgogne, qu'à d'autres, & que ce Prince n'ayant pour appuy dans le Pays que le Prince d'Orange, & n'y pouvant ſubſiſter que par lui, ſe contenteroit des apparences de la Souveraineté, & luy en laiſſeroit le ſolide. 1576.

Cette conjecture ne fut pas vaine, & l'Archiduc irrité contre les Eſpagnols, de ce qu'ils ne luy donnoient pas autant de penſion qu'à ſes autres freres ; & flatté par l'eſperance de devenir ce qu'avoient eſté les derniers Duc de Bourgogne, ſe déroba dans la Cour Imperiale, & paſſa en Flandres, où il fut receu avec applaudiſſement. Il reconnut bien-tôt par ſa propre experience

1576. qu'il s'étoit trompé, & que le Prince d'Orange ne l'avoit appellé que pour gouverner ſous ſon Nom: Mais comme il n'y avoit plus pour luy de retour auprés de l'Empereur ſon Pere, puiſqu'il l'avoit irrité, & que d'ailleurs l'Eſpagne ne luy pardonneroit jamais, il s'accommoda à ſa fortune preſente, & il ſouffrit que le Prince d'Orange reglât ſeul toutes les affaires d'importance, pendant qu'il paſſoit le temps à la Chaſſe, aux Tournoys, aux Courſes de bagues, & aux Feſtins.

L'autorité du Prince d'Orange ſur les dix-ſept Provinces ne fut pourtant pas de longue durée. Les Seigneurs de Croy, d'Aremberg, de Mansfeld, & de Boſſu, de qui les Maiſons ne cedoient point à celle de Naſſau, dont le Prince d'Orange étoit ſorty, ne voulurent pas dépendre de luy; & pour communiquer leurs ſentimens aux trois Etats des Provinces reſtées Catholiques, ils leur repreſenterent qu'ils avoient commis une ſi grande faute, en ap-

pellant l'Archiduc Mathias, que s'ils ne la reparoient promptement, ils retomberoient sous le joug qu'ils avoient pretendu éviter : Que les Branches de la Maison d'Autriche en Espagne & en Allemagne vivoient dans une trés-étroite intelligence, & qu'elles y étoient contraintes par le voisinage des Turcs, qui ne manqueroient pas d'enlever à l'Empereur les Provinces hereditaires, si l'Espagne ne luy fournissoit à point nommé l'argent necessaire pour les conserver, & par la bien-séance qui convieroit la France à recouvrer les Etats dans l'Italie, que l'Empereur Charles-Quint avoit usurpez sur elle si Maximilien Second n'envoyoit assez de Troupes pour les défendre : Qu'il étoit hors de doute que lorsque les Flamans s'étoient soûlevez, toute la Maison d'Autriche s'étoit interessée à les ramener en quelque maniere que ce fût sous sa puissance ; & que prévoyant qu'ils deviendroient inexorables, s'ils choisissoient un Chef dans une Maison E-

1576.

1576. trangere, elle avoit employé le reste de son credit dans les Pays bas, pour faire élire l'Archiduc Matthias : Que ce Prince n'étoit pas si mal avec l'Empereur son Pere, & avec le Roy d'Espagne son beau-frere, qu'il le témoignoit ; & que quand son aversion seroit extrême, il y avoit un moyen infaillible pour le rengager par ses interests particuliers dans ceux de sa Maison : Que le Roy d'Espagne n'avoit point de fils, & que toute sa Famille étoit reduite aux deux Infantes qu'il avoit euës de son troisiéme Mariage * : Que l'aînée devoit heriter de tous ses Etats, & qu'il n'avoit qu'à l'offrir à l'Archiduc Matthias, pour le tirer des Pays-bas avec plus de facilité qu'il n'y étoit allé.

* Avec Isabelle de France, Fille aînée de Henry Second.

Ce raisonnement étoit solide, & les Flamans en demeurerent si absolument convaincus, qu'ils ne se contenterent pas de presser le Prince d'Orange qu'il renvoyast l'Archiduc ; mais ils lui déclarerent que s'il ne le faisoit, ils se separeroient des

Provinces de Hollande & de Zelande. Le Prince d'Orange ne fut guére moins surpris de ce discours, qu'il l'avoit esté quand ses Soldats Allemans avoient menacé de le livrer au Duc d'Alve. Il prévoyoit assez qu'il luy seroit impossible de maintenir Matthias : cependant il ne lui pouvoit donner de Successeur qui fut d'humeur à se contenter de l'ombre de la Souveraineté. Il n'y avoit point de Prince dans l'Angleterre, & ceux de l'Allemagne & de l'Italie n'étoient pas capables de donner aux Pays-bas tout le secours dont ils avoient besoin contre l'Espagne. Il ne restoit que la France, & les apparences étoient d'autant plus grandes, que si on lui demandoit le Duc d'Anjou pour gouverner le Pays-bas ; elle ne le refuseroit point : Que ce Prince s'ennuyoit de vivre en Paix, & que le Roy son frere seroit ravy de s'en défaire, pourveu que ce fût par les belles voyes. Le seul inconvenient qui s'y trouvoit, consistoit en ce que le genie du Duc

1576.

1576. d'Anjou étoit tout-à-fait opposé à celui de l'Archiduc Mathias ; & que l'un & l'autre ayant esté élevez dans des maximes opposées, ils s'étoient proposez une maniere de vie si dissemblable, qu'elle ne pouvoit l'être davantage. L'Archiduc avoit demeuré jusqu'à l'âge de vingt ans dans l'Allemagne, où les Electeurs, les Princes, les Etats, & les Villes libres partageoient l'autorité Souveraine de l'Empereur ; & le Duc d'Anjou n'étoit jamais sorty de France, où le Gouvernement étoit plus absolu que dans aucune autre Monarchie de l'Europe. Son imagination avoit esté si remplie de l'excellence de ce Gouvernement sur tous les autres, qu'il s'étoit accoutumé à l'estimer seul ; & il étoit aisé de conclure de ce principe, que si on lui offroit l'administration des Pays bas aux mêmes conditions que l'Archiduc Mathias l'avoit accepté, il la refuseroit nettement, ou il ne l'accepteroit qu'à dessein de la changer, & de la tourner à la mode de celle de France.

France. De plus, le Prince d'Orange étoit assez informé des affaires de France, pour ne pas ignorer que Henry Trois avoit une indisposition * qui l'empêcheroit toûjours d'avoir des enfans, à cause que pour avoir esté negligée dans ses commencemens, elle étoit devenuë incurable; & que par consequent le Duc d'Anjou étoit Successeur, non seulement présomptif, mais encore necessaire de la Monarchie Françoise. Si cette Succession étoit ouverte pendant que ce Prince gouverneroit les Païsbas, il étoit à craindre qu'il ne s'en prévalut pour y établir une autorité absoluë, & que les Flamans ne tombassent dans un plus grand danger, que celui qu'ils avoient pretendu éviter en se revoltant, puisque la France étoit plus capable sans comparaison que l'Espagne, de donner atteinte à leurs Privileges. 1576.

* Une Gonorrée formée.

Cet inconvenient étoit terrible; le Prince d'Orange le concevoit dans toute son étenduë; mais il étoit éloigné, & il s'agissoit de donner

1576. presentement un Successeur à l'Archiduc Mathias. Ainsi la seule précaution que le Prince d'Orange prit en jettant les yeux sur le Duc d'Anjou, fut de ne le pas rechercher directement, & de se servir de certaines personnes apostées, qui inspirerent à ce Prince le desir de solliciter le Gouvernement des Pays-bas. Ces personnes n'eurent pas beaucoup de difficulté à réussir, parce que le Duc d'Anjou n'étoit pas mieux dans l'esprit de Henry Trois, que Henry Trois l'avoit esté dans l'esprit de Charles Neuf dans le temps qu'on lui avoit accordé la Couronne de Pologne. Il étoit tout-à-fait mal dans l'esprit des Favoris, & la vie qu'il menoit à la Cour étoit si fâcheuse, qu'il s'en feroit volontiers retiré pour demeurer dans son Appanage, si on luy en eût voulu donner la permission. Il receut donc ceux qui l'invitoient de penser au Gouvernement des Pays-bas avec des transports de joye, qui ne furent diminuez ni par la consideration des

Espagnols, ni par le peu de fondement qu'il devoit faire sur l'amitié des Flamans. Il en porta luy-même la nouvelle à la Reine Mere, qui n'étant pas prévenuë comme luy, raisonna plus juste sur l'affaire dont il étoit question. Elle prévit que si le Duc d'Anjou demeuroit plus longtemps en France, il ne s'abstiendroit pas d'y remuer; & que s'il entroit dans la querelle des Pays-bas, il animeroit les Espagnols, non seulement à sa ruïne; mais encore à celle du Roy son frere, & de la France. Mais elle n'étoit pas plus maîtresse du Cadet de ses fils que de l'Aîné: & d'ailleurs si elle eût entrepris de lui dissuader le voyage de Flandres, non seulement elle n'auroit pas réussi; mais encore elle luy eût donné occasion de se plaindre, qu'elle avoit moins d'affection pour lui qu'elle n'en avoit eu pour son frere. Elle se contenta donc de luy dire qu'il ne suffisoit pas pour un Prince de sa qualité, d'être assuré des Provinces de Hollande & de Ze- 1576.

1576. lande, & qu'il faloit de plus avoir des intelligences si bien établies dans les autres Provinces des Pays-bas, & sur tout dans les Valonnes, qu'il ne fût pas contraint de retourner en France, lorsque les Hollandois & les Zelandois se lasseroient de luy.

La précaution de la Reine Mere étoit juste; mais il étoit si difficile à un Prince de la Maison de France, qu'il formast d'étroites liaisons dans les Provinces Catholiques des Païs-bas, qu'aucun ne s'étoit mis en devoir de le faire. Il est vray que ces liaisons avoient autrefois subsisté, tant que la Maison de France avoit possedé les Pays-bas, & qu'elles n'avoient pas même discontinué durant les querelles de Louis Onze & de Charles le Guerrier: Mais depuis que la Maison d'Autriche avoit succedé à celle de Bourgogne, elle avoit profité avec tant d'adresse des guerres presque continuelles entre François I. & Charles-Quint, qu'elle avoit rompu toutes les Alliances de

la Noblesse Françoise avec la Valonne, en n'accordant aucune grace aux Gentilshommes ses Sujets qui les contractoient, & leur nuisant par toutes les voyes indirectes dont elle pouvoit s'aviser. Il s'étoit ensuivi delà qu'il n'y avoit non plus de relation entre la Noblesse Françoise & la Flamande, qu'entre la Noblesse Françoise & celle des Provinces Chrétiennes dont elle étoit plus éloignée, & qu'il n'y avoit pas même d'apparence qu'il y en eût jamais eu : cependant il n'étoit pas possible de servir le Duc d'Anjou, qu'en la rétablissant. Ce Prince & la Reine Mere en étoient également convaincus, & ils jetterent les yeux pour ce sujet sur la Reine de Navarre. 1576.

Cette Princesse & son mary vivoient en mauvaise intelligence : L'un & l'autre en expliquoient assez ouvertement les motifs, & donnoient lieu de conclure par l'ingenuité de leurs aveus, que la faute venoit presque également des deux

1576. côtez. La bienſéance ne permettoit pas à la Reine de Navarre de demeurer plus longtemps à la Cour de France, & il luy faloit un pretexte plauſible pour s'en éloigner. La Commiſſion de négocier avec les Provinces Valonnes pour le Duc d'Anjou, étoit digne d'elle ; & d'ailleurs, rien ne lui manquoit pour en venir à bout. Sa beauté étoit des plus charmantes, & ſon genie & ſa converſation achevoient de gagner les cœurs que ſa beauté & ſon eſprit avoient ébranlez. Il ne lui faloit qu'un pretexte pour aller aux Pays-bas, ſans donner de l'ombrage à la plus défiante des Nations, qui eſt l'Eſpagnol'e ; & la Reine de Navarre feignit d'avoir des incommoditez, pour le ſoulagement deſquelles les Medecins lui ordonnerent d'aller aux eaux de Spa. Elle trouva-là, ou elle vit par le chemin les principaux Seigneurs Valons, elle confera avec chacun d'eux en particulier ; elle les convainquit qu'ils ne pourroient ſe garentir long-temps du joug de

l'Eſpagne, ſans être aſſurez de la protection de la France ; elle les fit ſouvenir de la longue felicité dont ils avoient joüy ſous la domination des quatre derniers Ducs de Bourgogne ; & elle leur en promit une ſemblable ſous le Duc d'Anjou, s'ils avoient le courage de le choiſir pour Chef, & la fermeté de ſe le conſerver. 1576.

On ne parle point icy des autres particularitez d'une affaire ſi délicate, parce que la Reine de Navarre les a décrites dans le premier Livre de ſes Memoires, d'une maniere qui n'étoit pas imitable, & qui deſcend beaucoup plus dans le détail, qu'il n'eſt permis à un Hiſtorien de Henry Trois. On ſe contente de remarquer icy ce qu'elle a oublié, & de dire que les Seigneurs Vallons qu'elle avoit gagnez, preſſerent de ſorte l'Aſſemblée des Etats Generaux des Pays-bas, qu'ils y firent ordonner que l'on députeroit vers le Duc d'Anjou, pour l'engager à les ſecourir. Ce Duc qui ne demandoit

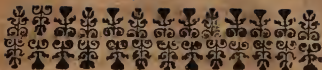
1576. pas mieux convint bien-tôt d'un Traité, dont le principaux Articles furent : Qu'il meneroit aux Pays bas deux mille Lances & huit mille hommes de pied, pour en aider les Peuples à conserver leurs Privileges ; & que ces Troupes seroient entretenuës durant trois mois aux dépens de celuy qui les meneroit : Que si les Flamans en avoient besoin plus long-temps, ils contribuëroient à la dépense. Que le Duc d'Anjou ne seroit alors obligé qu'à la subsistance de trois mille de ses Soldats, & que les dix-sept Provinces se chargeroient du reste : Que l'on mettroit entre les mains de ce Prince aussi-tôt qu'il seroit arrivé sur les Frontieres de Picardie, les villes de Landrecies & du Quesnoy pour Places de sûreté : Que si les Peuples prenoient la resolution de secouër entierement le joug des Espagnols, & de se donner un nouveau Maître, ils jetteroient les yeux sur le Duc d'Anjou ; & s'ils ne passoient point à cette extrémité, ils

le rembourseroient exactement des frais qu'il auroit faits à leur occasion, & ils ne retireroient de lui les Places de sûreté que l'on vient de nommer, qu'aprés l'avoir entierement satisfait. 1576.

Le Duc d'Anjou leva les Troupes qu'il avoit promises avec une promptitude qui surprit Moncada Ambassadeur d'Espagne en France. Ce Ministre s'en plaignit inutilement au Roy, puisque Sa Majesté témoigna bien que son Frere s'étoit engagé sans sa participation; mais elle en demeura là, & elle ne fit pas pour le retenir tout ce que les Espagnols souhaitoient. Il est vray que la chose n'étoit pas tout-à-fait en son pouvoir, & ceux qui avoient le plus de part dans les intrigues d'alors, étoient convaincus que si Henry III. eût employé toute sa puissance pour arréter son frere, il n'auroit pû en venir à bout sans exciter dans son Royaume une guerre plus dangereuse que celle qu'il venoit de terminer contre toute apparence, par les

1576. intrigues de Monluc. Cependant, les Eſpagnols lui en ſçeurent auſſi mauvais gré, que s'il eût eſté tout-à-fait abſolu, & qu'il n'eût tenu qu'à parler pour ſe faire obeïr ; tant il eſt vray que les perſonnes les plus raffinées ne jugent jamais d'autruy avec toute l'équité neceſſaire, quand il y va de leur intereſt de le condamner.





ARGUMENT
DU
QUATRIE'ME LIVRE.

La Reine mere informée de la resolution des Flamans de secoüer le joug de l'Espagne, se propose de leur donner le Duc d'Anjou pour Souverain. Elle envoye dans les Païs-bas la Reine de Navarre sa Fille, qui sous pretexte d'aller aux eaux de Spa, visite les principaux Seigneurs des Provinces Valonnes, & les engage dans les interests du Duc d'Anjou. Les Flamans ensuite de cette intrigue traittent avec lui, & il leur mene une armée de dix mille hommes, qui pousse d'abord les Espagnols avec beaucoup de vigueur; mais au bout de trois mois les Volontaires qui en faisoient les deux tiers se retirent, & la rendent méprisable, en la reduisant à trois mille Soldats. Les Flamans en prennent occasion de refuser au Duc d'Anjou les Places de sûreté qu'ils

lui avoient promises ; & il retourne mécontent en France. Jean d'Autriche meurt aprés avoir gagné la bataille de Gemblours. On soupçonne que c'est de poison, & l'on en rapporte ici les conjectures. Quelus, Maugiron, & Livarot se battent en duel contre Entraguet, Riberac, & Schomberg ; & le seul Entraguet sort du combat sans être ni mort ni blessé. Les Calvinistes obtiennent l'Edit de Septembre, & l'observent mal. Bellegarde se promet de les ranger à la raison, par le credit qu'il a sur eux ; & n'en vient pas à bout. Il consent de changer son Gouvernement de Saluces contre la Lieutenance generale de Languedoc ; & la Cour l'employe pour disposer Damville à se défaire du Gouvernement de cette Province, si on lui donne premierement la proprieté, & en second lieu, la souveraineté du Marquisat de Saluces: mais Damville refuse l'une & l'autre. Le Duc d'Anjou aspire aux Nôces de la Reine d'Angleterre, qui l'attire à Londres, l'y amuse, & le renvoye sans rien conclure. Montsoreau assassine Bussy d'Amboise, pour des faits que l'on examine icy.



HISTOIRE DE HENRY III.

LIVRE QUATRIEME.

Où l'on voit la premiere expedition du Duc d'Anjou dans les Païs-bas ; son voyage en Angleterre ; la Bataille de Gemblours ; ce qu'il y a de vray semblable dans la mort de Jean d'Autriche ; & ce qui est arrivé de plus remarquable en France à la fin de l'année mil cinq cens soixante dix-huit, & durant presque toute celle de mil cinq cens soixante dix-neuf.



IL y a lieu de douter si le voyage de Marguerite de France, Reine de Navarre, aux eaux de Spa, fut avantageux

1577. ou nuiſible aux Flamans ; puiſque ſi d'un côté cette Princeſſe, en attirant les principaux Seigneurs des Provinces Valonnes dans les interêts du Duc d'Anjou ſon frere, les empêcha de ſe reconcilier avec les Eſpagnols, quoy que le Traité en fût déja fort avancé : Elle fut d'un autre côté l'occaſion de deux pertes irreparables, que les Pays-bas firent immediatement aprés. Philippe Roy d'Eſpagne y avoit envoyé Jean d'Autriche ſon frere naturel, ſur la préſuppoſition que ce Prince, qui tout jeune qu'il étoit, avoit gagné quatre batailles en Eſpagne contre les Mores de Grenade, & une cinquiéme à Lepanthe contre les Turcs, rameneroit à l'obeïſſance les Flamans par ſa valeur, s'ils reſiſtoient aux charmes de ſa converſation la plus enjoüée, & la plus agreable qui fut jamais. Mais comme ſa Majeſté Catholique s'étoit trompée dans l'opinion qu'elle avoit eüe de ſurmonter la rebellion des Pays-bas, ſans y aller en perſonne ; Elle prit

aussi mal ses mesures, en leur envoyant son frere, qui les auroit à la verité rangez dans le devoir, s'il les eût trouvez dans la même disposition où ils avoient été sous le Gouvernement du Duc d'Alves; mais ce Prince n'en étoit plus capable, presentement que la conjoncture avoit tout à fait changé: car il ne s'agissoit plus, comme alors, de dissiper quatre ou cinq cens Mécontens, & d'empêcher les Bourgeois de quelques villes d'assister aux Presches de quelques Ministres envoyez de Genêve. Toutes les Provinces étoient maintenant révoltées; & comme il n'y avoit aucune personne de qualité qui ne fût prévenuë d'aversion pour Jean d'Autriche, à cause qu'on le soupçonnoit d'avoir contribué à la mort du malheureux Prince Dom Carlos; il n'y en avoit aucune qui fut en état de se laisser ébloüir par ses belles qualitez. De plus, il n'avoit pas trouvé sur la frontiere du Luxembourg l'armée qui devoit y arriver aussi-tôt que 1577.

1577. lui du Duché de Milan où elle étoit paſſée, en execution de l'accommodement entre les Flamans & les Eſpagnols. Il n'avoit pû ramaſſer que ſix ou ſept mille hommes, qui ne ſuffiſoient pas pour reſiſter aux trente mille des Etats. Il n'avoit aucune Place conſiderable, ſous le canon de laquelle il pût ſe mettre à couvert s'il étoit pourſuivi ; & l'on ne ſçauroit excuſer les Flamans de ne l'avoir point alors accablé, puis qu'ils le pouvoient ſans rien hazarder. Il ne ſçavoit plus que faire quand il apprit que la Reine de Navarre venoit dans les Pays-bas, il ſoupçonna le veritable deſſein de cette Princeſſe ; & comme il ne ſe trouvoit pas aſſez fort pour le traverſer directement, il tâcha d'en profiter par une ruſe qui lui réüſſit.

Les Etats de Flandres n'entretenoient pas de ſuffiſantes garniſons dans les meilleures Places du Pays, à cauſe qu'elles étoient en trop grand nombre ; & que ſi on euſt ajoûté cette dépenſe à celle de l'armée

mée qu'ils avoient sur pied, elle auroit été trop grande, & les Provinces Valonnes en eussent pris un nouveau pretexte de s'accommoder avec les Espagnols. La ville de Namur, la plus importante de toutes, avoit été negligée sur ce principe; & Jean d'Autriche, qui en étoit informé, resolut de la surprendre, sous pretexte d'y recevoir la Reine de Navarre. Cette intrigue fut si bien conduite, que les Bourgeois de Namur ne se douterent jamais qu'on les voulust ramener à l'obeyssance des Espagnols, & ne s'apperceurent même d'y être retournez, que quand on les contraignit de recevoir chez eux autant de Soldats de cette Nation qu'ils en pouvoient nourrir. Jean d'Autriche feignant de preparer les lieux pour une magnifique entrée, y fit couler tant de Soldats, qu'ils s'emparerent en même temps de la Ville & du Château sans répandre de sang; & les Espagnols qui n'étoient point alors les plus forts, se contenterent de recouvrer Namur

1577.

1577. ſans en punir les Habitans, qui les en avoient honteuſement chaſſez. L'entrepriſe de Jean d'Auſtriche, qui auroit ſuffi pour ruiner ſa reputation, ſi elle euſt manqué, ſuffit auſſi toute ſeule pour rétablir les affaires d'Eſp gne dans les Pays-bas, tant les hommes les plus habiles, auſſi-bien que les plus groſſiers, ſont accoûtumez à ne ſe regler que par le ſuccez. Les contributions qu'il tira de Namur entretinrent ſon armée, & lui donnerent le temps d'attendre celle que le Prince de Parme lui menoit d'Italie. La partie de la Province du Luxembourg qui s'étoit donnée aux Etats, ne pouvant plus entretenir de commerce avec eux, redevint Eſpagnolle par une pure neceſſité. L'Empereur eut le chemin ouvert, pour envoyer dans les Pays-bas autant de Troupes qu'il voulut; & la principale Nobleſſe du Pays ſe trouvant appauvrie par les continuelles courſes de la Garniſon de Namur, menaça de changer de Parti, ſi l'on n'aſſiegeoit cette Place

Ses plaintes obligerent l'armée des Confederez à faire une marche, qui fut cause de sa défaite. La Nouë y servoit ; mais c'étoit seulement en qualité de Maître de l'Artillerie : & quoi que son merite fust également connu des Officiers & des Soldats, & que chacun d'eux en particulier ne doutast pas qu'il ne dût les commander, il n'étoit neanmoins appellé que rarement dans les Conseils de guerre, & il recevoit le plus souvent des ordres qu'il ne laissoit pas d'executer, quoi qu'ils fussent contraires à son experience & à sa raison. Il s'étoit mis inutilement en devoir de persuader, que l'on ne hazardast rien avant l'arrivée du Duc d'Anjou ; parce qu'il jugeoit absolument necessaire d'opposer à Jean d'Autriche le seul Prince capable d'appaiser les differens qui survenoient à toute heure dans l'armée des Confederez, où chaque Seigneur se faisoit un point d'honneur de ne pas ceder à l'autre. Mais l'interest particulier prévalut au public, 1577.

1577. & l'armée des Confederez, puissante à la verité, mais d'ailleurs monstrueuse, pour avoir autant de Generaux que d'Officiers, arriva à Gemblours à dessein de passer plus outre, & de former un Siege regulier devant Namur. Jean d'Autriche l'attendoit de pied ferme; & comme il en connoissoit le défaut, il n'apprehenda pas de la combattre, quoi que la sienne fût moindre de prés de la moitié. On vint d'abord aux mains de part & d'autre avec une égale ardeur; mais les Allemans lâcherent le pied, & les Flamans les imiterent si promptement, que la Bataille aprés avoir duré un quart-d'heure seulement, dégenera en déroute. Tout le mal tomba sur le Corps où commandoit la Nouë. Il eut assez d'éloquence pour lui persuader de se défendre, quoi qu'il se vît abandonné par toutes les autres Troupes Confederées, & il le mit en état de soûtenir deux heures entieres toute l'impetuosité des Vainqueurs; mais enfin, comme il

avoit été malheureux dans toutes les Batailles où il s'étoit trouvé, il le fut encore dans celle de Gemblours. Ceux qui l'environnoient furent tuez; & comme il étoit aisé de le distinguer des autres par son bras de fer, quelques Espagnols qui le reconnurent ne voulurent pas le tuer. Ils se contenterent de le prendre, & de le mener à leur General.

1577.

Les avis de la perte des Batailles ont plus d'effet dans les Corps politiques qui approchent de la Democratie, que dans les autres, parce qu'il leur est plus difficile d'y remedier. Les Flamans à la verité n'avoiēt pas perdu beaucoup de Soldats à Glemblours; mais ils n'étoient pas plus heureux que si leur armée eust été toute taillée en pieces, puisque d'un si grand nombre de Cavaliers & de Fantassins qui s'étoient débandez, il n'en retourna pas trois mille sous les Enseignes des Etats. Le plat Pays étoit donc abandonné à la discretion des Vainqueurs; & si on ne leur opposoit bien-tôt des

forces égales aux leurs, il étoit à
1577. craindre que les Villes affamées par la desolation de leur territoire, n'ouvrissent leurs portes aux Espagnols. Le Duc d'Anjou s'acquittoit avec beaucoup d'exactitude de la Commission qu'il avoit acceptée, & s'appliquoit entierement à lever les dix mille hommes qu'il avoit promis aux Etats : Mais ce nombre qu'on avoit crû plus que suffisant lors qu'on traittoit avec lui, ne l'étoit plus maintenant; & quand ce Duc se seroit avancé dans les Pays-bas, il n'auroit ni fait quitter la Campagne à Jean d'Autriche, ni reduit les Espagnols à se retirer de devant les Places importantes qu'il leur plairoit d'assieger.

D'ailleurs, la bien-séance ne permettoit pas que l'on exigeast du Duc d'Anjou plus de Gens de guerre que les dix mille qu'il avoit promis : car outre que l'on ne lui fournissoit point d'argent, & que sans cela il lui étoit impossible d'enrôller plus de Soldats ; la Maison d'Autriche

qui avoit tant d'Espions en France, & ne souffroit qu'avec impatience les levées du Duc d'Anjou, pretendroit qu'il n'avoit pû les augmenter sans le consentement exprés, ou du moins tacite, du Roy son frere, & prendroit cette action pour une rupture de la Paix entre les deux Couronnes. Ainsi le danger croissant tous les jours à proportion que les moyens de l'éviter diminuoient, les Flamans creurent qu'ils pouvoient sans faire tort au Duc d'Anjou, inviter le Prince Casimir à leur défense, & se proposerent en cas de succez d'élever à leur Souveraineté celui de ces deux Princes, dont ils auroient tiré plus d'assistance. Casimir ne fut pas trop surpris des Deputez qu'on lui envoya, parce qu'il s'y étoit attendu depuis le succez de Gemb ours ; mais il avoit encore moins d'argent que le Duc d'Anjou; & quand il en auroit eu, les Allemans n'étoient pas de l'humeur des François, qui depuis qu'ils avoient une fois pris les armes, aimoient

1577.

1577. mieux ſe donner pour rien, que de les poſer. Il auroit donc été contraint de negliger ſa fortune, s'il ne ſe fût aviſé de recourir à la Reine d'Angleterre, & de lui remontrer qu'elle n'avoit guére moins d'intereſt que lui, qu'il devint Souverain des Pays-bas; puiſque ſi Jean d'Autriche les recouvroit, les Eſpagnols ne ceſſeroient jamais de fomenter & d'appuyer les ſeditions des Catholiques d'Angleterre & d'Irlande: & ſi le Duc d'Anjou réüſſiſſoit dans ſon entrepriſe, il ruineroit par le moyen des mêmes Catholiques ſa Majeſté Angloiſe, ou la contraindroit de l'épouſer.

La Reine d'Angleterre approuva ſi bien le raiſonnement de Caſimir, qu'elle lui fit tenir aſſez d'argent pour lever une armée: car encore qu'elle ne ſouhaittaſt pas qu'il euſt les Pays bas, à cauſe qu'il étoit encore heritier préſomptif du Palatinat, l'Electeur ſon Neveu n'ayant point alors d'enfans, & que la Maiſon Palatine, qui étoit déja la plus puiſſante

puissante d'Allemagne, aprés celle d'Autriche, l'auroit été trop, si elle eust possedé les Pays-bas; sa Majesté Angloise ne se mettoit point tant en peine de leur donner un nouveau Maître, que d'en chasser les Espagnols. Car elle présupposoit que si les Flamans lui étoient redevables de leur liberté, ils seroient assez reconnoissans pour ne pas recevoir pour Souverain, celui à qui elle auroit donné l'exclusion; & que par consequent il dépendoit d'elle d'en exclure quand il lui plairoit, & le Duc d'Anjou, & le Prince Casimir. 1577.

L'armée Allemande fut bien tôt prête, parce que Casimir avoit conservé une étoite liaison avec les Officiers qu'il avoit ramenez de France, par le moyen des petites Pensions qu'il leur payoit. Il entra dans la Flandre, & il la conserva pour les Etats; soit que les Espagnols apprehendassent de s'exposer au hazard d'une seconde bataille, ou qu'ils ne l'osassent, à cause de la maladie de Jean d'Autriche

1577. qui augmentoit tous les jours. Le Duc d'Anjou par la même raison ne trouva point d'obstacle dans le Haynaut, où il mena ses Troupes. La ville de Binche n'étoit pas tant considerable par elle-même, que par la communication qu'elle donnoit aux Etats, entre les Places qui tenoient pour eux, avec les Provinces voisines. Les Espagnols avoient trouvé moyen de s'en saisir, & y tenoient une puissante Garnison. Les Etats presserent le Duc d'Anjou de les en déloger, & il les assiegea dans les formes. Les Espagnols se défendirent avec toute l'obstination que l'on attendoit d'eux; mais rien n'est capable d'arrester la premiere impetuosité des François. Binche fut battuë avec une fureur qui n'avoit point encore été pratiquée dans les guerres de Flandres; & les assauts succederent si promptement aux batteries, que les Assiegez n'eurent pas tout le loisir dont ils avoient besoin pour reparer leurs bréches. Biron, Bussy, &

la Châtre (qui fut depuis Maréchal de France, & écrivit avec exactitude un Journal de ce Siege) donnerent en même temps par trois differens endroits, & se rendirent maîtres de la Place. Le Duc d'Anjou l'abandonna au pillage des siens; & ceux qui l'en blâmerent ne sçavoient pas qu'il lui étoit impossible de l'empécher. Les deux tiers de ses Soldats étoient Volontaires, & n'avoient pris les armes que pour s'enrichir des dépoüilles des Espagnols. Si l'on eust voulu les retenir dans une conjecture, où le cruel usage de la guerre leur donnoit le pouvoir sur les biens, & même sur la vie de ceux qu'ils venoient de forcer, ils se seroient infailliblement soûlevez, & le Duc d'Anjou eust été perdu dans le plus beau jour de sa vie. Cependant comme les Habitans des contrées voisines de Binche y avoient porté ce qu'ils avoient de plus precieux, sur l'esperance qu'il y seroit plus en sûreté qu'ailleurs, les François y firent

1577.

1577. un butin auquel ils ne s'étoient point attendus, & s'en allerent la plûpart pour le porter dans leur Pays.

Leur desertion nuisit en deux manieres au Duc d'Anjou : l'une fut, qu'il devint incapable de continuër ses progrés ; l'autre, que les Etats qui avoient differé sous divers pretextes de lui remettre Landrecy & le Quesnoy, le refuserent depuis absolument ; sur ce qu'il n'étoit plus en état de leur fournir durant trois mois le nombre de Gens de guerre dont ils étoient convenus avec lui. La veritable cause de leur inconstance étoit attribuée à la crainte, que Casimir ne demandast d'être traité comme le Duc d'Anjou, ce qu'ils ne pourroient faire sans donner occasion au Roy d'Espagne de publier, qu'ils aimoient mieux mettre les Forteresses des Pays-bas entre les mains des deux Nations voisines, qui leur devoient être les plus redoutables, que de les restituer à leur legitime Souverain. On se mit

assez en devoir de le representer au Duc d'Anjou, & de le prier d'attendre une conjoncture plus favorable pour l'execution des Articles qu'on lui avoit accordez: mais tout ce que l'on pût obtenir de lui, fut qu'il attendroit dans le Haynaut que les trois mois, durant lesquels il avoit promis de servir, fussent expirez, & que le lendemain il rameneroit en France son armée reduite à trois mille hommes ; ce qu'il fit, sans apprehender que Casimir ne profitast de sa retraite. 1577.

Les Espagnols n'auroient pas manqué d'en tirer avantage, si Jean d'Autriche ne fût mort dans le temps qu'ils avoient le plus de besoin de lui. Les Relations s'accordent assez, à dire qu'il mourut de poison ; & on le crût d'autant plus volontiers, que ceux qui demeurerent les maîtres de son Corps, n'appellerent aucuns témoins lors qu'ils le firent ouvrir, & qu'ensuite ils le mirent dans la chaux vive, qui en consuma en peu d'heures toute la chair. Les Ecri-

1577. vains favorables à la Maison d'Autriche tâchent de persuader que cela ne fut fait que pour satisfaire la curiosité de Philippe II. qui voulut voir le Squelet de son frere Naturel * : Mais les autres soûtiennent avec plus de vray semblance, que c'étoit-là un spectacle dont sa Majesté Catholique devoit se passer, si elle n'eust en rien contribué à sa mort. Ils prennent delà pretexte de l'accuser de Fratricide; & ils se fondent sur trois conjectures que l'on va rapporter, sans en rien conclure.

* Jean d'Autriche.

La premiere est, que Philippe avoit abandonné Jean d'Autriche d'une maniere, qui ne laissoit que trop entrevoir que le Conseil de Madrit étoit las de lui. On ne lui envoyoit ni argent ni Troupes, & nonobstant on imputoit à sa faute les progrés des Flamans, comme s'il eust été en son pouvoir de les arrêter. On lui envoyoit des ordres qu'il étoit incapable d'executer. S'il les acceptoit, & qu'il ne les executast pas, comme il arriva toûjours, excepté dans l'entre-

prise de Namur, on parloit aussi-tôt de lui donner un successeur. Il dissimula autant qu'il pût les perpetuels mécontentemens qu'on lui donnoit, & ce ne fut que dans la necessité qu'il en écrivit à deux de ses plus intimes Amis, qui se trouvoient alors dans Gennes. L'un étoit le même Jean André d'Orie, qui avoit commandé les Vaisseaux & les Galleres d'Espagne à la Bataille de Lepante : l'autre, François de Mendose, Ambassadeur ordinaire du Roy Catholique auprés de la Republique de Gennes. Les Rebelles de Flandres intercepterent ces deux Lettres, & les rendirent publiques. On y lût que Jean d'Autriche ne pouvant plus subsister avec honneur dans les Pays-bas, prioit ses deux Amis de lui moyenner en toute maniere une retraite à Rome, ou dans quelque autre lieu d'Italie, où le Conseil d'Espagne pût le souffrir. On admira la multitude des chagrins qui lui étoient donnez en toutes occasions ; & sur tout on prit garde qu'il déclaroit 1577.

1577. qu'en partant de Madrit, le Roy Catholique lui avoit ordonné preferablement à toute autre chose, qu'il n'oubliât rien de ce qui pourroit servir à gagner les principaux Seigneurs des Pays-bas, par les voyes de la douceur. Cependant, lors qu'il s'étoit mis en devoir d'executer sa Commission, en commençant par le Duc d'Arscot, qui avoit alors le plus de credit en Flandres, la Cour d'Espagne ne l'eut pas plûtost appris, qu'elle en fit un crime à Jean d'Autriche. Elle lui reprocha d'avoir pensé à changer sa Charge de Gouverneur en la dignité de Souverain, & d'avoir fomenté les trois Factions, qui avoient appellé en Flandres le Duc d'Anjou, l'Archiduc Mathias, & le Prince Casimir, dans la seule veuë de convaincre les Peuples par leur propre experience, qu'aucun de ses Princes ne leur étoit propre; afin que ne pouvant se resoudre de retourner sous la domination d'Espagne, & ne sçachant où prendre un nouveau Maître, il se contentassent de Jean d'Autriche,

par la raison que ce Prince en devenant leur Chef, se rendroit irreconciliable avec les Espagnols ; & que n'ayant aucune liaison particuliere avec les François & avec les Anglois, il s'ajusteroit d'autant plus volontiers au genie des Flamans, qu'il n'auroit pas d'autre ressource qu'en leur affection. 1577.

La seconde conjecture se trouve dans les Memoires qu'écrivit le fameux Antonio Perez, principal Secretaire d'Etat de Philippe second, aprés que Henry le Grand lui eut accordé un azile en France, contre la persecution de sa Majesté Catholique. Il prétend que Jean d'Autriche étoit déja mal à la Cour d'Espagne, quand on le fit Gouverneur des Païs-bas ; & que comme Philippe second ne lui donna cette Commission que pour se défaire de lui, il ne l'accepta qu'à dessein d'y former des liaisons capables de le proteger contre les Espagnols : Que dans cette veüe il gagna Jean Escovedo, que le Conseil de Madrit lui avoit donné pour

1577. Eſpion, ſous pretexte de lui ſervir de Secretaire; & qu'auſſi tôt que l'un & l'autre furent arrivez dans les Pays-bas, ils y commencerent deux intrigues qui ne pouvoient être plus pernicieuſes à la Couronne d'Eſpagne; l'une avec le Prince d'Orange, & l'autre avec le Duc de Guiſe.

Le Prince d'Orange qui s'étoit rendu irreconciliable avec les Eſpagnols, ne penſoit qu'à les chaſſer ſi generalement des Pays-bas, qu'il ne leur reſtaſt plus aucune eſperance d'y retourner; & dans cette veüe, ni l'Archiduc Mathias, ni le Duc d'Anjou ne lui étoient propres. L'Archiduc étoit fils de l'Empereur, & il y avoit trop de liaiſon entre les deux Branches de la Maiſon d'Autriche, pour ne pas apprehender qu'elles ne ſe réüniſſent tôt ou tard aux dépens de ceux qui les auroient diviſées. Le Duc d'Anjou étoit trop prés de ſucceder à la Monarchie Françoiſe, pour ne pas donner lieu aux Flamans de prévoir que leurs Privileges auroient couru trop de riſque

ſous ſa domination. Jean d'Autriche n'étoit ſujet ni à l'un ni à l'autre de ces inconveniens, puiſque d'un côté il étoit ſi mal avec la Cour d'Eſpagne, qu'il n'y avoit aucune eſperance pour lui de ſe raccommoder avec elle. Il n'avoit été reconnu que pour Bâtard; & les mêmes Lettres de legitimation qui lui permettoient de poſſeder des Terres & des Benefices dans toute l'étenduë de la Monarchie d'Eſpagne, l'excluoient de ſucceder à cette Monarchie, tant qu'il y auroit des Fils & des Filles legitimes dans la Maiſon d'Autriche; outre que quand cette précaution n'auroit pas été priſe, on ſe ſouvenoit de la politique de Charles Quint, lequel auſſi tôt que ſa fille aînée s'étoit trouvée nubile, avoit mandé le fils aîné de ſon frere, alors Roy de Bohême, & depuis Empereur ſous le nom de Maximilien ſecond, pour l'épouſer, & ne lui avoit permis de retourner en Allemagne, qu'après l'avoir veu pere de deux fils, qu'il avoit laiſſez à la Cour d'Eſpagne. On ne doutoit pas que Philip-

1577.

1577. pe second n'imitât Charles-Quint, & ne fît venir en Espagne l'Archiduc Rodolphe, fils aîné de Maximilien, pour épouser l'Infante Isabelle Claire Eugenie, dés qu'elle seroit en âge; & Jean d'Autriche n'avoit ainsi aucune esperance de parvenir à la Monarchie d'Espagne, quoi que les Bâtars l'eussent plus d'une fois possedée. Il étoit donc l'homme qu'il faloit au Prince d'Orange. Les Flamans, s'ils étoient ménagez de sorte qu'on leur persuadast qu'il n'avoit rien contribué à la mort du Prince Dom Carlos, le recevroient plus volontiers qu'aucun autre : car outre qu'il étoit fils de l'Empereur Charles-Quint qu'ils avoient fort aimé, il étoit né dans l'Allemagne, & n'avoit rien qui ressemblât aux Espagnols.

Le Prince d'Orange ne prévoyoit pas que les Provinces de Hollande & de Zelande fissent beaucoup de difficulté de se donner à Jean d'Autriche ; mais il apprehendoit que les autres n'en fussent détournées, par le serment qu'elles avoient prété à,

Philippe ſecond, quand Charles Quint lui ceda ſes Etats ; & il s'agiſſoit de lever ce ſcrupule. Philippe ſecond s'étoit plus d'une fois expliqué depuis que le Duc d'Alve avoit manqué de dompter les Flamans, qu'il pourroit ſe défaire de la proprieté des Pays-bas, pourveu qu'il fût aſſuré que la Souveraineté en demeurât à la Monarchie d'Eſpagne. Le Prince d'Orange reſolut là-deſſus de le prendre au mot, & fit ſçavoir à Jean d'Autriche qu'il le feroit reconnoître dans les Pays-bas, non plus pour Gouverneur, mais pour Maître ; pourveu que le Conſeil de Madrit luy en accordât l'inveſtiture. 1577.

On ſe flate aiſément dans les grandes affaires, quand on y a trop d'interêt. Jean d'Autriche n'ignoroit pas la diſpoſition du Roy ſon frere à ſon égard ; mais il le croyoit ennuyé de la guerre des Pays-bas, à cauſe de l'exceſſive depenſe qu'il y faiſoit ; & il ne doutoit pas que Sa Majeſté Catholique ne fût ravie de

s'en exempter, en investissant des
1577. Pays-bas son Frere naturel. Jean d'Autriche prévoyant encore qu'il y auroit plus de peine à dresser cette investiture qu'à l'obtenir ; & comme il n'y pouvoit employer de plus habile homme qu'Escovedo, il le renvoya pour cet unique sujet à Madrit.

Le Duc de Guise de son côté n'étoit pas content de l'Edit de Septembre, & ne croyoit pas qu'il dût être de longue durée. Il se doutoit que le Roy ne lui seroit pas moins contraire que les Calvinistes, si la guerre recommençoit ; & comme cela supposé il lui seroit absolument necessaire pour maintenir le parti des Catholiques zelez de chercher l'appuy de l'Espagne ; il avoit contracté une liaison des plus étroites avec Jean d'Autriche, à condition que les Catholiques zelez de France assisteroient les Espagnols, en cas que le Duc d'Anjou favorisast ouvertement ou en secret les Calvinistes de Flandres, & qu'en échange

les Eſpagnols protegeroient les Catholiques zelez de France, ſuppoſé que pour les attaquer Henry trois ſe joignît à ſes Sujets Calviniſtes. 1577.

Jean d'Autriche avoit conclu ce Traité ſans la participation du Roy Catholique ; mais il n'étoit point à préſumer que Sa Majeſté le trouvât mauvais, puiſqu'Elle en tireroit l'avantage de voir la France diviſée pour long-temps en trois Factions à peu prés égales & d'ailleurs, Eſcovedo avoit ordre de l'en informer. Il le fit en effet ; mais il trouva que Jean d'Autriche s'étoit fondé ſur un faux principe. Il étoit vray que Philippe ſecond avoit dit qu'il pourroit bien ſe défaire de la proprieté des Pays-bas, pourveu que l'Eſpagne fût aſſurée d'en conſerver la Souveraineté ; mais le fin de cette propoſition n'avoit pas eſté penetré. Philippe pretendoit ſe ſervir de l'alienation dont on vient de parler, ſi ſes armes n'étoient point aſſez puiſſantes pour dompter les Flamans ; mais il vouloit retenir d'une

1577. main ce qu'il lâcheroit de l'autre ; & ne faire semblant d'ôter pour quelques années à la Monarchie d'Espagne la proprieté des Pays-bas, que pour lui rendre ensuite cette proprieté avec usure. En un mot, il avoit déja dressé le plan de la Donation des Pays-bas, qu'il fit depuis à l'Infante sa Fille aînée, & à l'Archiduc Albert d'Autriche son Neveu, en les mariant ensemble : mais les clauses de cette Donation devoient être fondées sur l'assurance * que l'Archiduc & sa femme n'auroient point d'enfans, & que par leur mort les Pays-bas seroient réünis à la Monarchie dont on les auroit détachez. Jean d'Autriche ne pouvoit en aucune maniere entrer dans ce Projet. Il étoit jeune, bien fait, ambitieux, & de complexion amoureuse *. Il n'y avoit pas d'apparence d'exiger de luy qu'il passât toute sa vie dans le celibat ; & quand il l'auroit promis, il ne l'eût pas tenu.

* On pretend qu'on lui fit avaler un breuvage qui la rendit sterile.

* Il avoit trois Bâtardes.

Les Espagnols n'avoient pas de femme à lui donner, de la sterilité

de

de laquelle ils fussent assurez ; & quand ils en auroient eu, qui pouvoit leur répondre qu'elle ne mourût pas avant lui, & qu'il ne passast point à de secondes nôces. De plus il leur faloit un homme qui ne reçut aucune proposition de la part des Etrangers, sans sçavoir auparavant si le Conseil de Madrit le trouvoit bon ; & Jean d'Autriche par son propre aveu s'étoit dispensé de cette regle, en negociant, & même en concluant un accommodement avec le Duc de Guise. Il y avoit lieu de se défier que le Traité dont Escovedo presentoit l'Original au Conseil d'Espagne, ne fût pas si sincere, & qu'il y eût des Articles secrets dont on ne parloit point ; outre que Jean d'Autriche pouvoit bien s'être émancipé à d'autres conventions avec les Puissances Ennemies, ou jalouses de la grandeur de l'Espagne, dont il auroit promis de ne point parler. Delà vint qu'Escovedo trouva la Cour & le Conseil de Madrit également contraires à l'avancement 1577.

1577. de ſon Maître, & que les intrigues qu'il fit pour les mieux diſpoſer à ſon égard, ne réüſſirent pas. Sa fortune étoit attachée à celle de ſon Maître; & comme il ſe promettoit d'être le plus grand Seigneur de Flandres, ſi Jean d'Autriche en devenoit Proprietaire, il apprehendoit avec raiſon d'être le plus malheureux des Eſpagnols, s'il étoit reduit à ſe confiner dans ſa Patrie. Il mit tout en œuvre pour éviter cette derniere extrémité; & il ſe prévalut avec tant de ſuccés des Amis que ſon Maître & luy avoient conſervez en Eſpagne, que Philipe ſecond fut extraordinairement preſſé de décharger la Monarchie d'Eſpagne des frais immenſes * qu'elle faiſoit, & des vaillans hommes qu'elle perdoit, en cedant les Pays-bas à ſon Frere naturel, ſous condition qu'ils retourneroient à l'Eſpagne au défaut des enfans mâles legitimes de ce Prince, & de ſes Deſcendans. Philippe étoit le moins capable des hommes de ſoumettre ſes ſentimens

*Il lui coûtoit quelquefois juſqu'à trente millions par an.

à ceux d'autruy. Il n'avoit garde de souffrir que son Frere naturel eût les Pays bas, puisqu'on croyoit qu'il avoit fait étouffer entre deux lits le Prince Dom Carlos son fils unique, sur l'avis qu'il avoit succombé à la tentation du Prince d'Orange, qui lui avoit écrit que s'il pouvoit se dérober de la Cour d'Espagne & venir en Flandres, il y seroit reconnu pour Souverain. Ainsi Philippe se lassa d'être sollicité par tous les Grands d'Espagne d'une grace qu'il ne vouloit point accorder ; & Escovedo ne se lassant point de l'importuner, Sa Majesté commanda à Antonio Perez de le faire tuer, ce qu'il executa avec tant d'adresse, qu'il ne pût être convaincu de ce meurtre, & peu de temps aprés Jean d'Autriche avala le poison lent dont il mourut. 1577.

Enfin la troisiéme conjecture sur la mort de Jean d'Autriche est tirée de la réponse de Philippe second aux Memoires d'Antonio Perez. Sa Majesté Catholique fâchée que ce Se-

1577. cretaire d'Etat ne se fût pas contenté de chercher un azyle en France plûtôt qu'ailleurs; mais que de plus, il y eût revelé ce que le Conseil de Madrit avoit de plus caché ; se mit en devoir de le convaincre de mensonge, & de preparer les esprits à croire que si la mort de Jean d'Autriche avoit esté avancée, il ne l'avoit que trop meritée, sans avoüer pourtant de l'avoir commandée, ou d'y avoir contribué en quelque maniere que ce fût : sur quoi il est bon de repeter icy l'abbregé d'une Relation trés-curieuse, où le faux est si adroitement mêlé avec le vray, qu'il faut être parfaitement instruit des affaires du Siecle passé pour s'exemter de prendre l'un pour l'autre. Philippe n'accuse ni n'excuse Jean d'Autriche de la mort de Dom Carlos, & il aime mieux ne lui pas reprocher ce crime, que d'en faire souvenir les Lecteurs, de crainte, peut être, que la curiosité ne les prenne d'approfondir la chose, & qu'ils ne découvrent que si Jean d'Autriche

en fut l'Accusateur, Sa Majesté Catholique en fut le Juge. Elle pose seulement pour principe que Jean d'Autriche la contraignit à force d'importunitez de lui donner le Gouvernement des Pays-bas, quoiqu'il n'y fût pas propre, comme il parut assez par l'évenement. Elle ajoute que ce Prince n'eut pas plutost débarqué à Dunquerque, qu'il travailla à l'execution d'un projet le plus chimerique qui fut jamais. Elisabeth Reine d'Angleterre tenoit prisonniere il y avoit dix ans Marie Stuart, Reine d'Ecosse, Heritiere des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. La captivité de la Reine d'Ecosse n'étoit pas si dure qu'on ne lui eust permis d'avoir auprés d'elle quelques domestiques; & Sethon, Gentilhomme Ecossois, étoit de ce nombre. C'étoit par son moyen que le Duc de Guise entretenoit commerce avec la Reine d'Ecosse, & cette affaire se conduisoit de part & d'autre avec tant d'adresse, qu'Elisabeth, qui ne s'en doutoit que 1577.

1577. trop, n'en avoit pu rien découvrir; quoiqu'elle euſt mis en campagne pour cela un trés-grand nombre d'Eſpions. La Reine d'Ecoſſe étoit ſans difficulté la plus belle Princeſſe de ſon temps; & encore qu'elle euſt épouſé en troiſiémes nôces le Comte de Bothuel, rien ne paroiſſoit plus aiſé que de faire rompre ce mariage, à cauſe d'un trés-grand nombre de nullitez qu'on y trouvoit de tous côtez, puiſque la Reine d'Ecoſſe avoit eſté trompée, & forcée d'épouſer le meurtrier de ſon ſecond mary, & que Bothuel avoit une autre femme, qui n'avoit point conſenty à ſe ſeparer de lui.

Il étoit là deſſus venu en penſée à Jean d'Autriche de gagner le Prince d'Orange, en s'offrant à lui non plus pour gouverner les Pays-bas ſous l'autorité du Roy d'Eſpagne; mais pour les poſſeder en toute Souveraineté, ſous pretexte que les Princes legitimes de la Maiſon d'Autriche en étoient tous exclus; le Roy d'Eſpagne, pour avoir violé les

Privileges du Païs ; & l'Empereur & ses enfans, pour l'avoir favorisé dans cet attentat. Si le Prince d'Orange se laissoit gagner, Jean d'Autriche esperoit d'attirer bien-tôt dans son Parti les Catholiques Flamans, ausquels il importoit peu d'avoir un Prince bâtard ou legitime, pourveu qu'il fût Catholique, & que la necessité de ses affaires le rendît irreconciliable avec l'Espagne. Aussi-tôt que les Flamans l'auroient reconnu pour Maître, il devoit tourner toutes ses intrigues à former avec le Duc de Guise la plus étroite union qu'il seroit possible ; & lui proposer ensuite son mariage avec la Reine d'Ecosse. Le Duc de Guise y trouveroit son compte, parce que si les Catholiques zelez étoient secondez par celui qui seroit le Maître des Pays-bas, & que les Calvinistes de France ne fussent plus assistez par les Anglois, comme il arriveroit infailliblement, si l'on tiroit par force la Reine d'Ecosse de la prison d'Elisabeth ; ils succomberoient malgré 1577.

1576. tous les efforts que feroient la Reine Mere & le parti Politique, pour les preserver d'une entiere ruïne. Le Duc de Guiſe n'auroit pas plutôt agrée l'Alliance de la Reine d'Ecoſſe * ſa Couſine germaine, avec Jean d'Autriche, en la maniere que l'on vient de repreſenter, que l'on feroit ſoûlever tous les Catholiques d'Angleterre, & Jean d'Autriche monteroit en perſonne ſur la Flotte des Pays-bas avec ſes meilleures Troupes, pour contraindre Eliſabeth de mettre en liberté la Reine d'Ecoſſe. Si elle le faiſoit de bon gré, on ſe contenteroit d'exiger d'elle l'entiere liberté de conſcience pour les Catholiques Anglois, & Jean d'Autriche attendroit qu'elle fût morte pour ſe mettre en poſſeſſion du Royaume d'Angleterre. Mais ſi Eliſabeth s'obſtinoit à ne pas relâcher la Reine d'Ecoſſe, on ſe ſerviroit du Jugement de la Cour de Rome qui l'avoit déclarée bâtarde, & par conſequent incapable de regner en Angleterre: Jean d'Autriche ſe joindroit

* Elle étoit fille de Marie de Lorraine ſœur de François, II. Duc de Guiſe.

droit aux Catholiques Anglois, délivreroit la Reine d'Ecosse, la feroit reconnoître Reine d'Angleterre, & l'épouseroit, à la satisfaction generale de tous les Chrétiens, excepté ceux de France & d'Espagne, qui seroient ravis qu'il se formât dans l'Europe une troisiéme Puissance capable de servir de contrepoids au Roy de France & au Roy d'Espagne, supposé qu'ils s'accordassent pour conquerir le reste de l'Europe, ou de resister à celui des deux qui auroit vaincu l'autre, s'ils rentroient en guerre. 1577.

Le Prince d'Orange n'eut pas plutôt oüi le Projet de Jean d'Autriche qu'il l'approuva. Car encore que la ruïne des Calvinistes des Pays-bas y fût comprise, n'étant pas possible d'exterminer ceux d'Angleterre, sans ôter aux Hollandois & aux Zelandois le meilleur & le plus certain de leurs appuis; cet inconvenient, tout grand qu'il étoit, ne pouvoit entrer en comparaison avec la crainte de retomber sous la domination des

1577. Eſpagnols, puiſque le premier des deux étoit éloigné, & le ſecond proche. Ainſi le Prince d'Orange, de qui la prévoyance s'étendoit fort avant dans l'avenir, hazardoit à la verité beaucoup, en favoriſant Jean d'Autriche, dans le deſſein d'uſurper les Pays-bas; mais en échange il étoit aſſuré que les Flamans ne retomberoient plus ſous le joug des Eſpagnols, & que leurs Privileges ſeroient entierement rétablis. Il importoit donc ſouverainement aux Hollandois & aux Zelandois, & par conſequent au Prince d'Orange leur Gouverneur, de ſe mettre une bonne fois en pleine liberté, quoiqu'il en coutât; & quand même ils n'en pourroient venir à bout autrement qu'en aggrandiſſant le parti Catholique, parce qu'aprés que la Maiſon d'Autriche auroit eſté aſſez affoiblie pour n'oſer plus penſer à recouvrer les Pays bas; il arriveroit peut être dans l'Angleterre ce qui étoit arrivé dans l'Electorat de Brandebourg, où les Peuples n'avoient

pas renoncé à la Religion Lutherienne, quoique leur Prince l'eût quittée pour prendre celle de Calvin. Ainsi les Anglois pourroient bien ne pas retourner à la Communion de l'Eglise de Rome, quoique le mary de leur Reine y fût attaché ; & quand il les y voudroit forcer, la partie se trouveroit tellement inégale, dans un Païs où il y avoit au moins vingt Protestans pour un Catholique, que pour peu qu'ils receussent de secours de leurs Freres d'Angleterre, de France & des Pays-bas, ils seroient assurez de se maintenir. 1577.

Le Memoire d'Espagne ajoûtoit qu'aprés que Jean d'Autriche eut convenu avec le Prince d'Orange des mesures qu'il avoit à prendre pour devenir Souverain des Pays-bas, il s'adressa au Duc de Guise, & il le trouva plus difficile qu'il ne croyoit. Ce n'est pas que ce Duc ne connût parfaitement les avantages que les Catholiques zelez tireroient des Pays-bas, s'ils pouvoient leur donner un Maître incapable de les

conſerver par lui même, & qui ne
1577. penſât pas aſſez à ſes intereſts particuliers, pour faire reflexion que ſi la Couronne de France couroit riſque de paſſer à un Prince Calviniſte, la Maiſon de Lorraine ne fut en état de l'en fruſtrer, ſi elle étoit protegée par un Prince qui euſt uni les Pays-bas, l'Angleterre, l'Irlande & l'Ecoſſe ſous ſa domination. Mais les Catholiques zelez avoient à combattre deux ſortes d'autres Ennemis; ou pour mieux dire, à ſe défendre de l'un, & à attaquer l'autre. Le premier étoit le Roy Henry trois, qui les haïſſoit à mort, parce qu'ils lui retranchoient la meilleure partie de l'autorité que les Calviniſtes lui avoient laiſſée. Le ſecond, le Calviniſme qu'ils s'étoient propoſez de bannir entierement du Royaume de France, à quelque prix que ce fuſt; & quand même pour cela il feroit neceſſaire d'en abolir les Loix fondamentales, ſur ce terrible principe, que la Religion étoit la principale de ces Loix, que les autres lui

étoient subordonnées, & que dans toutes les rencontres qui les rendoient incompatibles avec elle, il faloit qu'elles lui cedassent, par la même raison que l'Evangile ordonnoit de ne rien ménager quand il s'agissoit du salut éternel. 1577.

Si le Duc de Guise n'eust eu que les Calvinistes à craindre, il auroit accepté les offres de Jean d'Autriche avec autant de facilité que le Prince d'Orange ; mais il avoit encore à se garentir de la Cour de France, à laquelle il prévoyoit qu'il lui seroit impossible de resister long-temps sans l'assistance de l'Espagne. Il sçavoit que Jean d'Autriche étoit mal avec Philippe II. & il ne pouvoit s'imaginer qu'ils se fussent reconciliez, sans que toute l'Europe en fust informée. Ce n'est pas que Jean d'Autriche n'eust essayé de le tromper, en se contentant de lui découvrir la moitié de son dessein, qui regardoit son mariage avec la Reine d'Ecosse, & en lui cachant l'autre moitié, qui consistoit à s'emparer des Pays-bas.

1577. Mais avec tout cela, le Duc de Guise ne pouvoit s'imaginer que l'Espagne favorisast l'Alliance dont on vient de parler ; & sa difficulté de le croire étoit fondée sur ce que la Reine d'Ecosse étoit déja prisonniere, lorsque Philippe second avoit perdu sa troisiéme femme. S'il eust jugé son Alliance necessaire au bien de l'Espagne, il se seroit mis en devoir de la délivrer & de l'épouser, & il y eust mieux réussi sans doute que son frere naturel, puisqu'il en auroit eu des moyens plus infaillibles que lui : cependant, il ne l'avoit pas fait, & il étoit à croire que les mêmes raisons qui l'en avoient empêché, le détourneroient encore de favoriser Jean d'Autriche dans la recherche de cette Reine.

Ainsi le Duc le Guise répondit nettement qu'il ne se mêleroit point de l'Alliance dont on lui parloit si le Roy Catholique ne lui témoignoit de l'agréer. Jean d'Autriche ne fut pas content de cette condition, qui lui étoit plus difficile à executer que

le Duc de Guiſe ne s'imaginoit : mais comme il étoit perſuadé que la Reine d'Ecoſſe ne diſpoſeroit jamais d'elle-même ſans le conſentement des Catholiques zelez ; il reſolut de renvoyer Eſcovedo en Eſpagne, pour obtenir, s'il étoit poſſible, le conſentement de Philippe ſecond, dans la même forme qu'on l'avoit propoſé au Duc de Guiſe. Eſcovedo retourna promptement en Eſpagne ; mais au lieu d'y negocier les affaires de Jean d'Autriche avec toute l'exactitude qui auroit eſté neceſſaire, il s'amuſa à faire l'amour. 1577.

La Princeſſe d'Eboli, femme de Ruy Gommez de Silva, étoit ſans difficulté la plus belle Dame d'Eſpagne, quoiqu'elle n'euſt qu'un œil, & qu'elle fût née avec ce défaut. Antonio Perez & Eſcovedo l'aimoient, & celui-cy n'avoit accepté que par force la commiſſion d'aller en Flandres, par la ſeule raiſon qu'elle l'éloigneroit de ſa Maîtreſſe pour long-temps, & qu'elle donneroit peut-être à ſon Rival l'oc-

1577. casion de le supplanter. A son retour en Espagne, ses assiduitez auprés de la Princesse d'Eboli avoient redoublé la jalousie d'Antonio Perez, qui ne pouvant disconvenir que son Rival ne fût incomparablement mieux fait que luy; & ne pouvant se resoudre de le voir heureux à son préjudice, prit de si justes mesures pour le faire tuer, qu'Escovedo ne pût éviter la mort qui luy étoit preparée, quoiqu'il s'en défiast, & qu'il se tinst sur ses gardes autant qu'il étoit permis à un homme de sa qualité. La précaution de Perez étoit allée si loin, qu'encore qu'Escovedo eust esté assassiné en plein jour par six personnes qui l'avoient percé de coups, & n'avoient discontinué de le frapper qu'aprés l'avoir veu expirer, il ne se trouva ni accusateur ni témoins. Ses papiers furent enlevez de la maison où il logeoit, & l'on ne sçût pas mieux ce qu'ils étoient devenus.

Jean d'Autriche informé de ces particularitez, demanda justice au

Roy son Frere. On feignit de se mettre en devoir de la faire, & l'on manqua de preuves. Un homme plus soumis que Jean d'Autriche en seroit demeuré là, & il se fust peut-être consolé de la perte de son Secretaire, si on luy eust donné quelque réponse favorable sur son mariage avec la Reine d'Ecosse ; mais comme on affectoit de ne luy rien écrire sur cet Article, il s'imagina que non seulement le Conseil de Madrit n'agreoit pas qu'il épousast cette Princesse ; mais que de plus il s'étoit défait d'Escovedo, parce qu'il avoit eu la hardiesse d'en solliciter le mariage. Cette conjecture étoit sans fondement, & neanmoins elle fit une si forte impression sur l'esprit de Jean d'Autriche, qu'il ne voulut pas survivre au pretendu refus qu'on luy faisoit. Il en conçut une mélancholie qui le tint longtemps au lit, & luy ôta enfin la vie à l'age de 32. ans

1577.

Quoiqu'il en soit, on prit un extrême soin durant sa maladie d'empêcher qu'aucun de ses papiers ne

1577. fust détourné ; & dés qu'il eut rendu l'ame, on les enferma tous sans les lire dans un coffre qui fut scéellé. On les porta en Espagne, & Philippe second se donna luy-même la peine de les examiner tous l'un aprés l'autre. On ajoute qu'il y trouva les preuves de ce que l'on vient de rapporter du Duc de Guise, & que Sa Majesté Catholique luy en sçut si bon gré, qu'ils eurent depuis ensemble une liaison qui aboutit enfin à un Traité entre eux, dont on parlera en mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

Le succés qu'avoit eu l'Evêque de Valence à faire observer l'Edit de Septembre dans le Languedoc, donna de l'émulation au Maréchal de Bellegarde, qui resolut d'executer la même chose dans le Dauphiné. On a veu qu'il étoit hors d'emploi, & son loisir luy paroissoit insupportable, parce qu'il étoit forcé. Il avoit esté Favory du Roy, & non seulement il ne l'étoit plus ; mais encore Sa Majesté avoit passé à son égard de l'amitié à la haine. Il avoit

toujours esté mal dans l'esprit de la Reine Mere ; & comme cette Princesse étoit des plus constantes en matiere d'aversion, il n'avoit point d'esperance de se reconcilier avec elle, à moins que par une révolution qu'elle ne prévoyoit pas, elle n'eust affaire de luy. Il avoit longtemps attendu le retour de sa bonne fortune, & l'impatience le prenant enfin, il avoit formé un dessein, qui tout criminel qu'il étoit, ne laissoit pas d'avoir quelque apparence d'excuse dans le déclin où se trouvoit l'autorité Royale en France. Le Maréchal de Thermes, Frere de sa mere, avoit épousé Marguerite Paleologue, Sœur du dernier Marquis de Saluces, & Bellegarde étoit amoureux de sa Tante. Il avoit caché sa passion pendant la vie de son Oncle, mais il l'avoit découverte incontinent aprés sa mort ; & comme il étoit le Seigneur le mieux fait de son temps, & que la Maréchale n'avoit ni biens ni parens, elle avoit consenty d'épouser Bellegarde, sup-

1577.

1577. posé qu'il obtint de la Cour de Rome une dispense en bonne forme. Bellegarde employa là-dessus toutes ses intrigues & tout le credit de ses Amis ; mais il trouva le Pape inflexible : & de fait, il y avoit peu d'exemples que les Predecesseurs de Sa Sainteté en eussent accordé de semblables, outre que l'honnêteté publique permettoit beaucoup moins à la Tante d'être assujettie à son Neveu, qu'elle ne permettoit à la Niepce d'être assujettie à son Oncle. Le mariage de Bellegarde avec la Maréchale de Thermes n'auroit donc pas eu de lieu, si le Duc de Savoye ne s'en fût mêlé. On n'a pas sçu par quel motif ce Prince sans en être prié sollicita la dispense dont il s'agissoit ; mais il est constant qu'il l'obtint, & qu'il l'envoya à Bellegarde. Cette obligation fut suivie d'une autre qui n'étoit pas de moindre importance. Bellegarde se dégouta de sa femme aussi tôt qu'il en eut un fils, & il ne put s'empêcher d'aimer la femme d'un Tré-

ſorier de Niſmes, qui étoit des plus 1577.
belles du Royaume. Il l'enleva, & la mena dans le Marquiſat de Saluces, dont il étoit Gouverneur. Le mary s'en plaignit au Roy, qui preſſa Bellegarde de la rendre. Bellegarde ne s'y pût reſoudre; mais il n'y avoit pas d'apparence de la retenir malgré ſa Majeſté dans ſon Royaume, & il n'étoit pas ſûr de la mettre ailleurs. Il n'y avoit que les Etats du Duc de Savoye qui fuſſent à la bien-ſéance de B llegarde; & il pria ce Prince de ſouffrir qu'il logeaſt ſa Maîtreſſe dans un Château qui n'étoit éloigné que de deux lieuës de la ville de Saluces, afin qu'il la pût voir plus ſouvent. Le Duc y conſentit, & l'on s'en étonna d'autant plus, que ce Duc avoit juſques-là gardé les Loix de la bien-ſéance avec aſſez d'exactitude: mais le Duc de Savoye aprés avoir recouvré ſes Etats par un bon-heur tout-à-fait extraordinaire dans les derniers Siecles, penſoit à les aggrandir, en formant le deſſein d'uſurper le

Marquiſat de Saluces, que ſon fils
1577. executa dix ans aprés. Il y étoit porté par deux raiſons : l'une, qu'il deviendroit le plus conſiderable Prince d'Italie, s'il ſe rendoit maître du paſſage des Alpes ; comme il arriveroit ſi la France perdoit tout ce qu'elle poſſedoit au delà. L'autre, que François premier par le moyen du Marquiſat de Saluces avoit dépoüillé le pere du Duc de Savoye, avant que les Eſpagnols euſſent pû le ſecourir; & que pour éviter un ſemblable inconvenient, il étoit abſolument neceſſaire d'ôter deſormais aux armées des Rois de France le paſſage par ce Marquiſat.

Bellegarde en étoit le maître, puiſque les Garniſons de Carmagnole & de Revel dépendoient uniquement de lui, & il en pouvoit diſpoſer ſans que l'on y trouvaſt beaucoup plus à redire que l'on n'avoit trouvé à la conduite de Damville, qui s'étoit maintenu dans le Languedoc malgré la Cour. Il faloit donc obliger Bellegarde à livrer ſon Gouverne-

ment ; & comme il étoit aisé de prévoir qu'il ne se porteroit à cette extrémité, que lors que la Cour le pousseroit à bout, il importoit de le rendre irreconciliable avec elle, en le favorisant dans sa desobeyssance par la retraite que l'on donneroit à sa Maîtresse. Mais le raisonnement du Duc de Savoye n'étoit solide qu'en partie, puis que Bellegarde croyoit bien que la Monarchie Françoise étoit sur le point de sa ruine, & qu'il se proposoit d'en retenir pour sa part le Marquisat de Saluces ; mais il ne pensoit à rien moins qu'à le donner au Duc de Savoye. Il prétendoit le garder soy-même & pour sa posterité ; & parce qu'il ne présumoit pas de le conserver par ses propres forces, il travailla à s'emparer de la Provence & du Dauphiné, par l'artifice que l'on va décrire.

1577.

On a veu que l'Edit de Septembre obligeoit les Calvinistes à restituer les Places dont ils s'étoient emparez durant les précedentes guerres

Civiles, & ceux du Dauphiné & de
1577. la Provence avoient jusques-là differé de l'executer. Ils en avoient une raison particuliere, qui consistoit en ce que la querelle de la Religion en avoit suscité plusieurs entre les principaux Gentilshommes des deux Provinces, que la longueur du temps & la chaleur des deux Partis avoient renduës irreconciliables. On avoit tranché la teste à Montbrun; & quoy que le Procez lui eust esté fait dans les formes, & qu'on l'eust puny pour un crime aussi peu pardonnable qu'étoit celui d'avoir pillé le bagage de Henry trois à son retour de Pologne; les Calvinistes n'avoient pas laissé de s'imaginer que leur Religion, dont il avoit été le plus zelé Défenseur, étoit la veritable, & même la seule cause de son supplice. Ils s'étoient proposez là-dessus d'en tirer une telle vengeance, qu'il ne prît plus envie à la Cour d'abandonner leurs Chefs à la discretion des Parlemens de Grenoble & d'Aix. Ils avoient fait main

basse

basse sur tous les Catholiques qu'ils avoient pris, lors qu'ils avoient pû leur imputer des crimes, & leur malice étoit allée en ce point jusqu'à suborner des faux témoins au défaut des veritables. 1577.

Le Comte de Tende avoit eu le malheur de voir passer son fils dans le parti des Calvinistes, & il s'y étoit en vain opposé. Ce fils avant que de changer de Religion s'étoit mis si mal avec le Comte de Carces, que l'un & l'autre avoient esté sur le point de se battre en duel. On les en avoit empêchez; mais le Comte de Carces n'avoit pas laissé de tirer un tres-grand avantage de l'inconstance de son ennemy; car les Catholiques de Provence qui n'avoient pas remarqué beaucoup de zele pour l'ancienne Religion dans le Comte de Tende, quoy qu'il fût d'ailleurs un des plus honnestes hommes du Royaume, s'imaginerent que ne jugeant pas à propos de se faire luimême Calviniste, de crainte de perdre son Gouvernement, il avoit per-

1577. mis à son fils de l'être ou du moins, qu'il n'avoit pas employé toute la puissance paternelle pour l'en détourner. Ils ne se contenterent pas là-dessus de ne lui plus obeïr ; mais ils éleurent pour Chef le Comte de Carces, par la seule raison qu'étant ennemy déclaré du fils du Comte de Tende, il le seroit encore du pere : & de fait, ils firent aux Calvinistes une si cruelle guerre, que les Loix de la nature y furent plus d'une fois violées.

Il s'ensuivoit des deux faits que l'on vient de rapporter, que si les Calvinistes du Dauphiné restituoient les fortes Places de leur Province, on rechercheroit toutes les injustices qu'ils auroient commises pour venger la mort de Montbrun, quoi que l'Edit de Septembre les en exemptât ; & comme ils avoient suborné des témoins pour se défaire de leurs prisonniers, on en suborneroit à leur exemple pour les châtier, sans contrevenir exterieurement à l'Edit. De plus, si les Calvinistes de

Provence se désaisissoient de leurs Places, il n'y auroit plus d'azile pour eux, & l'on verroit recommencer dans le Pays une saint Barthelemy d'autant plus inhumaine, que les Provençaux avoient moins de tendresse que les autres François. 1577.

La Cour n'avoit donc presque plus d'esperance de calmer la Provence & le Dauphiné, lorsque Bellegarde, qui cherchoit en toute maniere à s'intriguer, lui demanda une Commission semblable à celle qui avoit acquis tant de gloire à Monluc dans le Languedoc. Le Conseil d'Etat s'imagina que Bellegarde n'avoit point d'autre intention que de se rendre necessaire, parce que s'il accommodoit les Catholiques du Dauphiné & de la Provence avec les Calvinistes de ces Pays; la Cour auroit toûjours besoin de lui pour faire executer l'accord, & cesser les contestations qui surviendroient à cette occasion: Mais ce n'étoit-là que la moindre partie du Projet de Bellegarde. Il ne pensoit à réünir les es-

1577. prits des deux Provinces voiſines de ſon Gouvernement, que pour en profiter : & voicy comment. Il prévoyoit que les Calviniſtes ne conſentiroient jamais à reſtituer les Places qu'ils tenoient, juſqu'à ce qu'ils fuſſent aſſurez que les Catholiques ne s'en prévaudroient pas pour les opprimer : cependant, il étoit tres-difficile qu'on leur donnaſt cette certitude. Si la Cour en les recevant de leurs mains les mettoit en celles des Catholiques, rien ne les empêcheroit d'accabler leurs ennemis à la premiere occaſion qu'ils en trouveroient; & ſi elle aimoit mieux les confier aux Calviniſtes de bonne foy, comme la Nouë, les Catholiques zelés en prendroient le pretexte qu'ils cherchoient peut être de ſe ſoûlever. Si on les donnoit à des Etrangers, les mêmes difficultez reviendroient, puis qu'ils ſeroient ou Catholiques ou Proteſtans ; & que s'ils agréoient à l'une des deux Religions, ils deſagréeroient à l'autre par cette ſeule conſideration. Il

faloit donc trouver un homme en qui les deux Partis se fiassent également, & Bellegarde supposoit qu'il n'y en avoit point d'autre que lui. Il faisoit à la verité profession d'être Catholique; mais il menoit une vie si dereglée, qu'il y avoit lieu de douter s'il l'étoit. On l'avoit veu engagé aussi avant que Damville dans le Parti des Politiques, que les Calvinistes ne croyoient pas leur être fort opposé: & de plus, tant qu'il avoit esté dans ce Parti, on n'avoit apperçeu aucune marque en lui qu'il fût de l'ancienne Religion, sinon qu'il alloit à la Messe, encore l'entendoit-il avec tres-peu de reverence; au lieu que Damville s'acquittoit avec une extrême exactitude de tous les devoirs où l'engageoit la Religion de ses Peres. Bellegarde s'attendoit donc qu'aprés que la negociation auroit duré long-temps, & que les deux Partis en seroient également las; il proposeroit aux Calvinistes par forme d'expedient, qu'ils lui donnassent en dépost les Places dont

1577.

1577. il s'agissoit, jusqu'à ce que l'on eust veu si la Cour & les Catholiques executeroient de bonne foy l'Edit de Septembre. Si les Calvinistes acceptoient son offre de leur bon gré, il deviendroit le maître des deux Provinces que l'on vient de nommer, & il formeroit sans obstacle un Etat assez grand pour se conserver par lui-même. S'ils le refusoient, il se joindroit au parti Catholique, & il tourmenteroit les Calvinistes en tant de manieres, qu'il les contraindroit de faire ce qu'ils n'auroient pas voulu d'abord. Aussi-tôt qu'il auroit leur consentement, il ne lui seroit pas difficile d'obtenir celui de la Cour, puis qu'encore qu'elle ne l'aimât pas, il seroit moins desavantageux pour elle qu'il eust les forteresses du Dauphiné & de la Provence pour un temps limité, & sous le seul titre de dépost, que si la guerre Civile continuoit dans les deux Provinces, puis qu'il seroit impossible d'empêcher qu'elle ne s'étendit de là dans le reste du Royaume.

Pour ce qui regardoit les Catholiques zelés, Bellegarde avoit bien crû qu'ils ne consentiroient jamais au dépost; mais il s'en consoloit par deux raisons: L'une, que si la Cour & les Calvinistes agissoient de concert, ils seroient assez puissans pour resoudre & pour executer le dépost, quelque obstacle que les Catholiques zelés & les Calvinistes y missent. L'autre, que quand les Places seroient une fois déposées, les Catholiques zelés ne seroient pas capables de les recouvrer, quelques efforts qu'ils fissent. 1577.

La Cour n'estima pas devoir refuser à Bellegarde la Commission qu'il demandoit; car outre qu'elle l'occuperoit long-temps, & le détourneroit ainsi d'ajuster avec les Princes Etrangers des intrigues contraires à la Monarchie Françoise; elle prévoyoit qu'il travailleroit en vain, & que les Catholiques & les Calvinistes ne pouvant prendre aucune confiance en lui, il demeureroit également suspect aux uns & aux au-

1577. tres. Cette Commiſſion lui fut donc envoyée en bonne forme, & Maugiron Lieutenant pour le Duc de Guiſe dans le Dauphiné, & le Comte de Carces Gouverneur de Provence, eurent ordre de negocier avec Leſdiguieres & avec Calignon, que les Calviniſtes du Dauphiné & de Provence avoient nommez pour Députez.

Cette negociation ne fut pas beaucoup avancée, ſans qu'on s'apperçût des deux côtez qu'elle n'aboutiroit à rien de bon. Le Comte de Carces & Maugiron demandoient l'execution de l'Edit de Septembre dans toute ſa rigueur, & ils vouloient que les Places fuſſent renduës dans l'état qu'elles ſe trouvoient alors ; c'eſt-à-dire, avec toutes les réparations & les fortifications que les Calviniſtes aprés s'en être emparez y avoient faites. Les Calviniſtes au contraire ſoûtenoient que la derniere Paix avoit eſté faite ſans qu'on eût eu égard aux remontrances que leurs Députez avoient faites, lors

qu'on

qu'on étoit sur le point de la conclure; & quoy qu'ils n'osassent pas avoüer nettement qu'ils ne se tenoient pas obligez à la garder, il étoit pourtant aisé de juger par le soin extraordinaire qu'ils prenoient d'en achever les fortifications, qui n'étoient pas encore en leur perfection, qu'ils ne les restituëroient pas toutes, ou du moins, qu'ils en retiendroient une ou deux dans chaque Province. 1577.

L'interêt particulier de Lesdiguieres (pour qui Calignon avoit autant de déference que s'il eût été son pere) augmentoit la difficulté. Lesdiguieres étoit un simple Gentilhomme de la Maison de Bonne, où il n'y avoit eu pour tout bien que six cens livres de rente: il étoit né avec beaucoup d'inclination pour les Lettres; mais il avoit eu le malheur de trouver un Maître qui l'avoit rendu Calviniste. Sa premiere profession avoit été celle d'Avocat; mais il s'en étoit dégoûté pour être demeuré court à la premiere cause qu'il avoit plaidée. Il avoit

1577. pris l'épée, & combattu en qualité de ſimple Archer à la bataille de Dreux. Il avoit été homme d'Armes dans celles de S. Denys, de Jarnac, & de Moncontour;& il n'avoit neanmoins obtenu aucune Charge Militaire dans ſon Parti, juſqu'à ce qu'une action extraordinairement hardie l'avoit fait connoiſtre pour ce qu'il étoit. Il avoit percé, lui quarantiéme, l'armée Catholique, qui venoit de défaire & de prendre Montbrun; & il s'étoit ſauvé de cette ſorte par un coup ſi déterminé, qu'aprés que le Parlement de Grenoble eut fait trancher la tête à Montbrun, les Calviniſtes du Dauphiné n'avoient pas crû lui devoir donner un plus digne ſucceſſeur que Leſdiguieres.

Il s'étoit donc veu ſans y penſer à la tête de ſon Parti; & ce qu'il avoit fait enſuite pour venger la mort de Montbrun, lui avoit acquis autant d'Ennemis particuliers, qu'il y avoit de perſonnes de qualité dans la Nobleſſe Catholique du Dauphiné. Il

étoit donc assuré de perir, s'il se désaisissoit des Forteresses qu'il tenoit; puis que s'il retournoit dans sa maison, outre qu'il y meneroit une miserable vie, il n'y avoit point de Seigneur dans la Province, ni d'Officier dans le Parlement de Grenoble, qui ne fût assez puissant pour le faire assassiner. De plus, il aimoit le bien, & les quatre cens mille livres de rente en fonds de Terre qu'il laissa depuis, ne montrerent que trop qu'il avoit dessein d'en acquerir. S'il se fût confiné dans sa maison, il ne seroit pas devenu riche; au lieu que des contributions qu'il tireroit des Catholiques à la premiere atteinte qui seroit donnée au Traité de Paix, il lui en demeureroit la meilleure partie, personne se trouvant au dessus de lui pour lui en demander compte. 1577.

Ainsi il s'obstina plus qu'aucun autre à retenir les forteresses, & le Comte de Tende étoit sur le point de rompre la Conference, lors que

1577. Bellegarde la voyant au point qu'il la desiroit, témoigna aux quatre Députez qu'il avoit tant de regret de les voir obstinez à leur commune ruine; qu'il alloit hazarder sa fortune, en leur proposant un dernier moyen de se reconcilier, & en se chargeant de tout ce qui pourroit en arriver de fâcheux. Il ajoûta que les Calvinistes pouvoient bien lui confier les Places dont il étoit question, puisque la Cour lui en avoit confié de plus importantes, & qu'elle l'avoit mis à la tête d'une armée, à laquelle son autorité dans le Languedoc étoit attachée: Qu'encore qu'il ne fût pas de la nouvelle Religion, il avoit pourtant vécu de sorte avec ceux qui en étoient, qu'il ne leur devoit rester aucun scrupule qu'il eust dessein de les trahir; & qu'ainsi il offroit de tenir en sequestre les Places contentieuses, & de les garder jusqu'à ce que la défiance, qui seule empêchoit les Calvinistes de s'en désaisir eust cessé.

La proposition de Bellegarde surprit à la verité les Députez ; mais 1577.
elle ne les choqua pas si fort que s'il l'eust d'abord faite. Le Comte de Tende abhorroit la continuation de la guerre, parce que si les Catholiques vainquoient, son fils periroit ; & s'ils étoient vaincus, on lui ôteroit son Gouvernement. Maugiron n'étoit ni Soldat ni Capitaine, il avoit passé toute sa vie à la chasse, & il tenoit uniquement la Lieutenance de Roy en Dauphiné, de la faveur où son fils s'étoit élevé. Si l'on recommençoit à se battre, la Cour seroit contrainte d'envoyer dans le Dauphiné un homme de guerre, qui sous pretexte de commander les Troupes ne lui laisseroit que le titre de Lieutenant de Roy, & en feroit toutes les fonctions. On vient de rapporter la disposition de Lesdiguieres ; & pour Calignon, c'étoit un Homme de lettres qui aimoit son cabinet, qui n'en sortoit que pour les affaires publiques, & qui ne concevoit rien de plus im-

portun que le tumulte des armes.

1577. Ainsi les Députez aprés avoir demandé du temps pour déliberer, s'expliquerent diversement sur l'offre de Bellegarde. Le Comte de Tende trop sincere pour le temps où il vivoit, fut d'avis qu'on la rejettast; Maugiron au contraire, crût la devoir accepter. Lesdiguieres & Calignon la jugerent trop importante, pour ne la pas communiquer à leurs Provinces avant que de passer outre: Mais la Cour fut tellement offensée du sentiment de Maugiron, qu'elle lui auroit ôté la Lieutenance generale du Dauphiné, s'il n'eust point eu de protection, & il falut que son fils, qui étoit parvenu au comble de la faveur, employast tout le credit qu'il avoit pour empêcher qu'on ne lui fist son Procés. La Conference fut ainsi rompuë, & le Roy retourna à Lion, pour obliger de plus prés les Calvinistes du Dauphiné & de Provence à l'entiere execution de l'Edit de Septembre.

Vil'equier ſuivoit ſa Majeſté, & ſe maintenoit toûjours en faveur par de mauvaiſes voyes. Le Livre des choſes retranchées dans l'Hiſtoire de Monſieur de Thou, rapporte que ce Favory avoit épouſé une tres honneſte femme, qui ne pouvant s'empêcher de lui reprocher de temps en temps la corruption de ſes mœurs, lui devint inſupportable. Le Journal de Henry trois pretend au contraire, que la Dame de Villequier n'étoit pas plus chaſte que ſon mary ; qu'elle avoit trop d'habitude avec un Galant de la Cour, appellé Berthiſy : Qu'ils étoient tous deux mariez, & que les continuels obſtacles qu'ils trouvoient à ſe ſatisfaire, leur firent prendre cette terrible reſolution, que la Dame de Villequier ſe déferoit de ſon mary, dans le même temps que Berthiſy poignarderoit ſa femme, & que Villequier en fut informé aſſez à temps pour y remedier. Quoy qu'il en ſoit, Villequier entra un matin dans la chambre 1577.

1577. de sa femme qui se peignoit, la poignarda, se lava les mains, changea d'habit; & par une imprudence la plus étrange qui soit dans l'Histoire des derniers siecles, il se trouva une heure aprés au lever du Roy, avec autant de confiance que s'il n'eust point été criminel. Ce meurtre avoit esté commis au dessous de l'appartement de sa Majesté; & c'étoit principalement par cette raison qu'il ne devoit pas demeurer impuny. La Dame de Villequier avoit fait tant de bruit en tâchant de fléchir l'inhumanité de son mary, que plusieurs personnes y étoient accouruës. On l'avoit ouye recevoir les coups, & crier tant qu'elle avoit vécu; & il n'avoit pas été possible de cacher sa mort. La nouvelle en avoit été répanduë en un moment. Le Roy la sçavoit, & personne de ceux qui se trouvoient auprés de lui ne l'ignoroit. Cependant, non seulement on ne défendit point à Villequier de se presenter devant sa Majesté; mais encore on ne le

chassa pas lors qu'il y vint, & l'on agit avec lui comme à l'ordinaire, 1577.
sans prendre garde que l'on fournissoit un dangereux pretexte aux Catholiques zelez d'augmenter leur Ligue, & aux Calvinistes de décrier dans les Païs Etrangers le gouvernement de la Cour de France. Villequier obtint sa grace, & elle fut expediée dans les mêmes termes qu'il la demanda. Il ne reçut de reprimande ni en public ni en particulier, & le Trésorier d'O son Gendre ne lui en sçut pas plus mauvais gré.

La Cour ne pensoit alors qu'à réünir entierement la Maison Royale; & les Calvinistes se plaignoient que l'on retinst la femme du Roy de Navarre. On a veu qu'il l'avoit quitée sans lui rien dire, & elle avoit eu sujet de ne le pas suivre durant qu'elle le voyoit à la tête d'un Parti contraire au Roy. Mais depuis la Paix elle manquoit d'excuse; elle ne s'étoit pas neanmoins hâtée de rejoindre son mary, parce

1577. qu'elle apprehendoit d'en être mal reçûë : & à dire le vray, le Roy de Navarre avoit eu plusieurs avis, qu'elle ne lui gardoit pas toute la fidelité qu'elle devoit. Il faloit pourtant la ranger à son devoir, & la Reine mere se chargea de la mener au Roy de Navarre. Elle fit dans cette veuë le voyage de Nerac, & elle n'obtint qu'une partie de ce qu'elle prétendoit, puis qu'encore que le Roy & la Reine de Navarre vécussent ensemble assez bien au dehors, ils n'eurent pas l'un pour l'autre l'affection qu'ils avoient euë au commencement de leur mariage.

Les Etats Generaux de Blois avant que de se separer, avoient conjuré le Roy d'acquitter les dettes de la Couronne, & le temps sembloit en être venu, puis que le Royaume joüissoit d'une Paix assez profonde, quoy qu'il n'y eust pas d'apparence qu'elle durât. On a veu dans l'histoire du precedent regne que Charles neuf à son avenement à la Couronne l'avoit trouvé chargée de quaran-

te millions de dettes,& que le Chancelier de l'Hôpital l'avoit avoüé dans 1577.
le premier de ses discours publics. Cependant, non seulement on n'y avoit apporté aucun remede; mais encore Charles neuf pendant les quatorze années de son regne avoit emprunté indifferemment à tous ceux qui lui avoient voulu prêter; outre les sommes immenses qu'il avoit tirées de ses Sujets Ecclesiastiques, & Laïques, & celles que le saint Siege lui avoit fournies pour faire la guerre aux Calvinistes. Henry trois n'étoit pas meilleur ménager que l'avoit été son Predecesseur, & il y avoit à craindre que si le Traité du Casteau-Cambresis se rompoit avant que la France se fût acquittée, elle ne pût opposer aux Espagnols des Troupes assez fortes pour arrêter leur progrés. La Reine mere avoit attiré auprés d'elle quelques Italiens, qui la connoissant liberale, comme avoient été tous les Medicis, s'étoient proposez de s'enrichir à l'occasion des dépenses

extraordinaires qu'elle faisoit. Le
1577. Trésor Royal n'y pouvoit plus suffire, parce que le Roy aimoit mieux donner à ses Mignons qu'à sa mere; & pourtant il faloit trouver de l'argent en quelque maniere que ce fût. Les Italiens parlerent là-dessus à la Reine mere de faire revoquer tous les imposts anciens & nouveaux, & d'en mettre deux en leur place, qu'ils prétendoient devoir estre capables d'acquitter les dettes de la Couronne, & de survenir encore aux dépenses ordinaires & extraordinaires de la Cour.

L'un consistoit à établir une espece de Taille réelle sur tous les biens roturiers; l'autre d'en imposer une par tête sur tous les François, de quelque qualité qu'ils fussent; & parce que l'on prévoyoit que la Noblesse s'y opposeroit, quand ce ne seroit que pour conserver un de ses plus beaux Privileges, on promettoit de la taxer avec tant de moderation, que le plus riche Seigneur ne payeroit

pas plus de dix-huit livres pour sa part. Les Italiens par l'ordre de la Reine Mere en dresserent un Ecrit, qui se trouve encore dans les cabinets des Curieux. Le Conseil du Roy l'examina ; & quoique les Favoris sollicitassent pour le faire passer, on y trouva d'invincibles difficultez. La principale fut, qu'il ne seroit pas possible d'exiger ni la Taille réelle, ni la Taille par tête, sans contrevenir manifestement à l'Edit de Septembre. Ceux qui l'avoient dressé aprés avoir specifié tous les Articles qu'il contenoit, avoient ajoûté que pour le surplus il ne seroit rien innové ; & l'Ecrit des Italiens proposoit deux nouveautez en matiere de Finances, ausquelles les Catholiques zelez & les Calvinistes se seroient infailliblement opposez, si on leur en eust parlé durant la negociation de la Paix. Les Conseillers d'Etat les plus attachez au bien de leur Patrie en remontrerent si fortement au Roy les dangereuses consequences, que Sa Majesté, qui n'ap- 1577.

prehendoit rien tant que de rentrer
1577. en guerre, à cause qu'elle eust esté contrainte de changer de vie, reduisit les Italiens à chercher d'autres expediens.

Ceux qu'ils jugérent les plus propres pour la fin qu'ils s'étoient proposée, furent redigez en vingt-deux Edits, & Sa Majesté les envoya tout d'un coup au Parlement pour y être verifiez. Le Parlement les examina, & n'en trouvant aucun qui ne fût à la foule du peuple, fit diverses remontrances; mais au lieu de les écouter, on luy envoya des Lettres de Jussion, qui n'ayant pas esté capables de fléchir son obstination, le Roy le menaça d'aller tenir son lit de Justice, & de faire verifier les Edits en sa presence. Le Parlement étoit alors composé de personnes également éloignées du parti des Catholiques zelez, & de celuy des Calvinistes. Il n'étoit pas neanmoins Politique, comme la plusspart des Satyres d'alors le luy reprochoient; & l'on doit icy dire à sa

loüange, qu'il demeura toujours inviolablement attaché aux veritables interests de Henry Trois. Il prévoyoit les grands avantages que les deux Partis que l'on vient de nommer tireroient des vingt-deux Edits, s'ils n'étoient verifiez que par force, puisque les Provinces se dispenseroient alors d'obeïr, & que de crainte d'en être recherchées, elles se mettroient sous la protection de celuy des deux Partis qu'elles verroient le plus en état de les défendre. Le mal auroit esté sans ressource, s'il étoit arrivé ; & ce fut pour le prévenir que le Parlement employa des personnes qui eurent le credit d'accommoder cette affaire. Quatre des vingt-deux Edits les moins incommodes furent verifiez, & l'on supprima les autres. 1577.

On apperçut bien-tôt à quoy le Roy avoit destiné l'argent qui en seroit revenu. Sa Majesté avoit alors cinq Favoris dans les personnes de Villequier, d'O, de Quelus, de

1577. Maugiron, & de Livarot, qu'elle vouloit avancer en toute maniere, & il luy tardoit qu'ils ne fussent grands Seigneurs. La chose n'étoit point aisée à faire, puisqu'il y avoit peu de Charges & de confiscations à leur donner. Les Charges & les Gouvernemens étoient entre les mains de personnes de qualité, qui n'avoient garde de s'en défaire, quand même le Roy les en auroit sollicitez, & Sa Majesté ne manquoit pas d'exemples des refus qui luy avoient esté faits en de semblables tentatives. La Maison d'Entragues s'étoit excusée de se démettre du Gouvernement d'Orleans, quoiqu'il l'en eust priée avec plus d'instance qu'il n'étoit convenable à sa Dignité Royale. Et lorsqu'il s'étoit adressé à Matignon pour tirer de luy la Lieutenance Generale de Normandie, à dessein d'en revêtir d'O, Matignon ne s'en étoit pas tout-à-fait éloigné, parce qu'il aspiroit à celle de Guyenne, la plus étenduë du Royaume. Mais il étoit

le

le plus adroit des hommes, & il prévoyoit qu'encore que les Gascons l'estimassent beaucoup, ils ne se resoudroient jamais de luy obeïr, s'ils ne le voyoient honoré d'un Bâton de Maréchal de France, d'autant plus rare en ce temps-là qu'il n'y en avoit que quatre. Il avoit pris occasion de la mort du Maréchal de Monluc, avancée par les incommoditez de la blessure qu'il avoit receuë à Rabasteins en Bearn, pour demander d'être mis en sa place; & le Bâton luy avoit esté envoyé par la même personne qui avoit porté à la Cour sa Démission de la Lieutenance Generale de Normandie. 1577.

Les confiscations n'étoient ni plus frequentes ni plus aisées à distribuer que les Charges. Car encore que le Roy en fût absolument le maître, il y avoit une infinité d'exemples qui prouvoient que ses Predecesseurs ne s'étoient point appropriez, & n'avoient pas donné à des Etrangers les Fiefs vacquans par felonnie, lorsqu'il s'étoit trouvé des parens pa-

1574. ternels capables de les posseder. Ainsi Charles neuf avoit cedé au Duc de Montpensier les Terres de la Maison de Bourbon, qui avoient esté confisquées sur le Connêtable de même nom, quoiqu'elles montassent à plus de cent mille écus de rente, & qu'elles eussent esté adjugées à Louïse de Savoye, Bisayeule de Charles, par un celebre Arrest du Parlement de Paris, prononcé en mil cinq cens vingt-trois.

Le scrupule des Rois étoit allé si loin, qu'encore que le Pape Clement cinq eust convenu avec Philippe le Bel de luy ceder les immenses richesses des Templiers ; Sa Majesté quoiqu'extraordinairement attachée à ses interests, les avoit cedées à l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, comme si elle eust apprehendé qu'on ne luy reprochât de n'avoir aboly cet Ordre que pour profiter de ses dépoüilles.

Cela supposé, il s'ensuivoit qu'il n'y auroit point eu de sûreté pour la vie des Favoris, si l'on eust com-

mencé à violer cette coûtume dans la seule veuë de les gratifier ; car dans l'usage des duels qui s'étoit augmenté à la Cour depuis celuy de la Chastagneraye & de Jarnac, il auroit fallu que Villequier & les autres quatre Mignons, avant que d'être assurez de posseder les biens des Gentilshommes condamnez pour felonnie, se fussent battus contre tous les parens de ces Gentilshommes, l'un aprés l'autre. Henry trois n'étoit donc pas en état de faire d'autres biens à ses Mignons, que ceux qu'il tireroit du Trésor Royal ; & comme il y avoit adresse à ménager les quatre Edits dont on a parlé, qui consistoient pour la plûpart dans la creation de plusieurs nouveaux Officiers, Sa Majesté voulut qu'ils en profitassent tous également, afin qu'aucun d'eux n'eust occasion de s'imaginer que ses Collegues lui eussent esté preferez. Elle destina un jour de chaque semaine pour vacquer en personne à cette égalité, & Elle s'y rendit tellement 1577.

1577. assiduë, qu'elle sembloit negliger toutes ses autres affaires pour ne s'appliquer qu'à celle-là. On examinoit avec un soin incroyable les moyens qu'il y avoit d'élever chaque Favory en particulier ; & lorsqu'on le trouvoit propre pour aspirer à une haute Alliance, Henry III. se chargeoit d'en faire toutes les avances, sans en excepter la demande. S'il n'y avoit point de proportion entre luy & cette Alliance, pour la naissance ou pour les biens, Sa Majesté y suppléoit, en se chargeant de luy conferer les principales Charges de la Couronne à mesure qu'elles vacqueroient, & en attendant elle luy achetoit les Terres que l'on décretoit dans les Parlemens.

Mais Sa Majesté étoit éclairée de trop prés, & l'on haïssoit trop ses Favoris pour luy donner le loisir de faire pour eux tout ce qu'elle pouvoit. On a veu que la Maison de Guise consistoit principalement en deux Freres. Le Duc de même nom, Chef des Catholiques zelez, & le

Duc de Mayenne, qu'ils n'estimoient guéres moins que son Aîné, & qu'ils pretendoient mettre en sa place, supposé qu'il vinst à leur manquer par la méchanceté des Calvinistes, ou par les embûches de la Cour. Le Duc de Guise avoit esté jusqu'à l'âge de vingt-deux ans le moins endurant des hommes ; mais depuis il s'étoit moderé au delà de tout ce qu'on peut imaginer ; soit qu'il eust réüssi à se faire violence, ou que son ambition eût assujetty tous les autres mouvemens de son ame, à ne paroître qu'autant qu'elle le jugeoit à propos. Ainsi l'on remarquoit avec admiration qu'encore qu'il fist regulierement sa Cour, il ne se broüilloit jamais avec les Favoris ; & les plus habiles Courtisans d'alors l'attribuoient à deux causes : l'une, qu'il dissimuloit toutes les injures qu'il recevoit des Favoris, lorsqu'il le pouvoit, sans se rendre méprisable à ceux de son Parti : L'autre, que nonobstant que les Favoris le haïssent mortellement, ils conservoient 1577.

1577. pourtant dans le fonds de leur cœur une estime pour lui, qui les empêchoit de le trop irriter.

Il n'en alloit pas de même du Duc de Mayenne ; car il n'étoit pas plus endurant que son frere l'avoit esté ; & comme il étoit persuadé plus qu'aucun autre des belles qualitez qui se trouvoient en sa personne, il ne pouvoit souffrir de les voir méprisées par des gens qui n'en approchoient pas même de loin, tels qu'étoient les Mignons au jugement de tout le monde. Il ajoûtoit à cela le privilege de sa naissance, & il pretendoit là-dessus qu'ils luy fissent place lorsqu'il approchoit du Roy, & qu'ils luy donnassent le temps d'entretenir Sa Majesté autant qu'il le souhaitteroit. Les Mignons au contraire persuadez que le Duc de Mayenne leur déroboit toutes les heures durant lesquelles il parloit au Roy en particulier, s'en vengeoient par toutes les injures indirectes qu'ils pouvoient inventer, & n'osoient pas neanmoins le choquer

ouvertement; car outre qu'il étoit homme de main, il se faisoit toujours accompagner par des gens de valeur éprouvée. Il n'avoit pas moins d'esprit que de cœur. Il s'étoit apperceu de toutes les actions faites à dessein de l'irriter; & comme elles étoient de nature à faire passer pour capricieux celuy qui s'en seroit plaint, il resolut de s'en venger par la même voye qu'on l'offensoit. 1577.

Il étoit Gouverneur de Bourgogne, & il sçavoit que cette Province en revenant à la Couronne en mille quatre cens soixante-seize, par la mort de son dernier Duc, avoit obtenu du Roy Louis onze plusieurs Privileges, dont l'un étoit, que Sa Majesté & ses Successeurs Rois de France ne pourroient multiplier le nombre des Officiers de Judicature & de Finance, sans le consentement des Etats du Païs, qui seroient convoquez pour cet unique sujet. Charles huit, Loüis douze, François premier, Henry second,

1577. François second, Charles neuf & Henry trois avoient chacun à son tour confirmé ces Privileges, & l'on n'y avoit donné atteinte que par les quatre Edits que le Parlement venoit d'enregistrer. Il y avoit donc plus de pretexte qu'il n'en faloit pour obliger les Bourguignons à s'y opposer ; & le Duc de Mayenne ne prévoyoit que trop que s'ils le faisoient d'une maniere assez vigoureuse, les Favoris n'en tireroient pas beaucoup d'argent, puisque les autres Provinces du Royaume ne manqueroient pas d'imiter celle de Bourgogne, qui tenoit le premier lieu dans les Etats Generaux & dans les Païs de France.

Il ne trouva pas beaucoup de difficulté à persuader les Bourguignons de rejetter les quatre Edits. Le Comte de Charny, Lieutenant de Roy, les assembla pour cet effet, & leur donna courage de dresser des Remontrances, & de nommer des Députez qui les presenteroient au Roy. Le Duc de Mayenne leur obtint Audience,

Audience, & ils haranguerent Sa Majesté en des termes qu'elle n'agrea pas. Ils luy alleguerent deux exemples tirez de l'Histoire Romaine : l'un, de Marc-Antoine le Triumvir, à qui l'on avoit osé dire que les bons Princes devoient imiter les bons Pasteurs, & ne pas écorcher leurs brebis, au lieu de les tondre. L'autre, de l'Empereur Tibere, qui voulant redoubler les impôts, s'attira pour réponse, qu'il redoublast donc les recoltes & les vendanges. Le reste du Discours de ces Députez ne ménagea pas mieux la Majesté Royale. Ils representerent à Henry trois en des termes qui n'étoient que trop intelligibles, que jusqu'à luy l'Etat ne s'étoit point apperceu que les Rois de France eussent des Favoris. Qu'Aurelien avoit vécu trente ans dans les bonnes graces du grand Clovis, sans avoir obtenu de Charge plus haute que celle de simple Referendaire : Que Charlemagne n'avoit pas rendu l'Abbé de Fulde plus grand Seigneur qu'il ne

1577.

l'avoit trouvé ; & que dans la troi-
1577. siéme Race les Favoris ne s'étoient distinguez des autres Courtisans, que sous le regne de François premier, leqüel à la verité avoit fait beaucoup de bien au Connétable de Montmorency ; mais que ce n'avoit esté que par le moyen des confiscations dont il avoit pû disposer, puisqu'il en étoit le maître : Que Henry second avoit imité François premier à l'égard du même Montmorency, & que Charles neuf n'avoit avancé le Maréchal de Rets qu'en luy faisant épouser une riche Heritiere : Que Henry trois ne mettoit point de bornes au desir dont il étoit possedé d'agrandir ses Mignons, & qu'il en arriveroit deux inconveniens qui ruineroient infailliblement l'Etat, si l'on n'y apportoit un prompt remede ; puis que d'un côté le Trésor Royal en étoit épuisé ; & d'un autre côté, les Mignons, dont l'orgueil & l'ambition croissoient à proportion de leur fortune, devenoient si insolens, que

la Noblesse ne les pouvoit plus supporter. 1577.

Il est étonnant que le Roy laissa parler les Deputez de Bourgogne sans les interrompre ; mais il l'est bien plus sans comparaison que Sa Majesté eût eu sur elle-même la force de dissimuler dans une si sensible rencontre, & même d'acquiescer aux Remontrances qu'elle entendoit. Comme elles durerent une bonne demie heure, Sa Majesté eut le loisir de faire reflexion qu'il n'étoit pas possible que les Bourguignons se fussent émancipez jusques-là, si le Duc de Mayenne ne leur en eût inspiré la hardiesse, & qu'il faloit que ce Duc, qui avoit témoigné tant de moderation dans sa conduite, se sentît appuyé des Catholiques zelez : Que cela supposé, on ne reduiroit jamais à la raison les Bourguignons sans rompre la Paix ; & que personne dans le Royaume n'ayant plus d'interest de la conserver que le Roy, il valoit bien mieux sacrifier de bonne heure

quatre Edits, dans une conjoncture
1577. où Sa Majesté paroîtroit l'avoir fait volontairement, que d'en attendre une si mauvaise, que tout le monde s'apperceviroit qu'elle y auroit esté forcée. Ainsi la Province de Bourgogne fut déchargée de ce qui la regardoit dans les quatre Edits, & les autres du Royaume qui l'imiterent ne furent pas plus rebutées qu'elle l'avoit esté.

Il en arriva une double mortification aux Favoris : l'une, qu'ils n'eurent point d'argent ; & l'autre, que la Haute Noblesse commença à les mépriser, aussi-tôt qu'elle eut été convaincuë que le Roy n'avoit pas tant de tendresse pour eux, qu'il ne les abandonnast lorsqu'on le menaceroit de recommencer la guerre Civile.

Charles de Balsac d'Entragues Chevalier des Ordres du Roy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Lieutenant au Gouvernement d'Orleans, & Baron de

Dunes, étoit cadet de sa Maison, & troisiéme Fils de Guillaume d'Entragues & de Loüise d'Humieres. On ne le connoissoit à la Cour que sous le nom d'Entraguet ; & comme c'étoit la coûtume des jeunes cadets de Maison qui venoient à la Cour pour faire fortune de choisir un Patron, Entraguet ne s'étoit d'abord attaché qu'au Roy sur l'esperance de devenir un de ses Favoris ; & de fait, il n'y en avoit aucun entr'eux qui le surpassast pour les belles qualitez du corps ni pour celles de l'esprit. Mais il n'avoit pas réüssi, soit que le Roy eût de l'antipathie pour luy, ou que Sa Majesté le regardast comme infecté du peché d'origine, c'est ainsi qu'Elle appelloit les Enfans des Gentilhommes, qui avoient des attachemens particuliers à la Maison de Guise. D'Entragues le Pere étoit un de ceux-là, & l'on sçavoit qu'elle luy avoit procuré le Gouvernement d'Orleans & l'Alliance du Gouverneur de Peronne. Entraguet ne fit pas

1577.

1577. longtemps sa Cour, sans appercevoir qu'il ne s'avanceroit pas beaucoup par la voye qu'il s'étoit proposée. Il ne pouvoit souffrir que les cinq Mignons Villequier, * O, Quelus, Maugiron & Livarot, pour lesquels il n'avoit point d'estime, luy fussent preferez dans toutes les graces qu'il demandoit. Il se lassoit d'être continuellement refusé & ne se trouvant capable ni de vivre hors de la Cour, ni d'y joüer plus longtemps le personnage d'un demy-disgracié; il crût devoir suivre l'exemple de son Pere, & se mettre sous la protection du Duc de Guise. Il devint bien-tôt le confident de ce Prince; & c'est par-là que l'on doit soupçonner de faux, les Relations qui l'accusent d'avoir aimé la Reine de Navarre, & de s'être battu pour elle. Et de fait, il n'y a aucune apparence qu'il eût eu dessein de se broüiller avec le Duc de Guise dans le temps qu'il étoit le mieux dans son esprit; & que toute la Cour étant persuadée que ce Duc aimoit

* Il ne pouvoit souffrir qu'on ajoûtât à son nom qui étoit, O, en une seule lettre.

la Reine de Navarre, Entraguet eût eu l'audace de devenir rival de son patron : Outre que Henry trois avoit alors si peu de bonne volonté pour la Reine de Navarre sa Sœur, que ses Mignons ausquels il ne celoit rien de ses inclinations, n'auroient eu garde de hasarder leurs vies pour une Princesse disgraciée, comme étoit la Sœur de leur Maître. 1577

Il reste deux opinions ; l'une est tirée des fragmens retranchez de l'Histoire de Monsieur de Thou, où il est écrit que la Reine de Navarre parla au desavantage des Favoris, qui s'en plaignirent en des termes non moins offençans, que ceux dont ils pretendoient avoir esté offensez : Qu'Entraguet les oüit parler de cette sorte, & qu'il les en reprit d'une maniere assez aigre, pour obliger les trois plus jeunes d'entre-eux, qui étoient Quelus, Maugiron & Livarot, de luy faire un appel.

L'autre est tirée des Memoires de Monsieur * Perron qui portent que Jacques de Levis Quelus aimoit

* Il a demeuré dixhuit ans dans la maison d'Enragues.

1577. la Reine de Navarre, & avoit eu l'audace de ne pas cacher sa passion : Que la Reine de Navarre l'avoit sçû, & que cette injure ajoûtée à tant d'autres qu'elle recevoit chaque jour des Favoris, qui n'oublioient rien pour mettre mal le Roy avec ses plus proches, l'avoit excitée à s'en plaindre d'une maniere qui sembloit témoigner qu'Elle auroit de l'obligation à quiconque la vengeroit : Qu'il n'en avoit pas fallu davantage pour rallumer la jalousie d'Entraguet contre les Favoris, & qu'il avoit pris la premiere occasion qui s'étoit presentée de les appeller en duel. Quoi qu'il en soit, Quelus, Maugiron & Livarot voulurent se battre tous trois, & presserent Entraguet de choisir deux seconds, qui furent comme lui Cadets de deux illustres Maisons, Riberac, & Schomberg.

L'appel fut si secret, qu'aucun autre que les Interessez n'en fut informé assez à temps pour y remedier. La crainte d'être troublez dans l'e-

xecution de leur dessein, leur fit choisir le quartier le plus éloigné du Louvre, qui étoit celuy du marché aux Chevaux, où l'on a depuis bâty la Place Royale. Le duel dura longtemps, & se fit avec une extréme animosité. Entraguet plus adroit & moins prevenu que Quelus, le perça de dix-huit coup d'épée sans en recevoir aucun ; & quand il le vit par terre, il se contenta de luy arracher l'épée & le poignard, & de les emporter pour trophée, sans vouloir achever de le tuer. Maugiron eut d'abord quelque avantage sur Riberac, & le blessa en divers endroits ; mais Riberac craignant de mourir avant que d'avoir vendu cherement sa vie, ramassa toutes ses forces, & faisant une passe sur Maugiron, luy enfonça dans le corps son épée jusqu'à la garde. Maugiron jetta un profond soupir, & tomba mort. Livarot reçût divers coups de Schomberg sans luy pouvoir rendre la pareille ; mais enfin le soupir que fit Maugiron en expirant ayant fait 1577.

1577. tourner la tête à Schomberg ; Livarot profita de cet instant pour le percer d'outre en outre par le flanc gauche qu'il luy presentoit. Ainsi il ne demeura sur le champ du combat que Maugiron & Schomberg, mais Riberac ne vêcut que deux mois aprés, & Livarot que six mois. On réveilla le Roy pour luy en porter la nouvelle, & il en témoigna une affliction qui luy fit perdre la meilleure partie des amis qui lui restoient. Sa Majesté se transporta sur le lieu ; Elle eut pour Quelus la même tendresse que s'il eût esté son fils unique, Elle l'embrassa, Elle luy couvrit de larmes le visage, Elle le fit porter, & l'accompagna dans une maison la plus proche & la plus commode, scituée prés de l'Eglise de S. Paul. On planta autour de ce quartier, des pieux qui enfermoient l'accez aux carrosses & aux charrettes : On ne se contenta pas d'employer tous les Medecins & les Chirurgiens de la Cour & de Paris; mais de plus, on manda toutes les person-

nes habiles dans ces deux profeſſions, qui demeuroient dans les Provinces. Le Roy viſita regulierement chaque jour Quelus durant ſa maladie, & comme Sa Majeſté le connoiſſoit extraordinairement délicat, & qu'elle le voyoit avoir plus d'horreur pour les inſtrumens de la Chirurgie que pour la mort; Elle crut l'encourager à les ſouffrir en luy promettant cent mil écus, pourvû qu'il contribuât ce qui dépendoit de luy pour recouvrer la ſanté. Elle aſſura dans le même-temps les Medecins & les Chirurgiens d'une ſomme de cent mille livres, s'ils réuſſiſſoient dans la cure qu'ils avoient entrepriſe, & l'on fit par ſon ordre des Prieres ſolennelles par tout le Royaume, aux Saints que l'on avoit accoûtumé d'invoquer pour la gueriſon des bleſſez: Mais ces precautions & d'autres de moindre conſequence que l'on ômet icy, n'empêcherent pas Quelus de mourir de ſes bleſſures le trentiéme jour. Il fut enterré avec Maugiron dans l'Egliſe de 1577.

1577. Saint Paul, où l'on fit à l'un & à l'autre de magnifiques obseques. On leur dressa un superbe Mosolée; & les plus habiles Poëtes du temps furent invitez à faire sur eux des Epitaphes en François, en Latin & en Grec, qui se lisent encore en divers lieux. On choisit les meilleures, & on les grava sur le marbre; mais elles n'y demeurerent que jusqu'aux barricades, que le menu peuple prit plaisir à ruiner le tombeau de Quelus & de Maugiron.

Entraguet se refugia dans l'Hôtel de Guise, où l'on ne le laissa pas longtemps, de crainte que la Cour ne le demandât pour le punir, & ne le fist assieger en cas de refus. On le fit passer dans la maison voisine d'un Catholique zelé; & lors qu'on lui eut préparé une suffisante escorte, on le tira de Paris à la faveur d'une nuit trés-obscure, & on le conduisit en Champagne, où le Duc de Guise le fit Gouverneur de S. Disier, ce qu'il pouvoit sans l'agréement, & même sans la participation de la Cour, parce que la Reine Mere lui avoit fait don-

ner le Gouvernemẽt de Champagne, avec la même autorité que son Pere l'avoit eu, & il étoit porté en termes exprés dans les Provisions de son Pere, qu'il pourroit disposer à son gré des Gouvernemens subalternes de cette Province, à mesure qu'ils viendroient à vacquer. 1577.

Ce n'est pas que Saint-Disier fût une Place autrement considerable que par le Siege que l'Empereur Charles-Quint y avoit mis sans la prendre. Mais outre que les autres Places de la Champagne avoient alors pour Gouverneurs des Gentils-hommes dévoüez au Duc de Guise, qu'il n'avoit garde de déposer pour mettre Entraguet en leur place ; on jetta dans Saint-Disier tant de Soldats Catholiques, sous pretexte du bruit qui couroit que le Prince Casimir revenoit en Champagne pour la ravager, & qu'il lui faloit opposer des Troupes capables de l'en empêcher, qu'Entraguet se trouva aussi assûré dans Saint-Disier, que s'il eût été dans la meilleure Place

1577. du Royaume : Outre qu'au premier avis qu'il auroit eu que *la* Cour vouloit se saisir de sa personne, il n'eût eu que peu de lieuës à faire pour se sauver dans la Lorraine, où il n'auroit pas été poursuivy.

Au reste s'il avoit été l'aggresseur dans le duel dont on vient de parler, il en fut puni dés cette vie. Il se lassa d'être garçon, & il rechercha en mariage la derniere fille du Marêchal de Monluc. Elle lui fut accordée, & il alla à Toulouse où elle étoit, pour l'épouser. Le jour que le Contrat fut signé, il y eut un bal, dans lequel Entraguet signala son adresse; mais la fin de cette danse ne répondit pas à son commencement. Quelques personnes mal-intentionnées exciterent du tumulte, & Entraguet pour le faire cesser, mit l'épée à la main. On ne sçait si cette partie avoit été dressée pour le perdre; mais il est constant que ceux qui faisoient le bruit l'environnerent, & le blesserent de sorte qu'il

en mourut peu de jours aprés. 1577.

La negotiation de Bellegarde pour la Provence & pour le Dauphiné, en avoit cependant fait naître une autre, qui se termina avec plus de succez. On a vû dans l'histoire de Charles neuf, que Cerbellon qui commandoit les Armes du Saint-Siege dans le Comtat d'Avignon, avoit surpris la ville d'Orange, qui étoit déja toute Calviniste & qu'il y avoit exercé des inhumanitez jusques-là inconnuës entre les Chrêtiens. Les Calvinistes en avoient conçû tant d'horreur & de ressentiment, qu'ils n'avoient depuis fait aucun quartier aux Italiens qui s'étoient trouvez assez malheureux pour tomber entre leurs mains ; & lors qu'on avoit parlé de comprendre le Saint-Siege dans la derniere paix, les obstacles qui s'y étoient trouvez avoient été si grands, que la Reine mere toute habile qu'elle étoit, avoit passé sous silence un si délicat article.

Le secret motif des Calvinistes

1577. étoit pourtant autre que celui de la vengeance qu'ils faisoient semblant de rechercher. Car ils ne croyoient pas plus que les Catholiques, que la Paix fût de longue durée; & dans la crainte que la guerre ne recommençast bien-tôt, ils vouloient conserver à quelque prix que ce fût leurs Soldats. Ils n'avoient que trop éprouvé que leurs meilleures troupes les quittoient à chaque Traité de Paix, pour aller prendre party avec les Etrangers; & que de cent Soldats qui sortoient du Royaume dans cette veuë, à peine s'en trouvoit-il un qui y retournast, les autres étant tuez ou s'habituant dans les païs où ils trouvoient de l'employ. Il n'étoit pas possible d'y remedier autrement, qu'en les retenant sous les Enseignes Calvinistes par le payement d'une demy montre, qu'ils recevroient en attendant que les Actes d'hostilité recommençassent & les Calvinistes ne s'étant pas voulu charger de la dépense de cette demy-montre, ils s'étoient avisez d'abandonner

d'abandonner le Comtat au pillage de leurs soldats, afin de les tenir en haleine. La Cour de Rome en faisoit un bruit épouventable, avec d'autant plus de fondement, que non contente d'avoir plusieurs fois permis à Charles neuf & à Henry Trois, de lever des Décimes extraordinaires sur tous les biens Ecclesiastiques de France; Elle leur avoit encore ouvert son Tresor, & fourni des sommes considerables d'argent, outre les belles Troupes qu'elle avoit envoyées sous le Comte de Sancta-Fiore, qui avoient beaucoup contribué au gain de la bataille de Moncontour. 1577.

Cette ingratitude auroit été trop noire, si l'on eût laissé le Comtat servir de theatre à la guerre, pendant que le reste de la France vivoit en Paix; & la Cour employa tout son credit auprés des Chefs des Calvinistes, pour les obliger à s'abstenir de ravager les terres du Pape. Il y avoit eu là-dessus sept ou huit Negociations, qui étoient toutes é-

1577. choüées par le motif que l'on vient d'insinuer ; mais enfin celle de Biron réüssit, soit qu'il eût trouvé les Calvinistes plus complaisans qu'ils ne l'avoient été jusques-là, ou qu'il les eût convaincus par raison que la Cour romproit la paix plûtost que de souffrir que le Comtât fut éternellement opprimé. On le comprit donc dans le Traitté, de mesme que si on l'eust inseré dans l'Edit de Septembre ; & l'on se contenta d'exiger de lui une petite contribution qui seroit regulierement payée tous les ans, & distribuée également & par tête aux Gens de guerre Calvinistes des Provinces les plus voisines de lui. Il y a des memoires qui font monter cette contribution à dix mil écus ; mais il y en a d'autres qui la reduisent à six mille seulement : Et comme Biron ne laissa rien par écrit là-dessus, & tint tant qu'il vêcut la chose fort secrette, elle est demeurée dans l'incertitude. Quoy qu'il en soit, le Comtât en fut quitte à bon marché, & ses Habitans eurent

le loisir de rebâtir les Villes, les Villages, & les Maisons de campagne que Des-Adrets & Blacons avoient démolies, & qui étoient demeurées jusques-là dans un pitoyable état. 1577.

Ce fut durant cette Negociation que Hurault de Chiverny éleva sa fortune sur le débris de celle d'un Magistrat, dont l'integrité étoit plus connuë, que celle d'aucun autre du Royaume. On a representé dans la Preface de Charles neuf, le caractere de René de Birague; & remarqué que jamais Italien n'étoit parvenu aux plus hautes Charges de la Robbe dans un Royaume Etranger, en donnant moins de jalousie que celui-là. Il étoit au dessus du bien, quoi qu'il eût perdu le sien pour s'être attaché au service de la France. Il dépensoit si peu, qu'il ne se pouvoit moins; encore le necessaire lui manquoit-il souvent: Et neanmoins on ne le vit jamais se plaindre de sa pauvreté, ni demander aucune grace à la Cour,

1577. ni même emprunter à des particuliers, quoy qu'il eust beaucoup d'Amis qui eussent été ravis de le soulager dans son indigence, & qui l'auroient fait sans attendre qu'il leur en parlast, s'ils n'eussent apprehendé de le choquer. Il étoit le plus doux des hommes, il n'offençoit personne, & il servoit dans toutes les occasions qui s'offroient sans violer la justice. La Reine Mere lui avoit procuré la dignité de Chancelier de France pour deux raisons ; l'une qu'elle étoit assurée que Birague n'importuneroit la Cour, ni par ses prétentions, ni par ses intrigues ; l'autre qu'il étoit disposé de sorte que quand on lui présenteroit un Acte à sceller, & qu'il le jugeroit contraire à sa conscience & au bien du Royaume, il se contenteroit de le rejetter, & il ne trouveroit pas mauvais qu'on lui prît les Sceaux pour sceller cet Acte en sa presence. Il y avoit apparence qu'un si grand Personnage ne seroit dépoüillé que par la mort, & qu'on ne lui donne-

roit pas le chagrin d'achever hors des affaires, le peu qui lui restoit de vie; mais Chiverny ne put se resoudre d'attendre jusques-là. Ils s'étoit élevé par la faveur de Villequier & d'O, à la Charge de Chancelier de Henry Trois, lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, & ç'avoit été long-temps la coûtume en France, que ceux qui avoient servi en cette qualité les Princes qui venoient à la Couronne, fussent Chanceliers de France. 1577.

Birague étoit d'une santé robuste; & comme les passions ne le touchoient que mediocrement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne vêcut plus que Chiverny, quoy qu'il fût beaucoup plus âgé que lui. Ce n'étoit pas là le compte du même Chiverny, qui eust été frustré de la premiere dignité de la Robbe: Et de fait sa patience se lassa au bout de quatre ans, & il délibera avec Villequier & d'O sur les moyens de se faire Chancelier avant la mort de Birague. Le Roy à qui les deux

1577. Favoris que l'on vient de nommer en parlerent, témoigna qu'il seri ravi de voir Chiverny premier Magiſtrat de ſon Royaume; mais ſa Majeſté ajoûta qu'elle ne pouvoit ſe reſoudre de faire aucune violence à Birague, & que ſi on prétendoit lui ſucceder, il faloit qu'il y conſentiſt. Les Favoris & Chiverny ne furent qu'à demy contens de cette réponſe, & ils ne s'arrêterent pas preciſément à la moderation dont on leur avoit commandé d'uſer à l'égard de Birague. Ils le firent à la verité ſonder s'il ſeroit d'humeur à quitter les affaires; mais aprés qu'il eut reparty qu'il ſe ſentoit encore aſſez vigoureux pour continuer de ſervir le Roy, on le menaça de lui ôter par force ſa Dignité, s'il n'y renonçoit de bon gré. Birague n'étoit pas aſſez ſimple pour croire tout ce qu'on lui diſoit; & comme il avoit vêcu juſques-là la conſcience nette, il n'avoit point à craindre d'être depoſé; mais il aimoit à ne point avoir de querelle particuliere, & il prévoyoit

que les Favoris & Chiverny ne discontinuëroient pas de lui en susciter, 1577.
jusqu'à ce qu'il leur eust donné contentement. Il acquiesça sur ce principe à sa propre déposition ; & ceux qui l'y contraignoient en furent si touchez, qu'ils lui procurerent un Chapeau de Cardinal, soit qu'ils eussent honte de souffrir qu'il devint simple Avocat consultant au troisiéme Pillier de la grande Salle du Palais, comme avoit été le Chancelier Poyet aprés sa disgrace, ou qu'ils eussent dessein de persuader au Roy que Birague avoit preferé la pourpre à la Charge de Chancelier. Ainsi se termina l'année mil cinq cens soixante-dix-huit ; & la suivante commença par la fortune de deux Favoris, qui prirent la place de Quelus & de Maugiron, & supplanterent enfin les autres Mignons.

Joyeuse jeune Gentilhomme du Languedoc, étoit le troisiéme fils du Lieutenant de Roy dans cette Province. Sa Maison étoit fort ancienne, & ceux qui en contesterent

1577. le lustre n'en avoient pas examiné les Titres. Il avoit une belle ame logée dans un plus beau corps; & si sa veuë charmoit d'abord ceux qui le regardoient, ses manieres achevoient de les attacher à sa personne. Il étoit honneste, doux, discret, & liberal jusqu'à la magnificence, & l'on n'avoit encore découvert aucun vice en lui. Il se seroit maintenu dans cette reputation, s'il eust passé sa vie dans la Province où il étoit né; mais la Cour est la pierre de touche pour les défauts, aussi bien que pour les perfections des plus grands hommes. Elle contribuë infiniment à rehausser l'éclat de celles cy, & met dans tout son jour la honte de ceux-là. De là vint que Joyeuse qui n'avoit point été touché d'ambition avant que d'approcher du Roy, n'y fut depuis que trop sensible, & voulut bien aspirer aux nôces de la Belle Sœur du Roy son Maître, sans prendre garde qu'une Alliance si disproportionnée étoit le plus dangereux piege, qu'on lui pouvoit tendre pour le supplanter.

1577.

Loüis de Nogaret Espernon n'étoit ni si accompli que le fait l'Autheur de sa vie, ni si défectueux que d'Aubigne * le represente; il ne se trouvoit pas beaucoup inferieur à Joyeuse, en beauté ni en bonne mine. Il avoit l'ame la plus intrepide que l'on eût veuë en France; & l'extréme danger qu'il courut dans Angoulesme, ne l'étonna pas durant les quarante heures qu'il dura. Sa fierté ne l'empêchoit pas d'être de facile accez, & personne ne rendoit plus exactement que lui les devoirs de l'amitié. Il possedoit en perfection l'art de gagner la petite Noblesse, & ceux qui l'y voyoient travailler avec tant de facilité & de succez, en étoient d'autant plus surpris qu'il y réüssissoit sans se familiariser jamais avec elle. Il étoit ménager, & il employoit préferablement à toute autre chose, les derniers jours de chaque mois à regler ses affaires domestiques. Il laissa des biens immenses: cependant il n'y avoit à la Cour, ni Sei-

* Girard dans la Satyre intitulée le Baron de Feneste.

gneur, ni Prince, dont la table &
1577. le train fussent plus superbes que les
siens. Il tenoit parole, sur tout lors
qu'il menaçoit ; & il prenoit un soin
particulier de recompenser ses domestiques : Mais il n'étoit venu à la Cour, & il ne s'étoit attaché à Henry trois, que dans la seule veûë de s'agrandir ; & il s'en cachoit si peu, que le plus nouveau des Courtisans en étoit aussi convaincu que le plus ancien. Il s'étoit imaginé que la Monarchie Françoise étoit arrivée à son dernier periode, & que Henry Trois en seroit le dernier Roy. Il ne pensoit là-dessus qu'à recueillir le plus qu'il pourroit, des pieces du prétendu naufrage ; & comme il vouloit s'établir dans la Guyenne, & qu'il étoit à craindre que les Calvinistes ou les Espagnols ne l'en chassassent, il prenoit des mesures pour se saisir de la Provence, sous prétexte d'en procurer le Gouvernement à la Vallette son frere aîné, afin de trouver en tout évenement un azile auprés des Princes d'Italie.

Les deux Favoris dont on vient de representer le caractere, avoient un égal interest d'empêcher autant qu'il leur seroit possible, que la Guerre Civile ne recommençât, qu'aprés qu'ils auroient fait leur fortune; & ils porterent le Roy à presser la Reine Mere de conclure à Nerac avec le Roy de Navarre, assisté des principaux Députez des Calvinistes, un Traité divisé en trente-sept Articles, qui leur accordoit tout ce qui se pouvoit sans trop irriter les Catholiques zelez. Le Roy l'autorisa, & pour montrer qu'il ne veilloit pas moins à la seureté des biens de ses Sujets, qu'à celle de leur personne, il reforma un abus d'extréme consequence. On s'étoit passé de Notaire en France durant huit cens ans; & lors qu'on avoit jugé necessaire de s'en servir, on s'étoit contenté d'exiger d'eux qu'ils reçussent les Testamens, les Contrats & les autres Actes, & qu'ils les signassent. Le pouvoir qu'on leur avoit laissé étoit grand, mais il s'étoit passé 1577.

plusieurs années sans qu'il en arri-
1577. vast d'inconvenient, soit qu'ils ap-
prehendassent les rigueurs de la Ju-
stice, qui étoit alors inexorable à
leur égard, ou qu'ils fussent assez
gens de bien pour ne pouvoir se re-
soudre de commettre des faussetez: Mais enfin la corruption s'étoit insinuée entr'eux, & il y en avoit eu d'assez infidelles pour changer les Contrats qu'ils avoient reçûs, & pour les ajuster à la volonté de ceux qui leur offroient de l'argent pour cela. Ce desordre étoit devenu si grand, qu'il n'y avoit plus d'apparence de le souffrir; & le Conseil du Roy aprés en avoir cherché long-temps le remede, le trouva en obligeant les Notaires à lire aux Parties les Actes qu'ils auroient dressez, & les Parties à les signer & les parapher, ou du moins à declarer qu'elles ne sçavoient ou ne pouvoient le faire.

Les Calvinistes ne furent pas plûtost en paix, qu'il survint entr'eux une querelle capable de les diviser. Le Vicomte de Turenne qui s'étoit

déja rendu le plus considerable d'entr'eux aprés les Princes du Sang, avoit obtenu du Roy de Navarre le Gouvernement de Castel jaloux, pour Savignac Gentilhomme de service, malgré les sollicitations du Baron de Duras & de son Frere, qui prétendoient en faire pourvoir Briquet, vieux Officier de Guerre qui leur étoit dévoüé. Savignac fut mis en possession, mais il n'y demeura pas long temps. Les deux Duras qui avoient beaucoup de credit dans le Païs, y prirent de si justes mesures, que la premiere fois que Savignac sortit de Castel-jaloux, on lui en ferma les portes, & on l'empêcha d'y rentrer. Savignac s'en alla plaindre au Roy de Navarre, qui mit tout en usage pour le rétablir: Mais son authorité n'étoit plus si grande aprés la Paix, qu'elle l'avoit été durant la Guerre; & il avoit presqu'autant de Collegues dans le Gouvernement de Guyenne, qu'il s'y trouvoit de Calvinistes qualifiez. Les Duras quoy qu'ils fissent profession de lui être

1577.

1577. particulierement attachez, ne voulurent jamais reſtituer Caſtel jaloux à Savignac; & le Vicomte de Turenne qui prévoyoit aſſez que s'il enduroit une telle injure, on le mépriſeroit dans ſon Party; eut recours pour ſe venger, au moyen qui n'étoit alors que trop en uſage. Il fit appeller en duel les Duras, & il choiſit Savignac pour ſecond. La coûtume en de ſemblables rencontres étoit de ſe battre avec l'épée & le poignard pour toutes armes offenſives; & quant aux défenſives, bien loin qu'elles fuſſent en uſage, les Combattans quittoient le plus ſouvent leur pourpoint, & ne gardoient que leur chemiſe, ſur la préſuppoſition qu'ils en auroient les bras plus libres pour allonger & pour parer les coups.

Le Vicomte de Turenne raconte dans ſes Memoires, qu'il ſoupçonnoit ſi peu les Duras d'une ſupercherie incompatible avec la loy des combats ſinguliers, qu'il negligea de les faire viſiter comme il en avoit le droit, & qu'il eût occaſion de s'en

repentir ; puiſqu'au premier coup qu'il porta à Duras l'ainé, qui lui étoit échû par le ſort pour ſon adverſaire, comme Duras le Cadet étoit opposé à Savignac ; il le trouva revêtu d'une jaque de maille, entre la chemiſe & la peau. Il n'étoit plus temps de ſe plaindre d'une telle diſproportion, & le Vicomte de Turenne reduiſit toute ſon adreſſe à parer les coups de ſon ennemy : Mais enfin il n'en put éviter un, qui le renverſa dans le même-temps que le Cadet Duras tua Savignac. Les Amis des combattans qui s'étoient doutez de la verité, & les cherchoient, ſurvinrent là-deſſus ; & les deux Duras croyant que le Vicomte de Turenne fût mort, ne penſerent qu'à ſe retirer au plûtôt en lieu de ſeureté. 1577.

Sa bleſſure étoit ſi dangereuſe, qu'on la jugea d'abord mortelle, mais la jeuneſſe & le temperament robuſte du Vicomte de Turenne, lui ſauverent la vie. Il demeura neanmoins trois mois au lit, & il fit durant ce temps ſolliciter le Roy de

1577. Navarre de lui rendre justice. Il redoubla ses instances aprés sa guérison, & il feignit de ne prendre pas garde que le Roy de Navarre n'étoit pas en état de le satisfaire. Ce Prince avoit à la verité beaucoup de credit dans son Party, mais les Duras n'y en avoient guéres moins que lui; & de plus ils ne s'y étoient point faits d'ennemis, au lieu que le Vicomte de Turenne avoit choqué les Princes du Sang Calvinistes en deux maniéres qui n'étoient pas pardonnables. L'une étoit le soupçon qu'ils prenoient de sa trop grande familiarité avec la Reine de Navarre; l'autre, l'excessive ambition qu'il ne se donnoit pas la peine de cacher. Le même Vicomte de Turenne prévoyoit que le Roy de Navarre succederoit à la Couronne de France, & qu'en ce cas il se feroit Catholique; le Generalat des Calvinistes vacqueroit alors; & soit que le Vicomte de Turenne n'estimât pas assez le Prince de Condé pour le juger capable d'y succeder, ou qu'il le hayst

trop pour souffrir qu'il parvinst jamais à cette dignité, il se la destinoit, & il prenoit déja pour cela des mesures qui ne pouvoient longtemps demeurer secrettes. Le Roy de Navarre en les apprenant s'étoit contenté d'en rire, & il n'en avoit pas fait plus mauvais visage au Vicomte de Turenne; mais le Prince de Condé qui étoit le moins endurant des Bourbons, s'en étoit scandalisé, de sorte que s'il se fût rencontré avec ce Vicomte en lieu favorable pour se battre en duel contre lui, il ne l'eût pas dédaigné. 1577.

Le Parti Calviniste étoit donc sur le point non seulement de se diviser, mais encore de travailler de ses propres mains à sa ruine; & les Catholiques zelez s'y attendoient avec une joye qu'ils ne dissimuloient point assez. Le Roy de Navarre auroit alors été exposé à leur discretion, & ce fut pour s'en garentir qu'il s'occupa tout-à-fait à reconcilier le Vicomte de Turenne avec les Duras; mais il y trouva des dif-

1577. * Dans les lettres originales du Roy de Navarre au Vicomte de Turenne, & du Vicomte de Turenne au Roy de Navarre.

ficultez qu'il ſeroit inutile de rapporter icy, & il n'y réüſſit qu'à demy. * Le Vicomte de Turenne perſuadé que le Roy de Navarre ne termineroit point l'affaire, ou qu'il la decideroit à ſon avantage, lui remit volontiers ſes intereſts, mais les Duras convaincus par plus d'une expérience, que dans cette ſorte d'accommodement la partie la plus foible étoit toûjours la plus mal-traittée, & croyant leur credit moindre que celui du Vicomte de Turenne, à cauſe que la Reine de Navarre ſe declaroit ouvertement pour lui, refuſérent de donner leur blanc ſigné, ſans être auparavant aſſurez que l'arbitrage leur ſeroit favorable. Ainſi les Calviniſtes étoient ſur le point de ſe battre, lors que le Roy de Navarre s'aviſa de prier la Reine Mere, qui n'étoit pas encore partie de Nerac, d'entreprendre la reconciliation dont il ne pouvoit venir à bout. Les Courtiſans de Henry Trois qui avoient accompagné cette Princeſſe, crurent que le

Roy de Navarre s'addressoit mal, & que la Reine Mere travailleroit plus volontiers à commettre les Calvinistes les uns contre les autres, qu'à les réünir ; mais le Roy de Navarre avoit mieux penetré qu'eux dans les veritables sentimens de cette Princesse, & si ce fut Calignon qui en donna le conseil ; on ne sçauroit assez loüer la prudence de ce grand homme. 1577.

On prétend que la Reine Mere n'avoit jamais voulu sincérement la ruine des Calvinistes, quoy qu'elle eût tant de fois depuis vingt ans témoigné le contraire ; & que le mesme motif qui l'en avoit si longtemps empêchée subsistoit encore dans toute sa force. Elle n'avoit pas à la verité beaucoup de credit à la Cour ; mais elle esperoit de recouvrer la confiance du Roy son fils, que les Favoris lui avoient ôtée, soit qu'elle eût en cette rencontre trop bonne opinion d'elle-même, ou qu'elle ne crût pas les Favoris assez habiles pour conserver long-

1577. temps le pouvoir qu'ils lui avoient ravi. Elle se promettoit donc de redevenir ce qu'elle avoit été durant tout le regne de Charles neuf; & comme elle avoit alors conservé autant qu'il lui avoit été possible, une espéce d'équilibre entre le Parti Catholique & le Calviniste ; elle n'avoit garde maintenant de l'ôter dans une conjoncture, où le Vicomte de Turenne d'un côté, & les Duras de l'autre, alloient executer en moins de trois mois, par la destruction du Calvinisme, ce que n'avoient pû en vingt ans les trois derniers Rois de France, assistez des Troupes & de l'argent de toutes les Puissances Catholiques de l'Europe. Ainsi la Reine Mere accepta de bon cœur la proposition du Roy de Navarre, & s'addressant d'abord aux Duras comme les plus aisez à ramener, elle les convainquit que ce qu'ils avoient à prétendre de meilleur, étoit que d'un côté on ne les punît pas de la supercherie dont ils avoient usé dans leur duel contre le Vicomte de Turenne; & d'un autre

côté qu'on les traitât du pair avec lui. Ils se soûmirent à ces deux conditions, & la Reine Mere represcnta immédiatement aprés au Vicomte de Turenne, qu'elle ne pouvoit faire pour luy autre chose, sinon que les Duras remissent entre les mains du Roy le Gouvernement de Castel-jaloux, & que Sa Majesté en feroit aussi-tôt pourvoir un Calviniste, qui n'auroit aucun attachement ni au Vicomte de Turenne, ni aux Duras. Le Vicomte de Turenne ne se relâcha pas d'abord; mais la Reyne Mere le menaça si fortement, que s'il s'obstinoit à la refuser, il la trouveroit en son chemin dans toutes les rencontres où il travailleroit à sa fortune, & qu'il ne pourroit s'élever si haut qu'il prétendoit, tant qu'il auroit Sa Majesté contraire; qu'il consentit enfin à tout ce qu'on souhaitoit de luy. Il se reconcilia avec les Duras, & si l'accord ne fut pas sincére de son côté, il ne parut rien au dehors capable de l'en convaincre. 1577.

1577. Une autre réconciliation que la Reyne Mere entreprit incontinent aprés son retour à Paris, n'eut pas tant de succez. Joyeuse qui voyoit Epernon aspirer en même temps au Gouvernement de Guyenne pour lui, & à celuy de Provence pour son frere, ne lui voulut pas ceder en ambition : il se mit en peine d'élever son Pere au Gouvernement du Languedoc, & de s'en faire donner la survivance. Ce dessein étoit si grand que les plus raffinez Courtisans le jugeoient temeraire. Et de fait, si Henry trois à son avénement à la Couronne de France, & lorsque tout le monde étoit encore prevenu de l'opinion qu'il étoit le Prince le plus accompli qui eût jamais porté Couronne, n'avoit osé déposseder Damville; il étoit bien moins en état de le faire maintenant qu'il y avoit trois partys formez dans son Royaume, & que son autorité y étoit encore moins respecté qu'elle ne l'avoit été en Pologne.

Damville se trouvoit si bien éta-

b'y dans le Languedoc, qu'il n'étoit pas possible de l'en tirer malgré lui. Il s'étoit à la verité mis mal avec les Calvinistes en les abandonnant, & en s'accommodant sans eux avec la Cour; mais cette injure quelque grande qu'elle fust, étoit de celles que la necessité de se procurer un plus grand bien que ne seroit la vengeance, oblige d'oublier. La déser- 1577.
tion de Damville étoit bien sensible aux Calvinistes; mais ils n'auroient pas pour cela souffert qu'on l'eût chassé du Languedoc, parce que quelqu'autre Gouverneur que l'on eust mis en sa place, n'auroit pas été contraint comme lui de s'entendre avec eux pour se maintenir.

La Maison de Montmorency étoit fort unie, & les trois freres de Damville qui se souvenoient qu'on les auroit égorgez à la saint Barthelemi, si l'on n'eust apprehendé que le desespoir & la vengeance ne le portassent à livrer son Gouvernement aux Espagnols, présupposoient avec raison que leur conservation dépendoit

1577. uniquement de la ſienne ; & s'ils euſſent vû la Cour reſoluë de le pouſſer à bout, non-ſeulement ils auroient aſſemblé tous leurs amis, qui n'étoient pas en petit nombre pour le ſecourir ; mais encore le Maréchal de Montmorency, qui étoit le plus riche Particulier de la Chrétienté, & qui n'avoit point d'enfans de Diane legitimée de France ſa femme, auroit plûtôt engagé les belles Terres qu'il avoit preſque dans toutes les Provinces du Royaume, que de le laiſſer manquer d'argent.

Il n'étoit donc pas poſſible de tirer du Languedoc Damville malgré luy, & la Reine Mere qui en étoit plus convaincuë que le Duc de Joyeuſe, l'avertit qu'il ne devoit penſer à mettre dans ſa Maiſon le Gouvernement de ſon Païs, qu'aprés avoir dédommagé celuy qui en étoit pourvû. Joyeuſe étoit de l'humeur aſſez ordinaire aux jeunes gens qui entrent en faveur. La Fortune ne l'avoit pas encore aveuglé juſqu'au

qu'au point de luy cacher la disproportion qu'il y avoit entre lui & la dignité où il aspiroit. Il se connoissoit trop ambitieux, & s'il n'avoit la force de moderer sa passion, il se prometoit au moins que lorsqu'il auroit obtenu ce qu'il desiroit, il ne demanderoit rien davantage. Cette opinion trop avantageuse qu'il avoit de luy-même, le rendoit plus ardent à dépoüiller Damville, sous esperance d'en demeurer-là ; & comme il n'ignoroit pas que la Reine Mere avoit toujours conservé une étroite liaison avec le même Damville, il offrit à Sa Majesté de la servir à son gré auprés du Roy, si elle lui rendoit cét office auprés de ce Gouverneur de Languedoc. La Reine Mere étoit convaincuë de la sincerité de Joyeuse, & de plus comme elle apprehendoit qu'Epernon ne s'unit d'interest avec la Maison de Guise, elle cherchoit à s'assurer de son Collegue. Elle se chargea donc de l'affaire qu'on lui proposoit, & aprés avoir bien pensé à la satisfaction qui 1577.

1577. pouvoit eſtre donnée à Damville ; elle n'en trouva point d'autre que le Marquiſat de Salucces. Mais Bellegarde le tenoit, & il n'étoit pas plus aiſé de le luy ôter, que le Languedoc à Damville. Il lui falloit un dédommagement proportionné, & quand la Reine Mere crut l'avoir trouvé, Elle lui fit entendre qu'elle prétendoit le rétablir dans la faveur où il avoit eſté lorſque le Roy ſon fils étoit retourné de Pologne, & le rendre enſuite un des plus puiſſans Seigneurs du Royaume : Elle ajouta qu'elle n'avoit pas oublié la conſidération où il étoit, lorſqu'on l'avoit envoyé dans le Languedoc à la teſte d'une Armée : Que l'on feroit preſentement pour lui quelque choſe de plus, & qu'on lui donneroit le Commandement de la moitié de cette grande Province en qualité de Lieutenant de Roy : Que les Proviſions en feroient expediées dans la forme qu'il deſireroit : Et que pour comble de graces on y ajouteroit en termes exprés, qu'il pourroit re-

tenir pour luy-même, ou donner à qui il lui plairoit, les Gouvernemens particuliers des Places enfermées dans sa Lieutenance generale : Que l'on ne souhaitoit rien de luy en échange, sinon qu'il voulût bien remettre entre les mains du Roy le Gouvernement de Saluces, & employer tout son credit auprés de Damville pour le disposer à l'acceptation de la proprieté de ce Marquisat, en échange du Gouvernement du Languedoc. Bellegarde fut ravy de l'offre qu'on lui faisoit ; & pour dire le vray la Reine Mere l'avoit pris par son foible. On a vu qu'il avoit formé le chimerique dessein de gouverner le Calvinistes sans être de leur Religion, & de se rendre par là tout à fait necessaire à la Cour. Il n'en pouvoit venir à bout tant qu'il se trouveroit enfermé entre les Alpes & l'Italie, parce qu'il ne seroit pas assez fort pour empêcher que les Troupes du Saint Siege n'allassent au secours des Catholiques, & il se perdroit absolument 1577.

1577. s'il enduroit que les Calvinistes de la Province du Dauphiné, fissent des courses dans le Piémont.

Il remercia donc la Reine Mere au lieu de faire le renchéry, & il négocia de son mieux pour l'échange dont il s'agissoit : mais Damville aprés avoir demandé & obtenu tout le temps necessaire pour se resoudre, répondit qu'il ne pouvoit se deffaire de son Gouvernement. Ses raisons furent qu'il s'étoit beaucoup endetté depuis cinq ans, & que le Marquisat de Saluces ne lui fourniroit jamais les moyens de s'acquiter: Qu'il avoit irrité au dernier point les Calvinistes de Provence & de Dauphiné; & que cependant il seroit à leur discretion en se retirant dans un Estat aussi petit qu'étoit celui du Marquisat de Saluces : Qu'on l'y pourroit opprimer avant qu'il eust formé d'assez fortes liaisons avec les Princes d'Italie, & sur tout avec le Pape; & que néanmoins il n'étoit pas assuré que ces Princes voulussent bien s'entendre avec lui, par-

ce que la Ligue offensive & deffensive qu'il avoit contractée avec les Calvinistes, ne donnoit que trop lieu de soupçonner qu'il étoit de cette Secte. 1577.

La repartie de Damville rebuta de sorte la Reine Mere, qu'elle ne l'auroit pas pressé davantage si l'affaire l'eût uniquement regardée : Mais Joyeuse l'importuna si longtemps, & le Roy lui fit si souvent entendre qu'il luy tiendroit compte de la maniere dont elle obligeroit Joyeuse, qu'elle declara enfin au Roy & à Joyeuse qu'il ne restoit plus d'autre moyen de conclure l'échange, qu'en accordant à Damville non-seulement la proprieté, mais encore la Souveraineté du Marquisat de Saluces.

Bellegarde reçut ordre de l'offrir, & l'executa avec toute l'habileté dont il se picquoit en de semblables occasions ; mais Damville ne se laissa pas tellement éblouïr par l'ambition de devenir Souverain, quoiqu'il eust autrefois aspiré aux nôces

1577. de la Reine Marie Stuart aprés qu'elle fut veuve de François Second, & qu'il l'eut ſuivie en Eſcoſſe à ce deſſein, qu'il ne prévît ſagement que la propoſition de Bellegarde ne tendoit à l'élever que pour le jetter de plus haut dans le précipice, & qu'aprés tout, le Gouvernement du Languedoc dans la conjonĉture d'alors valoit beaucoup mieux ſans comparaiſon que dix Souverainetez ſemblables à celle du Marquiſat de Saluces. Cependant comme il y auroit eû de l'imprudence & de la préſomption à témoigner ce qu'il en penſoit; il ne rejetta l'offre qu'on luy faiſoit que ſur deux impoſſibilitez qui ne pouvoient eſtre plus évidentes. Il tira la premiere de ce que François Premier avoit réüny par un Acte exprés le Marquiſat de Saluces dont il s'agiſſoit, à la Monarchie Françoiſe, & quand il ne l'eût pas fait, il s'étoit déja écoulé quarante ans depuis la confiſcation de ce Fief ſur le dernier Marquis de la Maiſon des Paleologues: Cepen-

dant on tenoit en France pour maxime indubitable, que les biens possedez par les Rois Trés-Chrétiens durant dix ans, s'incorporoient d'eux-mêmes si fortement au bout de ce terme dans le Domaine Royal, qu'il n'étoit plus possible de les en détacher pour quelque cause que ce fust. Damville concluoit de là que pour l'échange du Marquisat de Saluces contre le Gouvernement du Languedoc, il seroit absolument necessaire de convoquer les Etats Generaux, & d'obtenir leur consentement en bonne forme. Il ajoûtoit que dans toutes les apparences humaines ce consentement seroit refusé; puisque la Couronne perdroit le seul établissement qui lui restoit dans l'Italie; & d'un autre côté on n'offroit rien du tout pour l'en dédommager: Que le Roy n'avoit que trop reconnu par experience son peu de credit dans les Estats de mille cinq cens soixante-seize, & que si on lui avoit alors refusé des choses de peu de consequence, on le fe-

1577.

1577. roit avec bien plus de raiſon dans une conjonćture où il ſeroit queſtion de violer une loy fondamentale du Royaume.

La ſeconde impoſſibilité conſiſtoit, au ſens de Damville, dans la nature du Marquiſat de Saluces, qui étoit un Fief du Dauphiné. Tout le monde ſçavoit que le dernier Dauphin Humbert ne l'avoit réüni à la Couronne, qu'à des conditions, dont l'une étoit qu'il ne s'en feroit aucun démembrement contre le gré des Eſtats de la Province.

Il s'enſuivoit de là que quand les Eſtats Generaux auroient acquieſcé à l'échange de ce Marquiſat; il faudroit encore qu'il fût approuvé par les Eſtats particuliers du Dauphiné; ce qu'ils n'auroient garde de faire, & deux motifs les en empêcheroient toujours: L'un qu'ils étoient diviſez, & que ſi les Catholiques agréoient l'échange, il ne plairoit pas aux Calviniſtes; comme au contraire il ſuffiroit qu'il euſt l'approbation des Calviniſtes pour le rendre

odieux

odieux aux Catholiques. L'autre, que les Dauphinois se plaignoient déja que l'on eust diminué leur Province de prés de la moitié, par le retranchement de la Principauté d'Orange, & de la meilleure partie du Piémont ; & qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à conserver ce qui leur en restoit. 1577.

Damville étoit si persuadé que la Reine Mere aprés avoir penetré les raisons que l'on vient d'abreger, cesseroit de le solliciter ; qu'il accommoda à son desavantage quelques differents qu'il avoit avec le Parlement de Toulouse, par cette raison qu'ayant à passer toute sa vie avec lui, il étoit necessaire que l'on sçeust qu'ils vivoient en bonne intelligence. Bellegarde se prévint aussi de cette opinion ; mais une des plus belles qualitez que toute l'Europe avoit admirées dans la Reine Mere, étoit qu'on ne l'avoit jamais vuë se rebuter pour aucune difficulté, quelqu'insurmontable qu'elle eût paru aux yeux d'autruy. Et de fait

elle repartit à Bellegarde que les
1577. considerations de Damville seroient
bonnes si l'affaire de l'échange étoit conduite par la voye ordinaire, & qu'avant toutes choses, l'on commençât par convoquer les Etats, qu'on demandast leur consentement; & que l'on s'adressast ensuite à la Province du Dauphiné : mais que comme il s'agissoit d'un échange tellement singulier, qu'il n'en étoit point de semblable dans la Monarchie Françoise; Sa Majesté ne l'avoit entrepris que pour l'executer par un renversement de conduite : Qu'il étoit donc à propos de commencer par la fin ; c'est-à dire d'executer l'échange, & que pour cela il faloit que Damville & Bellegarde remissent en même temps leurs Gouvernemens entre les mains du Roy, qui en disposeroit immediatement aprés, suivant les mesures qui en auroient esté prises : Que l'on convoqueroit ensuite les Estats Generaux, & que l'on y proposeroit l'échange, non plus comme à faire, mais comme

déja fait, & qu'on les embarasseroit d'autant plus, que s'ils ne l'authorisoient pas, ils se mettroient mal avec le Roy, & que pour retirer le Marquisat, ils se chargeroient d'une nouvelle guerre qui dureroit long-temps, & ne seroit peut-être jamais terminée ; puisque les Italiens qui avoient interest que la France ne possedast plus rien dans leur Pays, appuyeroient Damville de toutes leurs forces. 1577.

Bellegarde surpris de la subtilité de la Reine Mere, demanda du temps pour déliberer sur ce qu'il avoit à faire, & résolut enfin de la satisfaire autant qu'il dépendoit de lui. Il offrit de remettre entre les mains du Roy le Marquisat de Saluces, & ceux qui le trouverent étrange, ne sçavoient pas qu'il avoit pris des mesures particulieres avec le Roy de Navarre pour la Guyenne, & avec Lesdiguieres pour le Dauphiné ; & que s'il se fût une fois établi dans le Languedoc, l'authorité du Roy n'y auroit pas esté plus

1577. respectée qu'elle l'étoit sous le Gouvernement de Damville. La Reine Mere étoit si prévenuë de l'opinion que Bellegarde auroit plus de peine à se désaisir de son Gouvernement que Damville du sien, qu'elle crut que l'affaire étoit faite : Mais Damville ne la laissa pas longtemps dans la fausse joye de ce prétendu succez. Il ne douta pas que si l'échange se faisoit par avance, & que le Roy convoquât les Estats, la presence de Sa Majesté, & les amis de la Maison de Montmorency n'y fussent assez puissans pour obtenir le démembrement du Marquisat de Saluces : Mais avec tout cela il tint ferme dans son premier dessein, & il voulut garder son Gouvernement. Les deux raisons qu'il en aporta, furent qu'il se mettroit mal dans l'esprit de tous les bons François, s'il renouvelloit l'exemple d'aliener pour ses interests les biens de la Couronne ; & que si Henry Trois le laissoit paisible Souverain, le Successeur de Sa Majesté pourroit prétendre avec rai-

ſon que cette alienation n'avoit pû ſe faire, & rentreroit dans le Marquiſat, dont il ſoûtiendroit que Henry Trois n'auroit eſté qu'Uſufruitier. La Reine Mere & Joyeuſe ne diſcontinuérent pas pour cela de perſecuter Damville, & il auroit eu de la peine à ſe délivrer de leurs importunitez, ſi ſa bonne fortune ne lui euſt fourny une troiſiéme raiſon qui eut plus d'effet que les precedentes. Le Maréchal de Montmorency ſon frere aîné mourut, & lui laiſſa tous les biens de la Maiſon de Montmorency. On a déja vû qu'ils étoient trés-grands, & qu'il en avoit preſque par toutes les Provinces du Royaume. Damville n'eut pas plûtôt recueilly cette ſucceſſion, qu'il écrivit à la Reine Mere que le Gouvernement du Languedoc lui étoit abſolument neceſſaire pour la conſerver ; à cauſe qu'il avoit irrité au dernier point les Calviniſtes, en traitant avec la Cour ſans leur participation, & qu'à la premiere Guerre Civile qui ſur-

1577.

1577. viendroit ils ne manqueroient pas de ravager, & même de désoler toutes ses Terres, s'ils le voyoient confiné dans un trés-petit Estat entre les Alpes; au lieu qu'ils n'auroient garde de rien entreprendre sur luy, s'il retenoit le Languedoc, puisqu'il seroit alors en estat de leur faire par represailles incomparablement plus de mal qu'il n'en recevroit d'eux.

La Reine Mere n'insista pas davantage; car elle vit assez que c'étoit là la derniere resolution de Damville, mais les affaires de cette nature ne s'entreprennent jamais impunément, & lorsqu'elles ne réussissent pas, le contre-coup en devient plus dangereux que le coup n'auroit esté utile, si elles eussent réussi. On n'avoit pû cacher à Bellegarde que le projet de l'échange du Marquisat de Saluces, n'avoit point d'autre fondement que l'ambition de Joyeuse, & comme il étoit aisé de prévoir que ce Favory n'en demeureroit pas-là, & qu'il

jetteroit les yeux sur un autre Gouvernement au deffaut de celuy du Languedoc ; Bellegarde s'imagina qu'on luy ôteroit tost ou tard le Marquisat de Saluces pour le faire servir à un autre échange, & que la récompense qu'on lui en donneroit ne seroit pas tant à sa bien-séance qu'auroit esté la Lieutenance Generale du Languedoc qui luy avoit esté offerte. Il se l'imprima si fort dans l'esprit, qu'il ne fut pas plûtôt de retour à Saluces, qu'il chercha les voyes de s'y maintenir malgré la Cour, & même malgré la Monarchie Françoise. Il s'adressa d'abord au Duc de Savoye qu'il connoissoit assez son amy pour ne pas découvrir son dessein, supposé qu'il ne l'approuvât pas. Il lui demanda sa protection en cas qu'il en eût besoin, & il se fonda sur ce que le Roy de France avoit désormais si peu d'authorité, qu'elle ne suffisoit pas pour appuyer les Gouverneurs de ses Provinces. On a veu qu'il n'y avoit point de Prince dans 1577.

1577. la Chrétienté plus redevable à la France que le Duc de Savoye : que Charle Neuf luy avoit rendu les trois meilleures Places du Piémont, restées à Sa Majesté par la Traité du Câteau - Cambresis, & que Henry Trois luy fit encore present des trois autres ; mais les trop grands bienfaits produisent presqu'aussi souvent des ingrats que les plus sensibles offenses excitent des ennemis. On ne sçait si le Duc de Savoye étoit fâché de devoir son rétablissement aux François, ou s'il apprehendoit que les Successeurs de Henry Trois, s'ils étoient paisibles, ne se missent un jour dans la possession des Villes de Piémont, qui n'auroient pû estre alienées à leur préjudice. Mais Fulvio Testi son Panegiriste avouë * qu'il n'étoit pas dans de bonnes dispositions à l'égard de ses Bien-faiteurs ; & d'ailleurs il est constant qu'il écouta avec beaucoup de joye la proposition de Bellegarde. Il ne se crut pas néanmoins assez fort pour le proteger, & parce que s'il l'eût

* Dans la vie de ce Prince.

fait, il n'auroit pas moins signalé sa temerité que son ingratitude ; il se contenta de lui repartir que l'état dans lequel il se trouvoit avec la France, l'empêchoit de rien accepter qui la choquât directement ; mais que si Bellegarde vouloit, il luy procureroit une plus puissante protection, qui seroit celle de l'Espagne. Quand on est une fois engagé dans la rebellion, on ne se met pas beaucoup en peine de ceux que l'on reconnoîtra au lieu du Seigneur legitime. 1577.

Bellegarde répondit sur ce principe, qu'il lui étoit indifferent par qui il seroit protegé, pourveu qu'il le fût, & il n'en falut pas davantage pour obliger le Duc de Savoye à négocier le Traité du même Bellegarde avec le Roy d'Espagne Philippe II. Les particularitez en furent si secrettes que tout ce que l'on sçait est, que l'on n'en feroit aucune mention qu'en deux rencontres ; l'une si Henry III. vouloit déposer Bellegarde ; l'autre, s'il survenoit une rupture

entre la France & l'Eſpagne. Dans
1577. la premiere Sa Majeſté Catholique s'obligeoit de fournir à Bellegarde cinquante mille écus par mois, outre les Troupes qu'elle luy envoieroit du Duché de Milan, que le Duc de Savoye laiſſeroit paſſer ſur ſes Terres, ſous prétexte de n'être pas aſſez fort pour les en empêcher. Dans la ſeconde, Bellegarde devoit ne ſe pas contenter d'une déclaration publique en faveur de Sa Majeſté Catholique, & de la diverſion qu'il feroit dans le Dauphiné moïennant les cinquante mille écus par mois, qu'on lui avoit promis; mais il s'engageoit de plus à remuer toutes les intrigues qu'il avoit en diverſes Provinces de France, & à ſuſciter tant d'Ennemis au Roy Henry III. ſon maître dans ſon Etat, qu'il ne luy reſtat pas aſſez de Troupes pour oppoſer à celles d'Eſpagne.

Le Roy d'Eſpagne, le Duc de Savoye, & Bellegarde n'avoient negligé aucunes des précautions néceſſaires pour cacher les particula-

ritez dont on vient de parler. Cependant la Reine Mere en fut informée, & l'on ne ſçauroit ſoupçonner de quel côté lui vint un avis de telle importance, à moins que de ſuppoſer que la Ducheſſe de Savoye ſa Belle-ſœur & ſon intime amie, lui avoit laiſſé en mourant des gens qui lui mandoient toutes les choſes qui ſe paſſoient à la Cour de Savoye, lorſqu'elle avoit intereſt de les apprendre. L'impudence & l'infidelité de Bellegarde ne l'étonnérent pas juſqu'à l'empêcher de comprendre, que ſi l'on pouſſoit à bout ce Maréchal, le Marquiſat de Saluces ſeroit ſi bien perdu pour la France, qu'elle ne le recouvreroit jamais, puiſque les Italiens ſe trouvoient encore diſpoſez à ne pas ſouffrir qu'elle poſſedât un pied de terre dans leur Païs. 1577.

Il falloit donc mettre tout en œuvre pour rompre le Traité de Bellegarde avec les Eſpagnols, avant que l'occaſion de l'executer fuſt arrivée, & cela ne ſe pouvoit faire que dans

1577. plusieurs Conferences de vive voix. Il falloit de plus adoucir cet esprit irrité, en ne lui témoignant pas que l'on sçût son crime, & en y remediant néanmoins d'une maniere si douce qu'il ne s'en apperçust pas ; & la Reine Mere dans cette veuë lui manda qu'elle jugeoit à propos de s'entretenir avec lui, & que ce seroit au lieu qu'il jugeroit le plus commode. Ce n'est pas qu'elle ne vît que Sa Majesté seroit avilie, en faisant la moitié du chemin pour s'entretenir avec un Maréchal de France: mais d'un côté elle étoit prévenuë de l'opinion que Bellegarde aprés le crime qu'il venoit de commettre, ne se résoudroit jamais de sortir de son Gouvernement ; & d'un autre côté elle ne desesperoit pas de le ramener à son devoir, & elle ne se soucioit pas beaucoup qu'on la blamât d'être allée le chercher, pourvû qu'elle réussît dans son dessein.

Bellegarde en effet pressé du remords de conscience, ou dissuadé par les Espagnols, refusa non-seulement

de sortir du Marquisat ; mais encore de se trouver avec la Reine Mere en quelqu'endroit du Royaume que ce fût. Il s'imaginoit que sa Majesté se contenteroit d'une si froide repartie, ou qu'elle s'en irriteroit assez pour ne le plus importuner ; puisque la bien-séance ne lui permettoit pas de sortir de France, pour conferer avec un sujet du Roy son fils : mais elle négligea cette formalité par la même raison qu'elle avoit passé sur celle de ne pas aller trouver Bellegarde. Et elle lui fit dire que s'il ne vouloit accepter aucun lieu du Royaume ; il ne dédaigneroit pas les Etats du Duc de Savoye, & que sa Majesté se trouveroit dans la Bresse, s'il l'agréoit. 1577.

L'artifice de cette proposition consistoit en ce que si Bellegarde l'acceptoit, on ne trouveroit pas plus mauvais dans le monde que la Reine Mere fût allée dans les Etats d'un Prince son Beau-frere, & duquel elle n'avoit rien à craindre, que si elle eût negocié dans ceux de son

Fils. Et s'il ne l'acceptoit pas, il se
1577. mettroit mal avec ce Duc son meilleur amy, en témoignant qu'il n'osoit se fier entierement à lui; & par conséquent qu'il doutoit de sa bonne volonté, ou de son pouvoir à le garantir d'insulte. Et de fait, Bellegarde qui ne vouloit ni hazarder sa personne, ni mécontenter le Duc de Savoye, le pria de chercher quelque prétexte pour détourner le voyage de la Reine Mere en Bresse. Mais le Duc étoit trop persuadé de l'inclination de la Reine Mere à son égard, pour ne la pas satisfaire dans une affaire de si petite importance qu'elle avoit fort à cœur. Il écrivit à Bellegarde qu'il l'iroit prendre à Saluces pour le mener en Bresse, & qu'il lui engageoit sa foy de le ramener au lieu où il l'auroit pris, ou de mourir en la peine. Cet offre étoit si précis qu'il n'y auroit pas eû moins d'imprudence que d'incivilité à le refuser. Ainsi l'on convint que les Conferences se tiendroient à Montrevel, & la Reine Mere d'un côté & le Duc, & Belle-

garde de l'autre, s'y trouvérent le même jour dont on étoit convenu. Le Duc de Savoye qui n'étoit-là que pour la seureté de son amy, n'assista point aux Conferences, quoy que la Reine Mere l'en eût prié. Et de fait comme elle ne pouvoit se dispenser de l'en prier, sans contrevenir à la bien-séance; il s'en excusa par respect, & pour laisser les Parties en plus de liberté. 1577.

La Reine Mere feignit de n'être venuë que pour solliciter plus efficacement Bellegarde par sa presence, d'employer le credit qu'il avoit auprés des Calvinistes de la Provence & du Dauphiné, afin qu'ils rendissent conformément à l'Edit de Septembre, les Places qu'ils tenoient dans ces deux Provinces. Bellegarde fit d'abord le renchéry, sur ce qu'il apprehendoit de se mettre mal avec Lesdiguieres, qui pourtant étoit le seul dont il pouvoit esperer un secours present, s'il prenoit envie aux Italiens d'entreprendre sur son Gouvernement: Mais enfin il acquiesça

au desir de la Reine Mere, & sa Majesté lui parla immediatement aprés
1577. de ses intrigues avec les Espagnols, dans les termes les moins capables de le choquer, qu'elle pût trouver. Il y avoit long-temps qu'il se préparoit à la réponse qu'il devoit faire là-dessus, & aprés y avoir bien pensé, il lui avoit semblé que le meilleur pour lui étoit de nier le fait, jusqu'à ce qu'on l'en eût convaincu par des preuves évidentes. Ainsi il desavoüa toute sorte de commerce avec le Roy Philippe Second, & comme il sçavoit bien qu'on ne le prendroit pas au mot, il dit à la Reine Mere que puis qu'il étoit assez malheureux pour s'être attiré la défiance de la Cour, sans en avoir donné ni cause ni prétexte, il offroit à sa Majesté de lui remettre le Marquisat de Saluces, & de s'aller rendre prisonnier dans le lieu qu'on lui marqueroit; à condition qu'elle lui donnast sa parole de lui restituer son Gouvernement, aprés que les Juges l'auroient déclaré innocent.

La

La Reine Mere étoit si persuadée qu'il ne feroit rien de ce qu'il promettoit, qu'elle fut sur le point de lui répondre en même langage, que le Roy son fils n'avoit pas trop de bons serviteurs comme lui, pour les exposer temerairement à la discretion des calomniateurs. Elle se contenta neanmoins de lui dire en termes couverts, que son interest bien entendu n'étoit pas de chercher une protection étrangere, ni de l'accepter, supposé qu'elle lui fût offerte; puis qu'il ne le pourroit sans s'exposer au hazard évident d'être dépoüillé; au lieu qu'en demeurant comme il étoit, il seroit asseuré de se maintenir, par la raison que si la Cour le poussoit à bout, les Calvinistes le défendroient, quand ce ne seroit que pour n'avoir rien à craindre du côté de Saluces; & si les Calvinistes se déclaroient contre lui, cela seul obligeroit la Cour à le proteger. 1577.

L'entreveuë de Montrevel n'aboutit qu'à cela, & le Duc de Savoye

1577. ramena Bellegarde à Saluces comme il lui avoit promis ; mais il n'est rien de plus bizarre que d'appuyer de grands desseins sur l'incertitude de la vie humaine. Le Duc de Savoye croyoit avoir travaillé pour lui même en assurant à Bellegarde la protection des Espagnols ; parce que si la Monarchie Françoise se divisoit, comme il en étoit persuadé, le Roy Catholique penseroit à s'accommoder des Provinces voisines de ses Etats, & lui laisseroit le Marquisat enfermé dans le Piémont. Cependant la France ne fut pas sujette à la révolution dont elle étoit menacée, & Philippe Second & le Duc de Savoye ne profitérent point de l'infidelité de Bellegarde. Dés que ce Marêchal fut de loisir, il devint amoureux de la fille d'un Païsan tout à-fait belle, qui lui donna une fiévre lente dont il lui fut impossible de guérir. Il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans, & il ne laissa qu'un fils, qui devint à le verité le plus parfait Courtisan de son temps,

mais qui se trouvoit alors trop jeune pour executer les grãds projets de son pere. Les Garnisons des Places fortes du Marquisat ne sçavoient rien de ce que Bellegarde avoit negocié avec les Espagnols, ou feignirent de l'ignorer. Elles députérent vers le Roy pour l'asseurer de leur obéïssance, & le Duc de Savoye fut réduit à chercher d'autres voyes pour arondir sa Principauté du Piémont. 1577.

La France n'avoit perdu depuis long-temps aucun Seigneur si universellement regretté que le Maréchal de Montmorency, & les larmes que les gens de bien avoient répanduës à son occasion n'étoient pas encore bien sechées; lors que le Roy augmenta leur douleur par le successeur qu'il lui donna. Il étoit Gouverneur de l'Isle de France, & l'on mit Villequier en sa place. Villequier étoit devenu l'abomination publique depuis le meurtre de sa femme, & quoy qu'on ne lui en donnast pas tout-à fait le tort, ses continuelles débauches & celles d'O

1577. ſon gendre, avoient fait croire qu'il ne s'étoit rendu veuf que pour vacquer plus univerſellement à ſes plaiſirs. L'argent qu'il tiroit du treſor Royal ſuffiſoit à peine pour l'entretenir la moitié de l'année, & il avoit pris dequoy fournir au reſte dans les bourſes de ſes amis, qui ne pouvoient & ne vouloient plus lui prêter. Il n'étoit que trop vray-ſemblable qu'il rançonneroit les Villes de ſon Gouvernement; & ce fut pour s'en garentir qu'elles députerent vers le Roy pour lui demander un autre Gouverneur. Mais ſa Majeſté ſe piquoit de ne pas revoquer ſes graces; & d'ailleurs elle étoit perſuadée qu'en ſe dédiſant elle fourniroit de nouvelles occaſions aux Catholiques zelez, & aux Calviniſtes de blâmer ſa conduite. Ainſi Villequier fut maintenu, & le Duc de Savoye trouva un nouveau prétexte de s'agrandir aux dépens de la Maiſon de Lorraine.

Il s'étoit introduit en France, en Eſpagne, & en Italie une coûtume

1577.

qu'encore que les Fils bâtards des Seigneurs & des Gentilshommes ne partageassent pas la succession de leurs peres avec les légitimes ; ils ne laissoient pas d'en avoir presqu'autant qu'eux. Et de fait le Bâtard d'Orleans avoit eû le Comté de Dunois sous Charles Sept ; le Bâtard de Bourbon le Comté de Guynes sous Loüis Onze ; le Bâtard de la Cerda la Terre de Medina-cœli sous Henry de Transtamarre ; & le Bâtard d'Este le Domaine de Ferrare sous Boniface Neuf. Philippes premierement Comte de Bresse , & depuis Duc de Savoye, en avoit usé de même à l'égard de son fils naturel , & l'avoit investi du Comté de Tende , qui avoit passé successivement à ses deux fils. Le dernier n'avoit laissé qu'une fille femme du Duc de Mayenne , qui avoit herité du Comté de Tende , parce qu'il étoit dit dans son Investiture que les femelles en seroient capables aussi-bien que les mâles. Mais le Duc de Savoye ne pût souf-

1577. frir que la Maiſon de Lorraine eût dans ſes Etats un établiſſement ſi conſiderable. Il tâcha de perſuader au Duc de Mayenne de lui vendre ce Comté ; & ſur le refus qu'il en fit, il chercha les voyes d'en diminuer le revenu. La Maiſon de Lorraine étoit alors trop puiſſante pour diſſimuler une telle injure. Le Duc de Guiſe frere aîné du Duc de Mayenne ſe trouvoit Gouverneur du Dauphiné, & cette Province lui pouvoit ſervir à uſer de repreſailles ; Mais la Reine Mere à qui la Maiſon de Lorraine donnoit de l'ombrage, voulut agrandir encore une fois le Duc de Savoye au préjudice de la France. Elle employa tout le credit de ſon Fils & le ſien, pour obliger le Duc de Mayenne de vendre le Comté de Tende au prix dont conviendroient les Arbitres, qui ſeroient nommez de part & d'autre ; & elle n'abandonna cette affaire, qu'aprés l'avoir terminée au gré du Duc de Savoye.

Cependant la Cour de France n'étoit pas tout-à-fait paisible, quoy qu'elle n'eût rien au dehors qui l'importunast; & le Duc d'Anjou par inconstance ou par dépit de voir Joyeuse & Espernon trop puissans auprés du Roy son frére, s'étoit retiré dans son appanage sans le congé de sa Majesté. Les Mécontens étoient allé l'y trouver; & comme il n'y en avoit jamais eû tant dans le Royaume qu'il y en avoit alors; on s'imaginoit qu'ils le porteroient à la guerre; & l'on n'en douta presque plus lors qu'il revint en poste sur la fin de l'année mil cinq cens soixante-dix-neuf, à Paris où il étoit le moins attendu. 1577.

Son arrivée toute surprenante qu'elle étoit, fut d'autant plus agreable au Roy, qu'elle sembloit luy promettre un loisir tres-long pour s'addonner à ses plaisirs; & la Reine Mere qui jugeoit par les deux échappées de son second fils, qu'il donneroit toute sa vie beaucoup de peine au Roy, si on ne lui pro-

1577. curoit un établiſſement convenable hors du Royaume, ſe mit en tête de faire pour le Duc d'Anjou ce qu'elle avoit fait pour le Roy, lors qu'il tenoit la place de ce Duc. On ne pouvoit douter que ce deſſein ne fût le plus avantageux aux François qu'elle pouvoit former : Mais ceux qui la connoiſſoient pour Italienne, & qui avoient éprouvé par de longues experiences, qu'elle ne s'étoit jamais miſe beaucoup en peine de contribuer à la grandeur de la Monarchie Françoiſe, lors qu'elle n'y avoit pas trouvé ſon compte, ne chercherent pas long-temps le veritable motif qu'elle pouvoit avoir, ſans croire qu'ils l'avoient trouvé. Ils ſe ſouvinrent que ſur la fin du Regne de Charles Neuf; quand elle avoit apperçû que ce Prince étoit ſi dégoûté d'elle, qu'il penſoit à la renvoyer en Italie, ou à la releguer dans le Bourbonnois, où elle avoit ſon doüaire; elle avoit tâché d'éviter ce peril en oppoſant le Duc d'Anjou à Charles Neuf, ſur la préſuppoſition

position qu'elle subsisteroit en tenant la balance droite entre ses deux fils aînez, comme elle avoit subsisté en conservant une espece d'égalité entre les Catholiques & les Calvinistes. Et de vray il est constant que la Reine Mere s'entretenant un jour avec le Roy, lui découvrit un secret de Politique, qui avoit jusques-là échappé à sa connoissance. Elle lui dit qu'il ne lui avoit presque rien réüssi de ce qu'il avoit entrepris jusques-là pour regner heureusement, parce qu'il avoit usé d'une conduite renversée, & qu'il avoit commencé par où il devoit finir: Que le plus pressant de ses interests avoit toûjours été, & étoit encore, de se défaire de son frere par les mêmes voyes que Charles Neuf s'étoit délivré de lui; & que quand il en seroit venu à bout les Catholiques zelez n'ayant plus l'esperance de le mettre à leur tête, rentreroient dans leur devoir, & les Calvinistes ayant perdu le garant de l'Edit de Septembre, ne feroient

1577.

1577. plus les difficiles quand il s'agiroit de rendre les Places de ſeureté qu'ils tenoient encore : Que la Reine d'Angleterre n'étoit pas ſi éloignée du mariage que l'on croyoit & que ſi elle n'avoit pas encore choiſi d'Epoux, c'étoit parce qu'elle n'en avoit point juſques-là trouvé qui lui fût propre : Que cette Princeſſe prétendoit ſatisfaire en même temps à ſon amour & à ſon ambition, & qu'elle avoit reconnu par experience que ſes Sujets Catholiques ne cesseroient de ſe revolter, qu'aprés qu'elle auroit chaſſé les Eſpagnols des Païs-bas : Qu'elle ne le pouvoit par elle-même, & que le Duc d'Anjou ne le pouvoit non plus, s'il ne recevoit pas d'autres ſecours que ceux de ſon pays ; puiſque la France ne vouloit pas rompre à ſa conſidération la Paix qu'elle avoit achetée ſi cher : Qu'il falloit donc unir l'un avec l'autre, & qu'aprés leurs nôces, l'argent d'Angleterre ſuffiroit pour lever dans la France & dans l'Allemagne autant de Troupes qu'il en

seroit necessaire pour conquerir les Pays-bas dans une seule Campagne. 1577.

On a déja vû que le Roy n'aimoit pas son frere, & l'éclaircissement de cette Histoire oblige d'ajoûter que les Favoris ne demandoient pas mieux que d'en être débarassez. Il ne s'opposoit pas directement à leur fortune; mais comme il avoit beaucoup d'esprit, il la traversoit par tant de voyes indirectes, qu'il leur faisoit autant de mal que s'il se fût declaré contr'eux. Il avoit ses Mignons aussi bien que le Roy, & tout le monde étoit persuadé que les siens valoient beaucoup mieux que ceux de sa Majesté, pour la guerre & pour l'intrigue. Les principaux d'entr'eux étoient Bussy-d'Amboise, Fervaques, & Montsoreau. Bussy en vouloit à Villequier; Fervaques à Joyeuse, & Montsoreau à Espernon. Il ne vacquoit rien à leur bien-séance qu'ils ne demandassent tous six; & si les Favoris du Roy l'emportoient sur ceux du Duc d'Anjou, comme il arrivoit le

plus souvent, ceux-cy ne man-
1577. quoient pas pour se vanger, de leur susciter des querelles. Il ne se passoit ainsi presque point de semaine qui n'apportât quelque nouveau trouble; les Courtisans en étoient aussi las que le Roy; & quoy qu'il y eût necessité de conserver dans l'Etat l'heritier présomptif de la Couronne, il ne paroissoit point d'inconvenient qu'il s'en éloignast; puisque le Roy étoit si jeune, & se portoit si bien, que de long-temps il n'y avoit pas lieu d'apprehender que la France changeât de Maître.

Il y avoit donc un interest general de procurer au Duc d'Anjou l'alliance de la Reine Elizabeth; & la crainte qu'il n'en arrivast une prompte rupture avec l'Espagne, ne fut pas capable de détourner le Roy & la Reine Mere d'en faire la proposition. Elizabeth l'écouta avec une joye d'autant plus grande qu'elle lui fournissoit le prétexte dont elle avoit besoin, pour amuser encore durant quelques années ses Sujets Catholi-

ques, & pour les éloigner de la revolte par l'espérance qu'ils auroient d'obtenir la liberté de conscience en faveur de ce prétendu Mariage. Elle avoit déja quarante-sept-ans, & si la Cour de France eût été moins prévenuë, on y auroit apperçû que le Party dont il s'agissoit, n'étoit pas convenable au Duc d'Anjou. Ce Prince se trouvoit le dernier de la Branche des Valois; & il paroissoit absolument necessaire qu'il eût au moins un fils; puisque s'il mouroit sans cela, les François entreroient dans la Guerre Civile la plus sanglante, & la plus difficile à terminer qu'ils eussent eûë depuis l'établissement de leur Monarchie, puisque leur premier Prince du Sang étoit Calviniste, & que les Catholiques zelez n'auroient garde de le reconnoître, quand même il offriroit de retourner à la Communion de l'Eglise. 1577.

Cependant le desir qu'on avoit qu'Elizabeth eût un enfant mâle, fit croire qu'elle en auroit au moins deux ou trois; les Medecins de la

1577. Cour appuyérent cette conjecture sur la vigueur du temperament de cette Reine ; & ce qu'il y eut de plus plaisant, fut qu'ils inferérent dans leur avis cette condition, pourvû qu'elle s'abstinst desormais d'aller à la chasse, qu'elle aimoit uniquement ; comme si ce divertissement qu'elle prenoit sur des haquenées, & sans se fatiguer, eût été le seul obstacle à sa fecondité.

Elizabeth ne s'opposa point aux bruits de cette nature, qui coururent par tout, parce qu'elle en vouloit profiter. Elle se mit seulement en peine de tirer l'affaire en longueur, & demanda du temps pour en deliberer avec son Conseil. Elle differa de répondre jusques vers la fin de mille cinq cens soixante-dix-neuf ; & elle s'expliqua au bout de ce terme par des mots assez ambigus, dont le sens étoit qu'il falloit voir avant que d'aimer. Cette repartie rapportée à la Cour de France, la jetta dans un étrange embarras, car le Duc d'Anjou étoit fort laid ; & on le trouvoit d'autant moins supportable, que tous

les Princes de la Maison de Valois avoient été bienfaits. Il ést vray qu'il suppléoit en quelque maniére à ce défaut par la gentilesse de son esprit, qui éclatoit principalement dans la conversation : mais outre qu'Elizabeth en avoit encore plus que lui ; & que les mariages qui se font par la seule consideration des esprits, ne réüssissent pas souvent ; on sçavoit que cette Princesse avoit une telle aversion pour les personnes de mauvaise mine, que quand elle alloit dans les ruës ou à la campagne, elle étoit precedée par des domestiques qui faisoient signe à cette sorte de gens de s'écarter de son chemin. Ainsi le Roy & la Reine Mere eurent tant de peur que la presence du Duc d'Anjou ne traversast leur dessein, qu'ils chercherent tous les moyens possibles pour l'éviter. Mais aprés y avoir bien pensé ils n'en trouvérent aucun, & il falut que le Duc d'Anjou fît le voyage d'Angleterre. On employa tout ce que l'artifice pouvoit contribuër à

1577.

1577. rehausser sa mine ; & soit que l'on y eût réüssi ou non, il est constant qu'Elizabeth le reçût mieux que les François & les Anglois ne s'étoient imaginez. Elle prit ou feignit de prendre plaisir à son entretien, & la Cour d'Angleterre devint alors plus galante qu'elle n'avoit été jusques-là.

Bodin à la priere du Duc d'Anjou l'avoit suivi, & comme il ne s'accommodoit pas des divertissemens de la Cour, il aima mieux aller à Oxford & à Cambrige, pour en voir les Universitez. Ce fut dans celle d'Oxford qu'il eut l'avanture que les Relations Françoises & Angloises rapportent si diversement. Il étoit entré seul & sans être connu dans une Ecole, où il entendit que le Professeur lisoit publiquement & interprétoit à ses Auditeurs un des six Livres de la Republique, que Bodin avoit premierement composez en François, & depuis traduits en Latin. Un si grand honneur que l'on n'avoit fait jusques-là qu'à Aristote, au Maître des Sentences, & à Saint Thomas d'Aquin, toucha

si sensiblement Bodin, qu'il s'écria dans le transport de joye dont il fut saisi; que les six Livres de la Republique lui coûtoient trente ans de travail, mais qu'il s'en tenoit bien récompensé par ce qu'il venoit d'oüir. Le Duc d'Anjou pressoit cependant la Reine Elizabeth de conclure leur Mariage, & cette Princesse qui ne manquoit point d'excuse, lui dit qu'il faloit observer les formes; & que la dignité de la Couronne d'Angleterre demandoit qu'après que les Parties s'étoient vûës, & paroissoient satisfaites l'une de l'autre, le Duc retournast en France, d'où l'on envoyeroit à Londres une magnifique Ambassade pour convenir des Articles du Mariage; & pour faire ensuite la demande de la Reine. Le Duc d'Anjou & les François qui l'accompagnoient, virent bien qu'on les amusoit sans sujet, & que si Elizabeth eut eû autant de passion pour le Duc d'Anjou, qu'il en témoignoit pour elle, le mariage auroit été fait dés le lendemain, sans que

1577.

1577. personne y trouvast à redire : Mais le même Duc d'Anjou & les François de sa suite esperoient si fort ce qu'ils desiroient, & ils avoient tant de peur d'offenser Elizabeth en lui témoignant de la défiance, que le Duc d'Anjou prit congé d'elle, & retourna en France dans la seule vûë de hâter par sa présence les préparatifs de ses prétenduës Nôces.

Il perdit peu de temps aprés son arrivée à Paris, le plus courageux de ses domestiques, par un malheur trop singulier pour ne pas trouver place dans cette Histoire. On a vû que Bussy-d'Amboise étoit un des plus vaillans hommes du monde ; mais son caractere seroit imparfait, si l'on n'ajoutoit qu'il étoit un des plus querelleux. Il suffisoit aux plus Braves d'en avoir la réputation pour devenir ses ennemis ; & dés qu'on lui eut dit que Grillon passoit pour la plus rude épée de France, il resolut de se battre contre lui. Il le rencontra à Paris dans la ruë de saint Honoré, &

demanda fiérement quelle heure il étoit. Grillon se trouvoit à peu prés dans la même disposition à l'égard de Bussy, & prenant ce qu'il lui disoit pour une insulte; il lui repartit en jurant qu'il étoit l'heure de sa mort, & qu'il mît l'épée à la main. Ils commencérent là dessus un combat le plus terrible que l'on eût vû depuis long-temps; & il auroit duré jusqu'à la mort de l'un ou de l'autre, & peut-estre de tous les deux, si quinze ou vingt Courtisans ne fussent arrivez assez à temps pour separer Bussy & Grillon, & pour les mener chacun chez lui aprés les avoir accommodez. Bussy eut encore un different avec les Favoris pour une amourette, que les Relations du temps n'expliquent point assez. Comme aucun d'eux n'eust osé l'attaquer, & qu'ils avoient resolu de s'en défaire, ils attitrerent trente Assassins, qui l'attendirent un soir qu'il sortoit de chez le Duc d'Anjou, aprés l'avoir veu mettre au lit; & ils le chargérent avec d'autant moins

1577.

1577. de précaution, qu'ils ne croyoient pas qu'il leur échapât : Mais Bussy parut plus sage dans cette occasion qu'il ne l'avoit été jusques-là, & qu'il ne le fut depuis. Il considera le danger dans toute son étenduë ; & il chercha contre sa coûtume le moyen de l'éviter. Il avoit la veuë extraordinairement perçante ; & il vit de loin la porte d'une boutique ouverte. Il prit si bien ses mesures, qu'il arriva prés de là sans avoir reçu de blessure dangereuse, avant que les Assassins l'eussent prévenu. Comme personne ne l'égaloit en agilité, il sauta du lieu où il étoit dans la boutique, & la ferma si promptement sur lui, que pendant que les Assassins travailloient à l'enfoncer, il eut le loisir de monter au haut de la maison, de voltiger de toict en toict, & de se sauver enfin par une cheminée dans un logis de connoissance. Les Assassins ne l'ayant pas trouvé dans la maison qu'ils foüillérent exactement ; & ne sçachant où le chercher, cessérent de le poursui-

vre ; & ſes Amis aprés avoir oüy les particularitez que l'on vient de rapporter, luy conſeillerent de s'accommoder avec les Favoris, ou pour le moins de ne les plus choquer. Mais il ne put ſe reſoudre ni à l'un, ni à l'autre. 1577.

Une ſeconde Relation d'auſſi bonne main que la premiere, quoique differente dans quelques circonſtances, rapporte que Buſſy retournoit chez lui du Louvre, où il avoit aſſiſté au petit coucher du Duc d'Anjou, lorſque douze Cavaliers montez à l'avantage l'environnerent ; mais ils ſe tromperent en prenant pour lui un de ſes domeſtiques qui lui reſſembloit aſſez, & en déchargeant ſur lui tous leurs coups.

Buſſy étoit né intrépide, & comme il ſçavoit parfaitement les intrigues de la Cour ; il ne douta point en voyant tomber mort ſon domeſtique, non-ſeulement que c'étoit à lui même qu'on en vouloit, mais encore d'où venoit la partie qui lui étoit dreſſée. Il ne perdit ni le juge-

ment ni la raiſon ; il ſe coula au tra-
1577. vers des Aſſaſſins, & il courut avec une merveilleuſe agilité, juſqu'à ce qu'ayant apperçeu une longue allée, il ſe ſauva dedans, & il ferma la porte ſur luy avec ſi peu de bruit, qu'il ne fut point entendu. Il trouva l'Hôte de la maiſon aſſez charitable pour compatir à ſon malheur, & pour envoyer avertir de ce qui ſe paſſoit ſon amy Grillon, Gentilhomme du Comtat d'Avignon & Lieutenant aux Gardes. Grillon & Buſſy paſſoient pour les deux plus vaillans hommes de France ; & avoient eu ſur cet unique ſujet de la jalouſie l'un pour l'autre. Ils avoient également pris la reſolution de ſe battre, par la ſeule curioſité de ſçavoir à qui des deux l'avantage demeureroit ; & ils avoient commencé à la premiere rencontre qui s'en étoit offerte, mais on les avoit ſéparez avant qu'ils ſe fuſſent bleſſez, & ils étoient demeurez ſi contens de l'eſſay qu'ils venoient de faire de leur reciproque valeur, qu'ils étoient devenus in-

times amis. Et de fait, Grillon n'eut pas plûtôt appris le danger où se trouvoit Bussy, qu'il sortit du Louvre un épieu à la main, avec six Soldats des plus déterminez de la Compagnie dont il étoit Officier. Il ne se donna pas la patience d'examiner si ce qu'il alloit faire plairoit ou déplairoit au Roy; il joignit Bussy, il le mena dans sa maison, & il retourna dans le Louvre, sans excuser autrement son action, que sur les loix de l'amitié. Plusieurs des Courtisans crurent que le dessein de ceux qui avoient attitré les Assassins, n'avoit pas tant esté de se défaire de Bussy que du Duc d'Anjou, que l'on croyoit aimer alors trop Bussy, pour ne pas sortir de l'appartement qu'il occupoit dans le Louvre, & pour ne pas courir au secours de son Favory, au premier bruit que les Assassins auroient fait en l'attaquant; & l'on ajoûte qu'il se seroit ainsi fait tuer, si la Reine Marguerite qui couchoit dans une chambre assez

1577.

proche de la sienne, ne l'eût retenu.
1577. Ceux qui connoissoient le Roy jusqu'au fonds de l'ame, crurent que si le Duc d'Anjou se fût allé jetter entre les bras des meurtriers, & qu'ils l'eussent tué ; Sa Majesté en auroit plutost imputé la mort à l'imprudence de ce Duc, au hazard, aux tenebres, ou à la méprise, qu'à la malice des veritables autheurs du complot.

Ils se fondérent sur ce qu'il y avoit une si grande contrarieté d'humeur entre Henry Trois & son Frere unique ; sur tout depuis que les Medecins avoient assuré que Sa Majesté s'étoit renduë par ses débauches incapable d'avoir des enfans, que si les effets n'en furent pas tout-à-fait tragiques, la France n'en fut redevable qu'à la timidité de l'un & de l'autre. Et de fait s'il s'en faut rapporter au témoignage de Mathieu, il dit avoir appris de la propre bouche de Henry Quatre, que Henry Trois se sentant extraordinairement incommodé d'un mal d'oreille, s'imagina

magina qu'on l'avoit empoiſonné par la même voye que le Roy François Second ſon Frere aîné l'avoit eſté, & que le Duc d'Anjou avoit commis ce prétendu parricide: Qu'il manda là-deſſus Henry Quatre, qui n'étoit alors que Roy de Navarre, & qu'il luy donna un ordre ſecret qu'au moment qu'il le verroit expirer, il ſe défît du Duc d'Anjou, qui ne manqueroit pas de le faire tuer s'il ne le prévenoit: Que le Roy de Navarre employa toute l'éloquence qui luy étoit naturelle, pour inſpirer à Henry Trois de plus doux ſentimens pour le Duc d'Anjou: Que Henry Trois ſe porta mieux dés le lendemain, & que Dieu récompenſa la moderation du Roy de Navarre, contre ſes propres intereſts, en l'appelant par des voyes legitimes à la ſucceſſion de la Couronne de France, dont il n'avoit point apprehendé de s'éloigner, en empêchant Henry Trois d'ôter du monde le ſeul Prince qui l'en excluoit. 1577.

Quoi qu'il en ſoit, non-ſeulement

Bussy ne rabbatit rien de sa fierté,
1577. aprés l'extréme danger qu'il avoit encouru, mais encore il succomba quatre ans aprés; c'est-à-dire vers la fin de l'année mil cinq cens quatre-vingt-dix-neuf, sous la multitude des ennemis qu'il s'étoit attirez.

On attribuë son malheur à deux causes qui paroissent si vrai-semblables, que n'étant pas possible de discerner la veritable d'avec la fausse, il est bon de les rapporter l'une aprés l'autre & d'en laisser le jugement à ceux qui auront penetré plus avant dans les intrigues d'alors.

La premiere suppose qu'il n'avoit pas moins offensé le Roy que les Favoris, & que c'étoit dans une rencontre que l'on pardonne rarement; puisqu'il aimoit en même lieu que Sa Majesté, & qu'il avoit le bonheur ou le malheur d'être mieux aimé qu'Elle. La maniére dont il avoit évité l'assassinat que l'on vient de décrire, avoit fait tant de bruit, & lui avoit acquis tant de réputation, que l'on n'osa plus entreprendre sur

sa vie par la même voye. On en chercha d'autres plus assurées, & Bussy sans y penser en fournit une lui même. Monsoreau passoit pour le plus infatigable & le plus obstiné chasseur du Royaume ; & Bussy devint amoureux de sa femme. Il étoit le moins propre des Courtisans à celer ce qui s'appelloit alors une bonne fortune, & le plus tenté de se vanter par avance de celles qui ne luy étoient point encore arrivées, lorsqu'il y voyoit ou croyoit voir tant soit peu de disposition ; & il lui échapa d'écrire dans une lettre à Coutenant son intime amy, qu'il avoit si long-temps & si bien chassé la Biche du Grand Veneur, * qu'elle étoit sur le point de donner dans ses filets. 1577.

* Montsoreau.

Cette lettre fût interceptée par les ennemis de Bussy, qui ne doutant pas que le Roy ne fût ravy de la voir, l'apportérent à Sa Majesté. Il n'y avoit rien de plus facile que d'expliquer l'enigme qu'elle contenoit ; & comme personne n'ignoroit que

1577. c'étoit de la Dame de Montsoreau dont parloit la lettre, le Roy la retint, & s'en servit pour la fin que l'on va décrire. Il attendit que Montsoreau fust venu lui faire sa Cour, & le tirant à part il lui montra la lettre. Sa Majesté ajouta que la consideration qu'Elle avoit pour la Maison de Cambes, dont Montsoreau étoit le Chef, & pour lui-même en particulier, l'avoit enfin déterminée à l'informer de son deshonneur, quoique de pressantes considerations l'obligeassent à se taire : Qu'Elle luy parloit comme son Roy & comme son amy : Qu'en qualité de Roy elle n'avoit point de conseil à lui donner ; mais qu'en qualité d'amy elle ne pouvoit s'empêcher de le plaindre.

On se flatte toujours dans le commencement de la jalousie ; quand on croit estre appuyé dans le ressentiment que l'on en veut témoigner. Le Roy ne prétendoit peut-estre qu'engager Montsoreau dans un duel ; mais Sa Majesté ne le con-

noiſſoit pas aſſez. Il n'étoit pas à beaucoup prés ſi brave que Buſſy, 1577.
& quand il l'eût eſté, il raiſonnoit à l'Italienne ſur les matieres de la vangeance, & il ſuppoſoit qu'il y eût de la folie à haſarder ſa propre vie, pour ſe faire juſtice d'une injure, ſur tout lorſqu'elle étoit atroce. Il reſolut ainſi de prendre Buſſy à ſon avantage, & de le tuer; & il partit de Paris le même jour pour executer ſon entrepriſe.

La ſeconde maniere dont les Relations expliquent la déplorable fin de Buſſy, eſt qu'il s'étoit inſinué dans les bonnes graces du Duc d'Anjou plus qu'aucun autre, & qu'il les auroit toujours conſervées malgré le grand nombre d'ennemis qu'il s'attiroit, s'il ne ſe fût luy-même ruiné dans l'eſprit de ce Prince. On avoit imprimé ſur la fin du Regne de François Premier & depuis, les cinq premiers Livres du fameux Roman intitulé Amadis de Gaule, traduits d'Eſpagnol en François: Et comme ils avoient été tou-

1577. à-fait bien reçus à la Cour, sans autre recommandation que celle des ordures qu'ils contenoient, on s'étoit avisé d'en faire jusqu'à vingt-quatre volumes. Il y étoit parlé d'un jeu entre les personnes d'esprit, qui s'appelloit gabber. On y rendoit toutes les personnes égales, en ce que par la même raison qu'il étoit permis de railler de la maniere la plus satyrique, pourveu qu'elle fust fine; il étoit deffendu à ceux qui se trouvoient trop aigrement raillez de s'en fâcher durant le jeu, & d'en témoigner aprés aucun ressentiment, sur peine de passer pour Misantropes, & pour indignes de vivre.

Le Duc d'Anjou au retour d'Angleterre, se trouvant un soir aprés souper avec cinq ou six de ses Gentilshommes, entre lesquels étoit Bussy, les invita à gabber, & commença le jeu pour leur en donner l'exemple. Il les railla tous; & quand il vint à Bussy, il lui dit que s'il étoit aussi mal-endurant que lui, il s'estimeroit le plus mal-heureux de

tous les hommes ; puiſqu'il ſe verroit réduit à ſe confiner dans un deſert, où il n'auroit pas même un valet, de peur de s'en faire un ennemi. Buſſy fut extraordinairement piqué du ſentiment que le Duc d'Anjou avoit de luy, & il ne lui repartit pas néanmoins ſur le champ ; car outre la diſproportion entre les perſonnes, qui étoit ſi grande que le jeu ne pouvoit l'ôter entierement ; il faloit que ceux que le Duc avoit gabbez avant luy, répondiſſent auparavant à la gabberie. Buſſy les laiſſa donc parler à leur aiſe, ſans y prendre part, & quand ſon tour fut arrivé, le preſſentiment ſecret du danger qui le menaçoit, ou quelqu'autre cauſe qu'il n'a pas eſté poſſible de découvrir, le rendit plus reſpectueux & plus complaiſant qu'il n'avoit été juſques-là. Il s'excuſa ſur la rudeſſe de ſon eſprit, qui n'étoit pas propre à gabber ; & il fit tout ce qu'il put pour s'en diſpenſer: Mais plus il prioit le Duc, plus ce Prince le preſſoit de lui rendre la

1577.

1577. pareille ; & cette conteſtation s'échauffa de ſorte, que le Duc d'Anjou fit à Buſſy un commandement de gabber. Buſſy qui ne s'étoit retenu jusques-là qu'avec peine, ceda pour lors à l'importunité de ce Duc ; mais il ceda à ſa maniére, c'eſt-à dire, qu'il offenſa avec autant ou plus d'aigreur qu'il n'avoit eſté offenſé. Il repartit que ſi Buſſy étoit auſſi laid que le Duc d'Anjou, il ſeroit encore plus réduit à ſe cacher dans un deſert, puiſqu'il ſeroit affreux au point de n'être regardé que par les bêtes. Le jeu finit par-là, & Buſſy retiré dans ſa chambre fit reflexion ſur ce qu'il venoit de dire. Il convint avec ſoy-même d'avoir trop pouſſé le Duc, & il réſolut d'éviter ſa preſence pour quelques jours : Il partit dés le lendemain au point du jour, & il s'en alla dans ſa Terre de Gallerande. Le Duc d'Anjou n'étoit pas des plus conſtans dans l'amitié, & il ſe laſſoit d'appaiſer les querelles que ſuſcitoit Buſſy. Il ne pouvoit endurer que l'on parlât de

ſa

sa mauvaise mine, & il étoit bien moins disposé á le souffrir d'un domestique que d'un autre. Ainsi Bussy n'avoit pas plutôt achevé de parler, que le Duc d'Anjou avoit resolu de le perdre, & il en trouva l'occasion à peu de jours de là. 1577.

Montsoreau revint de la campagne, & se presenta au Duc qui sortoit de table. Ce Prince aprés l'avoir embrassé le mena dans son Cabinet, & lui dit qu'il s'étonnoit fort de le voir. Il lui parla de la lettre interceptée de Bussy; il l'avertit qu'il étoit party sans prendre congé de personne, & il conclut qu'il faloit que Madame de Montsoreau lui eût donné un rendez-vous, ou qu'il eût conçû de lui-même quelque esperance de la voir. Montsoreau avoit sur le point d'honneur une délicatesse approchante de celle de Jule Cesar. Il pretendoit non seulement que sa femme ne lui fût pas infidelle, mais encore qu'on ne la soupçonnast ni de l'être en effet, ni de pouvoir un jour la devenir. Ainsi le

1577. Duc d'Anjou apperçût bien-tôt sur son visage l'impression, que ce qu'il venoit de dire lui avoit faite, & le congedia.

Quoi qu'il en soit les particularitez qui suivent ne sont que trop veritables. Montsoreau retourna dans son Château avec plus de hâte qu'il n'en étoit party ; & sa femme surprise de le revoir si-tôt, lui en demanda la cause : Il ne lui repartit qu'en des termes équivoques, & il la mena dans son Cabinet. Il s'y enferma avec elle, & prenant alors un visage sur lequel il étoit aisé d'appercevoir les marques les plus évidentes de la fureur, il se saisit d'un pistolet & d'un poignard. Il les presenta à cette Dame effrayée, il lui rapporta en bégayant les propres mots de la lettre que Bussy avoit écrite à Coutenan sur son sujet : Il lui reprocha son infidelité dans des circonstances qui ne pouvoient être plus offençantes, il ne lui permit de rien dire qui servît à sa justification, & lorsqu'elle se mit à genoux pour

embrasser les siens, & pour le fléchir; il la repoussa, & se contenta de lui dire qu'il suspendroit pour quelque temps la punition qu'elle avoit meritée; pourveu qu'elle écrivît à l'instant une lettre qu'il lui dicteroit. La Dame prévenuë de l'opinion qu'elle éviteroit la mort en la differant, retint ses larmes, s'approcha de la table, y prit une plume & du papier, & se mit en posture d'écrire. Montsoreau se plaça derriere elle pour voir si elle agiroit sincérement, & lui dicta pour Bussy une lettre dont le sens étoit; Que si elle n'avoit pas jusques-là répondu à sa passion, les assiduitez extraordinaires de son mary auprés d'elle l'en avoient empeschée, mais que presentement ce fâcheux homme étoit allé servir le Duc d'Anjou, & qu'il ne reviendroit de longtemps; elle n'avoit garde de perdre une si favorable occasion: Qu'elle conjuroit Bussy de lui rendre visite au plûtôt, & qu'elle n'exigeoit de lui que deux conditions, qui servi-

1577.

1577. roient à la convaincre de la verité de l'amour qu'il se vantoit d'avoir pour elle : L'une, qu'il brûlât cette Lettre aussi-tôt qu'il l'auroit reçûë, & qu'il n'en témoignast rien à qui que ce fût : L'autre, qu'il ne se fist accompagner par aucun de ses amis, ni de ses domestiques ; afin que leur entreveuë demeurast plus secrette, & qu'elle durast plus longtemps.

Ce n'est point icy le lieu d'examiner si la Dame de Montsoreau merita toutes les injures & les maledictions, que celles de son sexe lui donnerent depuis ; & il suffit de remarquer que la plûpart des femmes qui la blâmoient, l'auroient apparemment imitée, si elles eussent été en sa place. Celui de ses domestiques à qui Montsoreau donna la Lettre, aprés lui avoir promis une grande recompense s'il la mettoit sans être veu entre les mains de Bussy, joüa tout-à-fait bien son personnage ; & Bussy ne l'eut pas plutôt leuë, qu'il obéït avec plus d'exactitude qu'il n'avoit fait en toute

ſa vie. Il alla droit à ſon écurie, il monta ſur le plus vîte de ſes chevaux, il fit une merveilleuſe diligence, & il deſcendit à la porte du Château de Montſoreau ſur les quatre heures aprés midy du vingt-quatre de Novembre mil cinq cens ſoixante dix-neuf. 1577.

Il y étoit attendu par une Demoiſelle de la Dame de Montſoreau, qui lui ayant fait accroire qu'elle étoit d'intelligence avec ſa Maîtreſſe, le fit entrer, & le conduiſit par un eſcalier dérobé dans ſa Chambre : Mais au lieu de l'y trouver, il fut environné par Montſoreau, & par ſept autres Aſſaſſins qui ſortirent de derriere la tapiſſerie, armez de toutes pieces, & un domeſtique inſtruit à cela, ferma en même tems la porte à la clef. Buſſy vit bien alors que ſa derniere heure étoit arrivée, & il ne fut pourtant ſaiſi d'aucune frayeur. Il deffendit long-temps ſa vie avec ſon épée & ſon poignard, & il mit hors de combat trois de ſes adverſaires. Cet avantage lui donna lieu

1577. de se tirer d'entr'eux, & de s'approcher de la fenestre. Il l'ouvrit, & par un effort d'agilité qu'il est plus aisé de concevoir que d'écrire, il se lança au travers : mais par malheur pour lui, il avoit ce jour là un pourpoint à la mode, c'est-à-dire tailladé, qui rencontrant un barreau de fer, s'accrocha. Bussy demeura suspendu, & les cinq ennemis qui lui restoient, l'appercevant dans cet état, le tuerent à leur aise.

Sa mort ne fut presque point regrettée ; car outre que le Roy, & le Duc d'Anjou lui en vouloient, par les motifs que l'on vient d'insinuer, les Courtisans de Sa Majesté n'étoient pas fâchez que Montsoreau les eût délivrez d'un homme qui leur faisoit querelle à tout moment pour des bagatelles, & ceux du Duc d'Anjou avoient encore plus d'occasion de le haïr. Il étoit prodigue, & ne se mettoit pas beaucoup en peine de quelle maniere il eût de l'argent, pourveu qu'il en trouvât. Le Duc d'Anjou lui avoit donné

le Gouvernement de cette Province, & il la desoloit par des concussions qui n'avoient point été pratiquées en France avant lui. Mais s'il étoit insupportable aux personnes qu'il choquoit, & à celles qui avoient de la jalousie pour sa valeur; il étoit en recompense fort aimé par les personnes qu'il avoit obligées, & par celles qui jugeoient que ses vertus l'emportoient beaucoup au dessus de ses vices. De là vint que lorsque Montsoreau aprés avoir fait son coup revint à la Cour, les caresses extraordinaires qu'il receut du Roy & du Duc d'Anjou, n'empêcherent pas que tant de Gentilshommes ne l'appellassent en duel, & qu'on ne lui dressast un si grand nombre d'embusches, à quelques heures du jour ou de la nuit qu'il se retirât dans sa maison, que l'ordre qu'il avoit receu du Roy de ne se point battre, & les Soldats des Gardes dont il se faisoit accompagner ne suffisant pas pour le garantir d'insulte; il fut contraint de retourner à Montsoreau,

1577.

& de s'y confiner le reste de sa vie.
1577. Bussy avoit une sœur qui lui ressembloit en tout excepté le mépris du bien ; ses inclinations étoient guerrieres ; elle ne pouvoit souffrir ni dissimuler les moindres injures ; elle ne prenoit de repos qu'aprés s'être vangée, & si elle ne l'osoit faire par elle-même elle étoit assez artificieuse & assez engageante pour se procurer aux dépens, & par le ministere d'autruy, la satisfaction qu'elle cherchoit. Jean de Monluc Evêque de Valence, avoit eû un fils nommé Balagny, d'une Demoiselle de qualité qui prétendoit être sa femme. Balagny s'étoit introduit à la Cour par les moyens que son pere lui en avoit donnez, & s'y étoit maintenu par les services qu'il avoit rendus en Pologne, où il avoit négocié les préliminaires de l'élection du Duc d'Anjou. Il avoit formé à son retour de là une si étroite liaison avec Bussy, que le plus souvent ils logeoient & mangeoient ensemble. Ainsi Mademoiselle de

Bussy avoit eû le temps d'étudier son humeur ; & ne trouvant point dans le Royaume d'homme plus capable de punir Montsoreau que lui, elle le prefera dans cette vûë à tous les autres jeunes Seigneurs qui la recherchoient depuis qu'elle avoit herité de son frere. Elle l'épousa sans se mettre en peine qu'il fût legitimé ; & pourtant elle ne reçût pas de lui tout le contentement qu'elle en esperoit ; puisque Monsoreau se tint si bien & si long-temps sur ses gardes, qu'il évita une infinité de parties dressées contre sa vie, & qu'il mourut enfin dans son lit. 1577.

La Province d'Anjou qui n'avoit osé se plaindre des exactions de Bussy durant sa vie en porta aprés qu'il eut été tué, ses plaintes à la Cour ; & ce fut principalement pour lui faire raison, que l'on instruisit le procez d'un Gentilhomme qui avoit servy d'instrument pour la mal-traiter. Il s'appelloit Villerval, & comme il ne fut pas difficile de le convaincre de tous les maux qu'il avoit

1577. executez ; il fut puni en sa propre personne, & on lui trancha la teste.

Le Clergé qui tenoit pour injurieux tous les avantages accordez aux Calvinistes sous le regne de Henry Trois, obtint de Sa Majesté la permission de s'assembler extraordinairement à Melun ; où les personnes du premier & du second ordre dont il étoit composé, resolurent tous d'une commune voix, de presenter Requête pour l'abolition des Edits precedens en faveur de ceux de la nouvelle Religion.

Cette Requeste fut dressée en des termes si peu convenables à l'Autorité Royale, qu'on n'y eut point d'égard ; & le Clergé picqué de ce refus, en presenta une seconde, qui pour avoir un pretexte plus plausible, n'en étoit pas moins contraire aux interests qu'avoit lors la Cour. On demandoit que le Concile de Trente fût reçû en France pour la Discipline aussi bien que pour la Doctrine; & que le Roy d'autorité abso-

lué, levât les obstacles qui s'y étoient jusques-là trouvez. Cette proposition embarassoit davantage Sa Majesté, que si on l'eût pressée de recommencer la guerre contre les Calvinistes ; puisqu'en ce cas Elle auroit eû pour Elle les deux autres factions formées dans le Royaume ; au lieu que si elle eût proposé de recevoir le Concile pour la Discipline, tous les François se seroient déclarez contr'elle, excepté les Catholiques zelez, qui la voyant réduite à se jetter entre leurs bras, lui eussent fait acheter leur amitié à des conditions insupportables. Aussi le Roy ne se contenta pas de répondre au Clergé, que les mêmes raisons qui avoient empesché son Predecesseur de recevoir le Concile de Trente pour la Discipline, subsistoient encore : Mais de plus Sa Majesté pour empescher que l'Assemblée du Clergé ne l'importunast davantage, la congedia. 1577.

Il y a des Relations qui ajoûtent un fait qui sert infiniment à prouver

la merveilleuſe preſence d'eſprit de
1577. Henry Trois. Elles portent que des Eveſques ayant eû la hardieſſe de lui remontrer qu'il nommoit aux Eveſchez des perſonnes tout-à-fait indignes, & que les Favoris joüiſſoient des meilleurs Eveſchez du Royaume, ſous le nom de quelques miſerables Eccleſiaſtiques, auſquels ils ſe contentoient de donner le vivre & le couvert; Sa Majeſté tourna finement la choſe en raillerie : ſoit qu'elle n'oſât diſconvenir de la verité, ou que ne ſe ſentant pas en état de punir les faiſeurs de remontrances; Elle jugeaſt prudemment qu'il valoit mieux diſſimuler le chagrin qu'ils lui donnoient, que de témoigner en vain de s'en appercevoir.

Elle repartit qu'il paroiſſoit aſſez que la parole qu'on y portoit n'avoit point été concertée ; puiſque pluſieurs d'entre les Eveſques qui trouvoient à redire à ſa nomination, lui étoient redevables de leurs Evêchez ; Que s'ils croyoient en être dignes, ils avoient tort de ſe plaindre

du choix qui les avoit fait ce qu'ils étoient ; Et s'ils s'en estimoient indignes, la Religion & la Justice vouloient qu'avant que de passer outre, ils missent leur démission entre les mains de Sa Majesté, afin qu'Elle eût occasion d'examiner si les personnes qu'Elle en pourvoiroit, meriteroient leur censure. Mais le Clergé n'en demeura pas là, puisqu'avant que de se séparer il s'ingéra de revoquer les rentes sur les Decimes ; ce qui causa dans Paris un commencement de sedition : Mais le Parlement y remedia par un Arrest qui lui ordonnoit d'en continuer le payement, sur peine de la saisie de son temporel. 1574.

Fin du deuxiéme Volume.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy donné à Paris le vingt-quatre Decembre mil six cent quatre-vingts-treize, signé Par le Roy en son Conseil, GAMART, & Scellé : Il est permis au Sieur DE VARILLAS Historiographe de France, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir *l'Histoire de Henry Trois* ; avec deffenses à toutes personnes d'imprimer ou faire imprimer, vendre ny debiter ledit Livre pendant le temps & espace de douze années, sur les peines portées par lesdites Lettres de Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, &c.

Et ledit sieur de VARILLAS a cedé son droit du present Privilege à CLAUDE BARBIN Marchand Libraire à Paris, pour en jouir pendant le temps porté par iceluy, suivant l'accord fait entre eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 29 Decembre 1693.





